



## Programme d'Actions

# LA STRUCTURE DE LA STRATEGIE ET DU PLAN D'ACTION D'EPN

## OBJECTIFS STRATEGIQUES NATIONAUX ET REGIONAUX :

**LTECV** (Loi Transition Énergétique et Croissance Verte), **SRADET** Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de Normandie

	Consommation d'énergie	Émissions de GES	Production d'ENR&R
<b>LTECV</b>	-20% en 2030 -50% en 2050 par rapport à 2012	-40% en 2030 -75% en 2050 Par rapport à 1990	32% en 2030 50% en 2050
<b>SRADET de Normandie</b>	-27% en 2030 -50% en 2050	-75% en 2050	32% en 2030

## LA STRATEGIE EPN

La stratégie du PCAET d'EPN décline pour chaque secteur réglementaire des objectifs en termes de **baisse de la consommation d'énergie, d'émissions de GES et de polluants**.

Tous secteurs confondus, **la stratégie EPN ambitieuse d'atteindre pour 2050 une :**

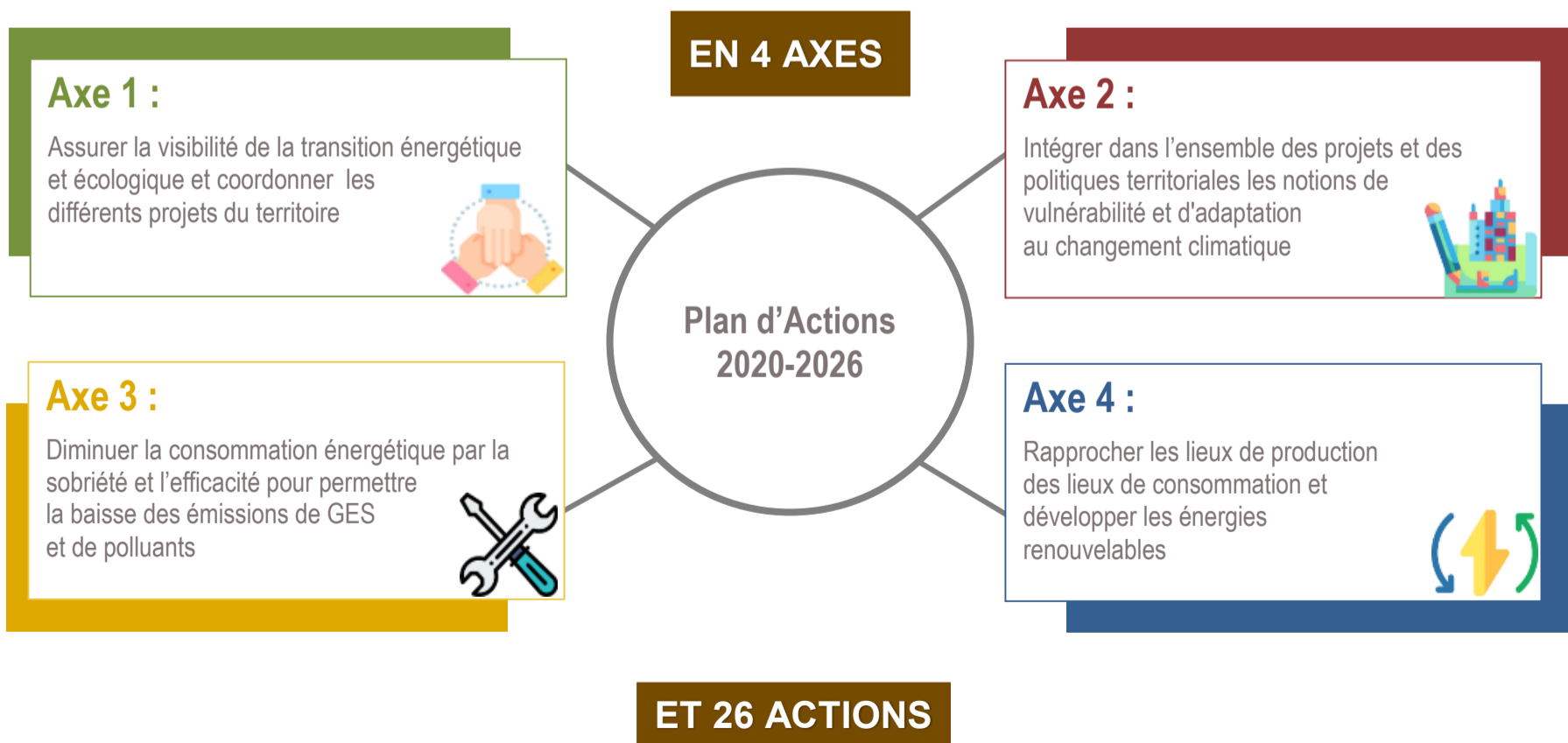
- ◆ **Réduction des consommations d'énergie de 38%**
- ◆ **Réduction des émissions de GES de 46%**
- ◆ **Réduction des émissions de polluants** afin de ne pas dépasser les seuils de recommandation, tous polluants confondus
- ◆ **Production locale d'Énergies Renouvelable** au moins équivalente à
  - % des besoins énergétiques finaux en 2030
  - et **50% des besoins énergétiques finaux** en 2050.

Enfin, elle **souhaite mettre en avant** la nécessité

- ◆ **d'anticiper le changement climatique**
- ◆ **et de limiter la vulnérabilité du territoire.**  
*Si ce volet est dénué d'objectifs chiffrés, il doit permettre à l'horizon 2050 de concilier raréfaction de la ressource en eau et hausse de la population, intensification des épisodes climatiques extrêmes et hausse des publics fragiles exposés.*

## LE PLAN D'ACTION EPN

Le Plan d'Actions décline sur la période 2020-2026 ses objectifs, et identifie les prérequis pour en assurer la faisabilité. Il est structuré :



**dont une Fiche Transversale :**  
CREATION D'UN OBSERVATOIRE TERRITORIAL SUR LE PERIMETRE EPN

## 26 ACTIONS + 1 Action Transversale

### AXES et ACTIONS

<b>Axe 1</b>	<b>Axe 2</b>	<b>Axe 3</b>	<b>Axe 4</b>
Assurer la visibilité de la transition énergétique et écologique et coordonner les différents projets du territoire	Intégrer dans l'ensemble des projets et des politiques territoriales les notions de vulnérabilité et d'adaptation au changement climatique	Diminuer la consommation énergétique par la sobriété et l'efficacité pour permettre la baisse des émissions de GES et de polluants	Rapprocher les lieux de production des lieux de consommation et développer les énergies renouvelables
<b>4 Actions</b>	<b>7 Actions</b>	<b>11 Actions</b>	<b>4 Actions</b>

### SECTEURS et ACTIONS

<b>M</b> Mobilités	<b>R</b> Résidentiel	<b>A</b> Agriculture	<b>T</b> Tertiaire	<b>I</b> Industrie	<b>D</b> Déchets	<b>AT</b> Actions Transversales
5 Actions	7 Actions	2 Actions	7 Actions	2 Actions	1 Action	9 Actions

### Sigles DIRECTIONS :

DGS (D° Générale des Services) - DPSMH (D° Planification Stratégique, Mobilités et Habitat) - DUO (D° Urbanisme Opérationnel) - DDE (D° Développement Economique) - DRH (D° Ressources Humaines) - DJCP (D° Juridique et Commande Publique) - DCE (D° Cycle de l'Eau) DAB (D° Architecture et Bâtiments) - DPNEV (D° Paysages Nature et Espaces Verts) - DPDPM (D° Propreté, Déchets Parc Motorisé) - DRU (D° Renouvellement Urbain) - DEC (D° Energie & Climat) - DIRCOM (D° de la Communication) - DIR (D° Infrastructures Routières)

PCAET EPN							SRADDET	Lien Thématiques PCAET				
Axe	Secteurs impactés	N° Fiche	INTITULE Fiche ACTION	Cibles	Services Pilotes	Lien Autres Actions	Objectifs	Conso NRJ	ENR	Emi° GES	Q <sup>te</sup> Air	Adap°
	AT	Obs.	Action Transversale : création d'un observatoire territorial sur le périmètre EPN	Les services de la collectivité liés aux documents de planification (SCOT - PLU HD - PCAET...) et aux thématiques Habitat, Foncier, Risques, Friches, Agriculture, Environnement, Mobilités, Démographie, Biodiversité, Développement économique...	DUO (S <sup>co</sup> Aménagt Opér. Fonc. / S <sup>co</sup> Planification)	2.3/2.4/2.5/2.6/2.7/3.8/4.3/4.4...	58	✓	✓	✓	✓	✓
<b>1</b>	M	1.1	Développer des actions d'accompagnement au changement des pratiques de mobilité individuelle	L'ensemble du territoire d'EPN, l'ensemble des déplacements	DPSMH (S <sup>co</sup> Mobilités)	1.3 / 3.1 / 3.2 / 3.4 / 4.1	45	✓		✓	✓	
	R	1.2	Elaborer une charte d'engagement pour la rénovation énergétique	Ensemble des porteurs de projets de rénovations : professionnels du bâtiment ; copropriétés ; propriétaires de biens immobiliers ; institutions....	DPSMH (S <sup>co</sup> Habitat)	3.4 / 3.5 / 3.6 / 3.8	41 - 69	✓	✓	✓	✓	✓
	AT	1.3	Améliorer les connaissances environnementales et les pratiques de l'ensemble des usagers du territoire	Ensemble des usagers du territoire d'EPN	DEC (S <sup>co</sup> Climat)	Totalité actions PCAET	05 - 36 - 45 - 58	✓		✓	✓	✓
	AT	1.4	Rester en veille et pro-actif sur les sources de financements possibles permettant d'alimenter le programme d'actions du PCAET	Les différents services d'EPN porteurs de projets liés au PCAET ou DD	DGS (S <sup>co</sup> Contract-Financ.)	Totalité actions PCAET	Hors objectifs	✓	✓	✓	✓	✓
<b>2</b>	AT	2.1	Lutter contre l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols	Ensemble des projets d'aménagements sur le territoire d'EPN	DUO (S <sup>co</sup> Aménagt Opér. Fonc.)	2.3/2.5/2.6/3.8	04 - 38 - 46 - 48 - 49			✓	✓	✓
	AT	2.2	Etendre le réseau d'assainissement collectif	Réseau d'assainissement collectif	DCE (S <sup>co</sup> Etudes Tx Neuf Réseaux)	2.6	47	✓	✓	✓		✓
	AT	2.3	Développer et renforcer la séquestration carbone ainsi que la Trame Verte, Bleue et Noire du territoire	Les services chargés de la planification, de la préservation des ressources, les porteurs de projets de construction et d'aménagement... les services en charge des espaces verts des communes ...	DPNEV (S <sup>co</sup> Environnement)	Obs / 1.3 / 2.1 / 2.4 / 2.7/3.10	04 - 05 - 38 - 46 - 53 - 69			✓	✓	✓
	A	2.4	Promouvoir et développer l'agriculture biologique et/ou locale	Agriculteurs et monde agricole concernés par les zones à enjeux eau potable d'EPN	DCE (S <sup>co</sup> Gd Cycle Eau)	Obs / 2.3 / 4.3	60 - 69			✓	✓	✓
	R / T / I	2.5	Valoriser les espaces en friche	Friches et espaces délaissés	DUO (S <sup>co</sup> Aménagt Opér. Fonc.) DPSMH (S <sup>co</sup> Planification)	Obs / 2.1 / 2.3 / 2.6 / 3.6 / 3.7 / 3.8 / 3.9 / 4.2 / 4.4	04 - 38 - 49 - 50 - 53 - 58 - 70		✓	✓		✓
	AT	2.6	Mieux connaître la ressource et les usages de l'eau et encourager une utilisation exemplaire	Utilisateurs des ressources en eau	DCE (S <sup>co</sup> Gd Cycle Eau-Sous D° Petit Cycle Eau)	Obs / 1.3 / 2.1 / 2.3 / 2.4 / 2.5 / 2.7 / 3.5	47 - 64 - 69					✓
	AT	2.7	Améliorer la connaissance du territoire pour mieux gérer les risques	Communes - Population	DPNEV (S <sup>co</sup> Environnement)	Obs / 1.3 / 2.1/2.3	48 - 58				✓	✓
<b>3</b>	M	3.1	Développer la pratique des modes "actifs"	Ensemble du territoire d'EPN et de ses acteurs, ensemble des déplacements	DPSMH (S <sup>co</sup> Mobilités)	1.1 / 3.2 / 3.4 / 4.1	43 - 38 - 69	✓		✓	✓	
	M	3.2	Développer les alternatives motorisées à la pratique de la voiture individuelle	Ensemble des usagers du territoire d'EPN	DPSMH (S <sup>co</sup> Mobilités)	1.1 / 3.1 / 3.4 / 4.1	38 - 69	✓		✓	✓	
	M	3.3	Améliorer la gestion du transport de marchandise sur le "dernier km"	Fret sur le territoire d'EPN, ménages et commerces hors zones commerciales périphériques	DEC (M° ENR&R)	1.1 / 1.3 / 3.4 / 4.1	36 - 69	✓		✓	✓	
	R / T	3.4	Favoriser l'évolution des comportements pour diminuer la consommation d'énergie	Tous les acteurs du territoire	DEC (S <sup>co</sup> Climat)	3.5 / 3.7 / 3.10	51 - 69	✓		✓		
	R	3.5	Développer un "Guichet Unique" pour permettre la rénovation du parc résidentiel	Parc résidentiel	DPSMH (S <sup>co</sup> Habitat) DEC (S <sup>co</sup> Climat)	1.2 / 3.4	41 - 51 - 69	✓	✓	✓	✓	✓
	R	3.6	Encadrer la construction neuve à vocation d'habitat	Constructions neuves d'habitat	DPSMH (S <sup>co</sup> Habitat)	2.5 / 3.8	36 - 38 - 41 - 49 - 69	✓	✓	✓	✓	✓
	T	3.7	Engager la rénovation du parc tertiaire et diminuer la consommation d'énergie	Parc tertiaire (public et privé)	DEC (S <sup>co</sup> Climat - M° ENR - S <sup>co</sup> Gestion NRJ)	3.4 / 3.10 / 4.4	51 - 69	✓	✓	✓	✓	✓
	R / T	3.8	Permettre la reconstruction de la ville sur elle-même, en favorisant des modes de constructions plus économes en énergie	Ensemble des zones construites sur le territoire d'EPN	DPSMH (S <sup>co</sup> Planification) - DUO (S <sup>co</sup> Aménagt Opér. Fonc.)	Obs / 1.2 / 2.5	04 - 38 - 41 - 46 - 49 - 52 - 69	✓	✓	✓	✓	✓
	T	3.9	Encadrer la construction neuve à vocation d'activités	Constructions neuves destinées à de l'activité économique (bâtiments industriels, tertiaires, bureaux...)	DUO (S <sup>co</sup> Aménagt Opér. Fonc.)	3.4 / 3.8	69	✓	✓	✓	✓	✓
	T	3.10	Réduire la consommation d'énergie dédiée aux équipements publics et à l'éclairage public	Eclairage public et Equipements publics liés à celui-ci	DIR (S <sup>co</sup> Eclairage Public)	2.3 / 3.4 / 3.7	51	✓		✓		✓
	D	3.11	Réduire la quantité de déchets produits et en améliorer la gestion	Déchets ménagers et déchets verts	DPDPM (S <sup>co</sup> Prévention et Gestion Déchets)	1.3 / 3.4	54 - 57 - 72 - 73 - 74	✓		✓	✓	
<b>4</b>	AT	4.1	Développer des motorisations alternatives	Tous les usagers du territoire	DPSMH (S <sup>co</sup> Mobilités)	1.1 / 3.1 / 3.4 / 4.1	69 - 71	✓	✓	✓	✓	
	R / T / I	4.2	Engager une sortie du fioul progressive pour les modes de chauffage	Tous les acteurs utilisateurs ou gestionnaires des bâtiments	DEC (M° ENR&R)	1.2 / 1.3 / 3.4 / 3.5 / 3.7 / 3.8 / 4.4	71	✓	✓	✓	✓	✓
	A	4.3	Développer les filières locales de l'alimentation et élaborer un Projet Alimentaire Territorial	Agriculteurs EPN et territoires proximité, Consommateurs	DDE (M° Agriculture)	Obs / 1.3 / 2.4	49 - 56 - 60 - 69	✓		✓	✓	✓
	AT	4.4	Elaborer et mettre en œuvre un Schéma Directeur de Développement des Energies Renouvelables	Ensemble du territoire d'EPN	DEC (M° ENR&R)	Obs / 1.2 / 2.5 / 3.5 / 3.6 / 3.7 / 3.8 / 3.9 / 3.10 / 4.1 / 4.2	02 - 23 - 51 - 52 - 69 - 70		✓	✓	✓	



## Action Transversale : Création d'un observatoire territorial sur le périmètre d'EPN

<b>Référence SRADDET</b>	<b>Objectif 58</b> - Mettre en évidence les interdépendants sur le territoire Sous objectif : <i>S'appuyer sur les observatoires</i> Sous objectif : <i>Favoriser la collecte et les échanges de données</i> Sous objectif : <i>Accompagner les démarches visant à approfondir la compréhension des interdépendances</i>
<b>Cible(s)</b>	Les services de la collectivité liés aux documents de planification (SCOT – PLUi HD – PCAET...) et aux thématiques Habitat, Foncier, Risques, Friches, Agriculture, Environnement, Mobilités, Démographie, Biodiversité, Développement économique...
<b>Elu(e) Référent(e)</b>	Vice-Président délégué à l'Aménagement du Territoire, au Climat, à l'Energie, à l'Air Vice-Président délégué à l'Equilibre Territorial et Social de l'Habitat
<b>Pilote(s)</b>	Direction Urbanisme Opérationnel (service Aménagement Opérationnel et Foncier) Direction Planification, Stratégie, Mobilité et Habitat (service Planification)
<b>Co-pilote(s)</b>	Direction Planification, Stratégie, Mobilité et Habitat (service Habitat) Direction Systèmes Informations (service SIG) Direction Energies & Climat (service Climat) DGA Attractivité Aménagement Economie Emploi (M° Agriculture – M° Projets Economie Circulaire et Locale...) Direction Paysage, Nature et Espaces Verts (service Environnement) Direction Cycle de l'Eau (service Grand Cycle de l'Eau)....
<b>Partenaire(s) potentiels</b>	EPFN / Etat / Bailleurs sociaux / INSEE / CCI / REGION N°e / Dpt Eure ....

### Descriptif

Afin de disposer d'un portrait de son territoire lui permettant de faciliter ses orientations et ses décisions, EPN souhaite créer un observatoire territorial, outil transversal de gouvernance. L'observatoire territorial présente l'avantage d'être pour une collectivité une plateforme unique de référence sur laquelle elle peut se rendre de manière illimitée pour consulter les données locales.

**Si pour certaines thématiques telles que l'Habitat, la Planification (SCOT – PLUi HD), la création d'un observatoire est obligatoire**, ce dernier présente un intérêt et un about pour la Transition Energétique mais également pour d'autres thématiques (*liste non exhaustive*), pouvant interagir entre elles.

→ Foncier, Risques, Friches, Agriculture, Environnement, Mobilités, Démographie, Biodiversité, Développement économique...

Disposer d'informations fiables et appropriées, maîtrisées et suivies dans le temps à l'échelle de son territoire, est aujourd'hui un préalable incontournable à toute action locale et à toute démarche prospective.

#### ✓ QUATRE GRANDS OBJECTIFS A ATTEINDRE :

1. Être une ressource clé pour alimenter les diagnostics et études de la collectivité ;
2. Être une aide à la décision des élus pour adapter les politiques publiques aux réalités des besoins de la population ;
3. Donner de la matière pour défendre les intérêts de la collectivité auprès des financeurs ;
4. Apporter du contenu objectif aux élus pour le projet de territoire.

#### ✓ PRINCIPALES ETAPES :

- Bien comprendre les futurs usages de l'observatoire territorial.
  - Identification et coordination des usagers et personnes ressources (internes-externes) disposant d'informations, afin de bien calibrer l'offre des données et la trame de l'observatoire
- Construire un système d'information fiable et facile d'accès.
  - Etablir un recueil de données accessible, facilement transférable et actualisable (collecte, recensement, traitement, analyse, structurer, produire et valoriser)
- Proposer des outils adaptés à différents publics pour différents usages.
  - Présenter les données de façon attrayante, pédagogique et lisible (cartographies, fiches synthèse, rapport complet...) permettant une prise en main optimale pour les usagers
- Animer l'observatoire du territoire.
  - Transversalité, travail étroit et pérenne avec les partenaires et les principaux intéressés (groupe de travail, échanges, communication, information...) sont nécessaires pour dynamiser et faire vivre l'observatoire du territoire et ce dès l'identification des données

Cette action est complémentaire aux actions :

- **Action 2.3** : Développer et renforcer la séquestration carbone ainsi que la Trame Verte et Bleue et Noire du territoire
- **Action 2.4** : Promouvoir et développer l'agriculture biologique et locale
- **Action 2.5** : Valoriser les espaces en friche
- **Action 2.6** : Mieux connaître la ressource et les usages de l'eau et encourager une utilisation exemplaire
- **Action 2.7** : Améliorer la connaissance du territoire pour mieux gérer les risques
- **Action 3.8** : Permettre la reconstruction de la ville sur elle-même, en favorisant des modes de constructions plus économes en énergie
- **Action 4.3** : Développer les filières locales de l'alimentation et Elaborer un Projet Alimentaire Territorial
- **Action 4.4** : Elaborer et mettre en œuvre un Schéma Directeur de développement des Energies Renouvelables



**Par ailleurs d'autres actions du PCAET pourront alimenter cet observatoire et devenir elles-mêmes des sources de références**

Thématiques PCAET en lien avec l'action				
Consommation d'énergie	Production ENR & R	Emissions de GES	Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
✓	✓	✓	✓	✓

Objectifs		
2026	Echéances	
	2030	2050
→ Mise en ligne de l'observatoire sur les thématiques préconisées dans le descriptif	→ Démocratisation de l'observatoire du territoire auprès des services et des communes → Evolution de l'observatoire en fonction des besoins et des compétences de l'agglomération	→ Evolution de l'observatoire en fonction des besoins et des compétences de l'agglomération → Outil d'aide au développement stratégique du territoire en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire
→ Absence d'impacts en termes de réduction de la consommation d'énergie, d'émissions de GES et de production d'ENR&R		

Moyens		Actions déjà engagées	
Techniques	- Collecte d'informations - SIG...		
Humains	<b>1 ETP Poste OBSERVATOIRE DU TERRITOIRE à créer</b> (comprenant les thématiques Habitat, Foncier, Risques, Friches, Agriculture, Environnement Mobilités, Démographie, Energie, Biodiversité, Développement Economique...) Mission SIG (identifiée au sein de la collectivité)		→ Prémices à l'observatoire foncier des espaces délaissés
Financiers	EPN Fonctionnement	50 000 € ( 1 ETP Cat A)	
	Extérieur Investissement	20 000 € Etude Elaboration (squelette/Maquette)	

## Action Transversale : Création d'un observatoire territorial sur le périmètre d'EPN (suite)

 <b>Difficultés et Freins à la réalisation</b>	 <b>Indicateur(s) de suivi et/ou d'Evaluation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Création du Poste observatoire du territoire au sein d'EPN</li> <li>→ Développement technique important</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Avancement de la démarche au regard du calendrier fixé</li> <li>→ Nombres de thématiques intégrées à l'observatoire</li> <li>→ Nombre d'études, projets ayant eu besoin d'une observation d'un territoire</li> <li>→ Temps de travail dédié à ces nouvelles missions</li> </ul>



### Calendrier prévisionnel

<span style="float: left;"><b>2020</b></span> <span style="float: right;"><b>2026</b></span>		
<b>2022</b> → Création du Poste chargé de Mission « Observatoire Territorial » et Recrutement	<b>2022 - 2023</b> → Elaboration d'un OBSERVATOIRE TERRITORIAL EPN	<b>2023 - 2026</b> → Mise à disposition observatoire → Animation et suivi

# Axe 1

Assurer la visibilité de la transition  
énergétique et écologique et  
coordonner les différents  
projets du territoire



**Axe 1 : ASSURER LA VISIBILITE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE ET COORDONNER LES DIFFERENTS PROJETS DU TERRITOIRE**

**Action 1.1 : Développer des actions d'accompagnement au changement des pratiques de mobilité individuelle**

<b>Référence SRADDET</b>	<b>Objectif 45 - Fonder la transition écologique et énergétiques sur l'éducation au développement durable</b> Sous objectif : <i>Promouvoir, soutenir et amplifier les démarches d'acteurs du territoire</i>
<b>Cible(s)</b>	L'ensemble du territoire d'EPN, l'ensemble des déplacements
<b>Elu(e) Référent(e)</b>	Vice-Président délégué aux Mobilités et au Patrimoine
<b>Pilote(s)</b>	Direction Planification, Stratégie, Mobilité et Habitat ( <i>service Mobilités</i> )
<b>Co-pilote(s)</b>	Direction Développement Economique ( <i>Mission Développement Touristique</i> ) Direction des Ressources Humaines Direction de la Communication Direction Energies & Climat ( <i>service Climat</i> )
<b>Partenaire(s) potentiels</b>	ADEME / Région Normandie / SPL : Transurbain / Etat (DSIL) / Conseil Citoyen Evreux / Associations en lien avec l'écomobilité / Centres sociaux / CCI...

**Descriptif**

Afin d'accompagner tous les acteurs du territoire à changer leur façon de se déplacer, EPN souhaite développer et améliorer sa communication générale sur la thématique du transport. Des actions de sensibilisations destinées à améliorer la connaissance des habitants du territoire sur l'impact de leurs déplacements devront être mises en place. L'objectif est d'augmenter la part modale des mobilités actives ainsi que des transports en commun dans les déplacements pendulaires sur le territoire d'EPN et par conséquent réduire l'autosolisme.

Cela se traduira par :

- ✓ Le déploiement d'une communication spécifique auprès des acteurs mais également auprès des agents d'EPN
- ✓ L'organisation d'évènements
- ✓ Le soutien aux Plans Déplacements Administrations (PDA) / Plans Déplacements Entreprises (PDE) (valorisation – communication des actions exemplaires / Sensibilisation...)
- ✓ Communiquer sur la plateforme interne co-voiturage (fiche 3.2) (*actuellement les déplacements en covoiturage représentent 100 000 déplacements*)
- ✓ Développer les moyens de collaboration à distance
- ✓ Sensibilisation Eco-Conduite/VAE auprès des agents EPN
- ✓ Défi Eco-Mobilité au sein d'EPN
- ✓ Poursuivre la mise en œuvre du télétravail au sein d'EPN et Ville Evreux dans le cadre de leurs services communs

Cette action est complémentaire aux actions :

- **Axe 1 - Action 1.3 Améliorer les connaissances environnementales et les pratiques de l'ensemble des usagers du territoire**
- **Axe3 - Action 3.1 Développer la pratique des modes "actifs"**
- **Axe3 - Action 3.2 Développer les alternatives motorisées à la pratique de la voiture individuelle**
- **Axe 3 -Action 3.4 Favoriser l'évolution des comportements pour diminuer la consommation d'énergie**
- **Axe 4 -Action 4.1. Développer les motorisations alternatives**
- POA Mobilités du PLUi HD
- *Dans le cadre du Bilan Carbone EPN-Ville Evreux, des fiches actions portant ou incluant le volet mobilités seront établies ( pour exemple l'éco-responsabilité...)*

**Thématiques PCAET en lien avec l'action**

<b>Consommation d'énergie</b> ✓	<b>Production ENR &amp; R</b>	<b>Emissions de GES</b> ✓	<b>Qualité de l'air</b> ✓	<b>Adaptation au changement climatique</b>
------------------------------------	-------------------------------	------------------------------	------------------------------	--

**Objectifs**

2026		Echéances 2030		2050	
→ 14 000 000 voyages en TC (9.5% des déplacements) dont ↓ 220 000 déplacements en covoiturage ↓ et 3 000 employés en co-voiturage		→ 17 000 000 voyages en TC (11.5% des déplacements), dont ↓ 300 000 déplacements en covoiturage ↓ et 5 000 employés en covoiturage		→ 30 000 000 voyages en TC (20% des déplacements), dont ↓ 700 000 déplacements en covoiturage ↓ et 15 000 employés en covoiturage	
→ Contribution à l'objectif du secteur Transport d'une baisse de la consommation d'énergie de 21% et à la réduction des émissions de GES de 27% entre 2010 et 2026		→ Contribution à l'objectif du secteur Transport d'une baisse de la consommation d'énergie de 28% et à la réduction des émissions de GES de 35% entre 2010 et 2030		→ Contribution à l'objectif du secteur Transport d'une baisse de la consommation d'énergie de 48% et à la réduction des émissions de GES de 66% entre 2010 et 2050	

**Moyens**

<b>Techniques</b>	Evènements Supports de communication				
<b>Humains</b>	<b>0.10 ETP</b> du chef de projet Mobilités EPN <b>0.20 ETP</b> du chargé mission Mobilités Durables ( <b>recrutement</b> ) <b>0.10 ETP</b> du Référent animation DD ( <i>cf. Fiche 1.3</i> )				
<b>Financiers</b>	<table border="1"> <tr> <td>EPN</td> <td> Fonctionnement Communication 5 000 euros/an/5 ans 35 000 € Recrutement Chargé mission Mobilités Durables Investissement 100 000 € outils numériques nouvelles mobilités </td> </tr> <tr> <td>Extérieur</td> <td>Région – Fds Européens</td> </tr> </table>	EPN	Fonctionnement Communication 5 000 euros/an/5 ans 35 000 € Recrutement Chargé mission Mobilités Durables Investissement 100 000 € outils numériques nouvelles mobilités	Extérieur	Région – Fds Européens
	EPN	Fonctionnement Communication 5 000 euros/an/5 ans 35 000 € Recrutement Chargé mission Mobilités Durables Investissement 100 000 € outils numériques nouvelles mobilités			
Extérieur	Région – Fds Européens				

**Actions déjà engagées**

- Achat VAE pour une mise à disposition pour les agents EPN et Ville d'Evreux pour leurs déplacements professionnels
- Parking VAE pour les agents
- 30 km de pistes cyclables réalisées en 2019

**Difficultés et Freins à la réalisation**

- Rythme changement de pratiques
- Etablissement d'une communication récurrente
- Adhésion des acteurs économiques

**Indicateur(s) de suivi et/ou d'Evaluation**

- Evolution de la part modale sur le territoire (*reprenre le calcul existant à espacer sur 4 – 5 ans*)
- Nombre emprunts VAE sur le territoire
- Nombre PDA/PDE sur le territoire
- Nombre d'évènements de sensibilisation
- Evolution de la part modale agents EPN/Ville Evreux (*en lien avec le Bilan Carbone : comparer avec l'enquête déplacement agents des deux collectivités*).

**Action 1.1 : Développer des actions d'accompagnement au changement des pratiques de mobilité individuelle (suite)**



**Calendrier prévisionnel**

**2020**

**2026**

**2020**  
Définition de la Stratégie de communication (cibles, moyens, partenaires à mobiliser)


**2020-2026**  
→ Mise en œuvre d'évènements  
→ Accompagnement à la mise en place de **Plan Déplacements Administrations / Plans Déplacements Entreprises** sur le territoire  
→ Etablissement **Plan Déplacement Administration interne EPN** et Ville Evreux  
→ Eco Défi interne à EPN-Ville Evreux et sur le territoire...




**Axe 1 : ASSURER LA VISIBILITE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE ET COORDONNER LES DIFFERENTS PROJETS DU TERRITOIRE**



**Action 1.2 : Elaborer une charte d'engagement pour la rénovation énergétique**

<b>Référence SRADET</b>	<p><b>Objectif 41 - Améliorer le confort et la qualité environnementale des logements</b>          Sous objectif : Répondre aux attentes et anticiper les besoins des habitants          Sous objectif : Développer une offre de logement intégrant les problématiques énergétiques</p> <p><b>Objectif 69 – Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre</b>          Sous objectif : Rénover énergétiquement des bâtiments et leur usage sobre          Sous objectif : Elever le niveau de vie des Normands grâce à des conceptions économes pour réduire en priorité les situations de précarité énergétique          Sous objectif : Développer un plan régional ambitieux pour la construction durable et la rénovation performante du parc bâti          Sous objectif : Promouvoir l'écoconstruction et l'utilisation de matériaux biosourcés dans la construction et la rénovation</p>
<b>Cible(s)</b>	Ensemble des porteurs de projets de rénovations : professionnels du bâtiment ; copropriétés ; propriétaires de biens immobiliers ; institutions...
<b>Elu(e) Référent(e)</b>	Vice-Président délégué à l'Aménagement du Territoire, au Climat, à l'Energie, à l'Air et à l'Equilibre social et territorial de l'Habitat
<b>Pilote(s)</b>	Direction Planification, Stratégie, Mobilité et Habitat (service Habitat)
<b>Co-pilote(s)</b>	Direction Energies & Climat (service Climat) Direction du Renouvellement Urbain Direction de l'Urbanisme Opérationnel (service Aménagement Opérationnel et Foncier, service Gestion Foncière et Immobilière)
<b>Partenaire(s) potentiels</b>	Espace Info Energie / CCI / Associations de professionnels du Bâtiment / Conseil D'Architecture, D'Urbanisme et de l'Environnement de l'Eure (CAUE 27) / Architecte des Bâtiments de France (ABF) / Bailleurs / ADEME / Région Normandie

 <b>Descriptif</b>
<p>Afin de mobiliser tous les acteurs au sujet de « l'habitat durable », EPN souhaite élaborer une charte d'engagement pour la rénovation énergétique et la production d'énergie sur le résidentiel (intégrant collectivités, bailleurs, promoteurs et représentants du tissu artisanal).</p> <p>Cette charte sera co-construite, elle aura aussi vocation à formaliser un engagement des partenaires à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ S'impliquer dans le Plan Climat Air Energie Territorial d'EPN</li> <li>✓ Faciliter les échanges entre les différents signataires de la Charte d'engagement du Plan Climat Air Energie d'EPN, dans un objectif de mutualisation des bonnes pratiques, voire de mutualisation d'actions, création des partenariats....</li> <li>✓ Sensibiliser et former, en interne, les collaborateurs de la structure et à l'externe (clients, fournisseurs, prestataires...)</li> <li>✓ S'engager à mettre en œuvre les actions qui seront définies dans la charte</li> <li>✓ Suivre annuellement l'avancement des actions en lien avec la charte</li> </ul> <p><u>Cette action est complémentaire aux actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Action 3.4. : Favoriser l'évolution des comportements pour diminuer la consommation d'énergie</li> <li>• Action 3.5 : Développer un "Guichet Unique" pour permettre la rénovation du parc résidentiel</li> <li>• Action 3.6. : Encadrer la construction neuve à vocation d'habitat</li> <li>• Action 3.8 : Permettre la reconstruction de la ville sur elle-même, en favorisant des modes de constructions plus économes en énergie</li> </ul>

 <b>Thématiques PCAET en lien avec l'action</b>				
<b>Consommation d'énergie</b> ✓	<b>Production ENR &amp; R</b> ✓	<b>Emissions de GES</b> ✓	<b>Qualité de l'air</b> ✓	<b>Adaptation au changement climatique</b> ✓

 <b>Objectifs</b>		
<b>2026</b>	<b>Echéances 2030</b>	<b>2050</b>
→ Mise en œuvre des premières opérations de rénovation énergétique ayant pris en compte la charte	→ Généraliser les opérations répondant à la charte d'engagement	→ Améliorer la charte avec les engagements plus ambitieux → Généraliser les opérations répondant à la charte d'engagement dans sa nouvelle version
→ Contribution aux objectifs globaux de réduction de la consommation d'énergie, de réduction des émissions de GES et de hausse de la production d'EN&R		

 <b>Moyens</b>	 <b>Actions déjà engagées</b>												
<table border="1"> <tr> <td>Techniques</td> <td>Groupe de travail – Rédaction de la charte</td> </tr> <tr> <td>Humains</td> <td>0,50 ETP (à recruter sur 2 ans) → lien Fiche action 3.5.</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Financiers</td> <td> <table border="1"> <tr> <td>Fonctionnement</td> <td>0,5 poste à prévoir</td> </tr> <tr> <td>Investissement</td> <td>Si ce n'est pas réalisé en interne → AMO 20 000 € Communication 5 000 €/an</td> </tr> </table> </td> </tr> <tr> <td>Extérieur</td> <td></td> </tr> </table>	Techniques	Groupe de travail – Rédaction de la charte	Humains	0,50 ETP (à recruter sur 2 ans) → lien Fiche action 3.5.	Financiers	<table border="1"> <tr> <td>Fonctionnement</td> <td>0,5 poste à prévoir</td> </tr> <tr> <td>Investissement</td> <td>Si ce n'est pas réalisé en interne → AMO 20 000 € Communication 5 000 €/an</td> </tr> </table>	Fonctionnement	0,5 poste à prévoir	Investissement	Si ce n'est pas réalisé en interne → AMO 20 000 € Communication 5 000 €/an	Extérieur		→ Charte « habitat durable » existante à l'échelle départementale
Techniques	Groupe de travail – Rédaction de la charte												
Humains	0,50 ETP (à recruter sur 2 ans) → lien Fiche action 3.5.												
Financiers	<table border="1"> <tr> <td>Fonctionnement</td> <td>0,5 poste à prévoir</td> </tr> <tr> <td>Investissement</td> <td>Si ce n'est pas réalisé en interne → AMO 20 000 € Communication 5 000 €/an</td> </tr> </table>	Fonctionnement	0,5 poste à prévoir	Investissement	Si ce n'est pas réalisé en interne → AMO 20 000 € Communication 5 000 €/an								
	Fonctionnement	0,5 poste à prévoir											
Investissement	Si ce n'est pas réalisé en interne → AMO 20 000 € Communication 5 000 €/an												
Extérieur													

 <b>Difficultés et Freins à la réalisation</b>	 <b>Indicateur(s) de suivi et/ou d'Evaluation</b>
→ Moyens financiers → Engagement des partenaires	→ Nombre de signataires à la charte

**Action 1.2 : Elaborer une charte d'engagement pour la rénovation énergétique (suite)**



**Calendrier prévisionnel**

2020

2026

<p><b>2020</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Elaborer la cartographie des acteurs</li> <li>→ Constituer un groupe de travail</li> </ul> <p><u>Si cela n'est pas réalisé en interne :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Rédiger un cahier des charges et sélectionner une AMO</li> </ul>	<p><b>2021-2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Elaborer le document « Charte de l'habitat durable</li> </ul>	
	<p><b>2021-2025</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Organiser une campagne d'information auprès du grand public, des pétitionnaires, des copropriétés, des professionnels...</li> </ul>	<p><b>2026</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ 1ère opérations</li> <li>→ Suivre les indicateurs</li> </ul>

**Axe 1 : ASSURER LA VISIBILITE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE ET COORDONNER LES DIFFERENTS PROJETS DU TERRITOIRE**

**Action 1.3 : Améliorer les connaissances environnementales et les pratiques de l'ensemble des usagers du territoire**

<b>Référence SRADDET</b>	<p><b>Objectif 5</b> - Favoriser une vision intégrée de la biodiversité dans l'aménagement du territoire Sous objectif : Améliorer les connaissances en se concertant sur les thèmes à renforcer pour passer à l'action</p> <p><b>Objectif 36</b> - Diminuer l'exposition aux polluants atmosphériques pour améliorer la qualité de vie et la santé des normands Sous objectif : Améliorer et diffuser les connaissances sur la qualité de l'air</p> <p><b>Objectif 45</b> - Fonder la transition écologique et énergétique sur l'éducation au développement durable Sous objectif : Développer l'éducation au développement durable pour tous les normands pour permettre les changements de comportements Sous objectif : Renforcer l'appropriation d'un large public aux enjeux de la biodiversité</p> <p><b>Objectif 58</b> - Mettre en évidence les interdépendances sur le territoire Sous objectif : s'appuyer sur les observatoires</p>
<b>Cible(s)</b>	Ensemble des usagers du territoire d'EPN
<b>Elu(e) Référent(e)</b>	Vice-Président délégué à l'Aménagement du Territoire, au Climat, à l'Energie, à l'Air et à l'Equilibre social et territorial de l'Habitat Vice-Président délégué au Cycle de l'Eau, à la Biodiversité, aux Espaces Verts EPN
<b>Pilote(s)</b>	Direction Energies & Climat (service Climat)
<b>Co-pilote(s)</b>	<p><b>Principaux Co-pilotes</b></p> <p>Direction Energies &amp; Climat (Chargé Mission ENR&amp;R)</p> <p>Direction Cycle de l'eau (service Grand Cycle de l'Eau)</p> <p>Direction Paysage, Nature et Espaces Verts (service Environnement)</p> <p>Direction Planification, Stratégie, Mobilité et Habitat (service Mobilités)</p> <p>Direction Générale Adjointe Attractivité, Aménagement, Economie, Emploi (Chef Projets Economie Circulaire &amp; Locale)</p> <p>Direction Propreté, Déchets, Parc Motorisé (service Prévention et Gestion des Déchets – pôle Prévention / Tri des déchets et redevances spéciales)</p> <p>Direction Education et Temps de l'Enfant</p> <p>Direction de la Communication</p> <p>Direction Renouvellement Urbain (service Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP))</p> <p>D'autres services Internes EPN et services mutualisés EPN-Ville Evreux pourront être sollicités pour leur contribution</p>
<b>Partenaire(s) potentiels</b>	Education nationale / Services Education et centres de loisirs des Villes / Eduquer à la nature / Ligue Protectrice des Oiseaux (LPO) // Conservatoire Espaces Naturels Normandie (CENN) / Chambre Commerce et d'Industrie (CCI) / Entreprises du territoire / CD 27 / Office Français de la Biodiversité / Agence Régionale Environnement de Normandie (ARE Nie) / Office Nationale des Forêts (ONF) Conseil D'Architecture, D'Urbanisme et de l'Environnement de l'Eure (CAUE 27) / autres Associations locales (CTCE Alternatiba – Naturellement Reuilly – ALEGRA...)

 **Descriptif**

EPN retient comme déterminant essentiel de la réussite de son PCAET une connaissance approfondie des enjeux liés aux changements climatiques et des pratiques qui contribuent à son atténuation et à son adaptation. EPN entend développer, faire partager et diffuser une culture qui doit faire agir.

La prise de conscience individuelle et collective de la nécessité de préserver l'environnement, proche et lointain, dans toutes ses composantes (naturelle, humaine, culturelle, économique, risques naturels...) repose sur l'éducation et la sensibilisation qui sont des axes phares, et suggère également une évolution des comportements. En effet, le changement des comportements ne pourra advenir sans une ambitieuse politique éducative.

EPN souhaite s'impliquer plus fortement en coordonnant et pilotant la mise en œuvre d'une démarche d'éducation à l'environnement. Le but étant de créer un réseau qui permettra d'améliorer la connaissance et les pratiques des usagers du territoire à l'appropriation de la thématique du développement durable ou encore sur la culture des risques liés au territoire et de les accompagner pour une mise en œuvre concrète, vertueuse et pérenne.

Diverses actions-manifestations de sensibilisation relatives à la protection de l'environnement sont organisées sur le territoire. Beaucoup d'entre-elles sont organisées et/ou soutenues par EPN. Toutefois, celles-ci doivent être consolidées et valorisées par un projet commun. **C'est en ce sens qu'EPN propose un projet « d'Education à la Nature et à l'Environnement » sur son territoire.**

Ce projet en recensant et complétant les actions existantes organisées sur le territoire et en ciblant la communication permettrait ainsi, in fine, de structurer un réseau. Il serait également le volet éducation à l'environnement des différents documents stratégiques développés par EPN : *Bac Iton, Programme Local de Prévention des Déchets et Assimilés (PLPDA) - PLUi HD...*

Objectifs :

- ✓ **Coordonner** et mettre en œuvre des actions de communication et de sensibilisation basées sur les finalités du développement durable
- ✓ **Avoir une cohérence** des ressources permettant leur réalisation.

Elaboration en deux temps :

- 1. Etablir un diagnostic** regroupant les actions déjà engagées au sein de l'agglomération et des communes et les ressources du territoire telles que les associations, institutions...
  - Recensement des acteurs de l'éducation à l'environnement au niveau territorial, départemental, régional et national
  - Recensement des actions existantes d'éducation à l'environnement portées par EPN et par tout autre acteur du territoire
  - Recensement de la communication établie par EPN et acteurs du territoire sur les risques naturels
- 2. Fixer un programme d'actions multi partenarial** qui priorisera les thèmes abordés en se basant sur les actions déjà engagées en définissant les ressources sur lesquelles s'appuyer. Ce sera également l'occasion d'élargir ce programme à des actions à organiser lors d'épisodes à risques tant sur l'environnement, sur la qualité de l'air...
  - ✓ **Constitution d'un groupe de travail** (auquel seront associés les communes, les services internes d'EPN et services mutualisés EPN-Ville Evreux, et les partenaires extérieurs recensés) **afin de suivre la démarche Education au Développement Durable qui se cadencera de la manière suivante :**
    - Définition des actions complémentaires à celles qui existent selon différents publics cibles : scolaire, grand public, agents de la collectivité, commerçants...
    - Définition du pilotage technique et du portage financier
    - Bilan annuel des actions mises en œuvre
  - ✓ **Réalisation d'un GUIDE multi thématiques** (papier et web) à destination des citoyens
    - Décrivant par chapitre les enjeux de l'adaptation au changement climatique,
    - Ayant une déclinaison d'un annuaire d'acteurs et professionnels pertinents : consommation responsable, réemploi et réparation, rénovation énergétique de propriétés privées, adaptation de son jardin au changement climatique, alimentation responsable, productions locales, circuits courts, recensement des risques naturels, et conduite à tenir en cas de crise, etc.)

Cette action est complémentaire aux actions :

- **Toutes les autres actions du PCAET**, et particulièrement la Fiche Action 2.7 « Intégrer dans l'ensemble des projets et des politiques territoriales les notions de vulnérabilité et d'adaptation au changement climatique »



**Thématiques PCAET en lien avec l'action**

<b>Consommation d'énergie</b> ✓	<b>Production ENR &amp; R</b>	<b>Emissions de GES</b> ✓	<b>Qualité de l'air</b> ✓	<b>Adaptation au changement climatique</b> ✓
------------------------------------	-------------------------------	------------------------------	------------------------------	---



### Action 1.3 : Améliorer les connaissances environnementales et les pratiques de l'ensemble des usagers du territoire (suite)

Objectifs		Echéances		
2026		2030	2050	
→ 100 animations par an quelle que soit la catégorie de participants		→ 150 animations par an quelle que soit la catégorie de participants	→ 200 animations par an quelle que soit la catégorie de participants	
→ Absence d'impacts en termes de réduction de la consommation d'énergie, d'émissions de GES et de production d'ENR&R				
Moyens		Actions déjà engagées		
Techniques	Groupe de travail Salons thématiques Moyens d'animation Supports de communication sur les animations proposées par EPN	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Sensibilisation à l'arrêt d'usage de produits phytosanitaires</li> <li>→ Animation et suivi du Club des jardins 'eau' naturel d'EPN proposant diverses manifestations (conférences, balades nature, salons, bourses échanges plantes, découvertes oiseaux...)</li> <li>→ Animations « Evreux Nature Propre (Nettoyage lton, ramassage déchets sur les coteaux...)</li> <li>→ Ferme et Ruches municipaux pédagogiques</li> <li>→ Sensibilisation sur la Réhabilitation des Mares</li> <li>→ Sensibilisation à la gestion et revalorisation des déchets (prévention : compostage / actions de sensibilisation en milieux scolaires : ambassadeurs du tri...)</li> <li>→ Expositions thématiques</li> <li>→ Festival Environnement organisé sur le territoire</li> <li>→ Actions dans le cadre de l'amélioration du Cadre de vie organisée par la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) (appropriation provisoire espaces délaissés ; mécanique de rue...)</li> <li>→ Soutien aux actions-manifestations développées par les associations du territoire (Forêt nourricière, vergers, potagers en pieds d'immeubles, projections, ballades, découvertes biodiversité ...)</li> <li>→ Organisation de visites ouvertes au grand public du Centre de Traitement des Eaux Usées (CTEU) et de l'Unité de Traitement Eau Potable (UTEPA)</li> </ul>		
Humains	1 ETP Poste Chargé de mission <u>Référent animation DD à recruter en interne</u>			
Financiers	Fonctionnement EPN			30 000 €/an (Poste) 10 000 €/an (Actions)
	Investissement			
	Extérieur	Région		
Difficultés et Freins à la réalisation		Indicateur(s) de suivi et/ou d'Evaluation		
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Création et animations du poste</li> <li>→ Construction du plan d'actions nécessite une transversalité <ul style="list-style-type: none"> <li>- Interne à la collectivité</li> <li>- Envers tous les acteurs du territoire concernés</li> </ul> </li> <li>→ Priorisation et diversification des publics concernés à établir</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Nombre de campagnes de sensibilisation et/ou d'animations menées par EPN ou par autres opérateurs dans le cadre d'un partenariat avec EPN</li> <li>→ Nombre de participants par objet d'animation (économie d'énergie, mobilités, risques.....) et par catégorie de participants (scolaires, salariés...)</li> </ul>		



### Calendrier prévisionnel

2020

2026

#### 2020 - 2022

- Recrutement en interne du Référent Animations DD
- Cartographie des acteurs œuvrant sur la thématique
- Recensement des actions existantes
- Organisation d'un groupe de travail
- Elaboration d'un plan d'actions (Education Développement Durable)

#### 2022 - 2026

- Pilotage de la mise en œuvre des actions
- Rapports des acteurs du territoire sur leurs actions menées afin de suivre les indicateurs



**Axe 1 : ASSURER LA VISIBILITE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE ET COORDONNER LES DIFFERENTS PROJETS DU TERRITOIRE**

**Action 1.4 : Rester en veille et proactif sur les sources de financements possibles permettant d'alimenter le programme d'actions du PCAET**

<b>Référence SRADDET</b>	<b>Hors objectif</b> : Mobiliser les financements européens au profit de l'équilibre des territoires normands
<b>Cible(s)</b>	Les différents services d'EPN porteurs de projets liés au PCAET ou DD
<b>Elu(e) Référent(e)</b>	Vice-Président Délégué aux Finances, aux Marchés Publics et aux Fonds de Concours
<b>Pilote(s)</b>	Direction Générale des Services ( <i>service Contractualisations et Financements</i> )
<b>Co-pilote(s)</b>	Direction Energie et Climat ( <i>service Climat</i> ) Les services concernés
<b>Partenaire(s) potentiels</b>	ADEME/ Conseil Départemental / Région / Banque des Territoires / Fonds européens...

 **Descriptif**

Afin de pouvoir continuer à financer les actions déjà mises en place et soutenir de nouveaux projets, et plus précisément ceux liés à la transition énergétique, il est nécessaire pour EPN de se tenir informé quant aux nouvelles sources de financement disponibles.

En ce sens, EPN mettra en œuvre les moyens humains nécessaires pour :


- ✓ Recenser les différents dispositifs financiers possibles (*Appels à Projets, Partenariats Public/Privés, CEE...*) auprès des différents financeurs (*Services publics, Banque des territoires, Entreprises Privées.*)
- ✓ Informer les différents porteurs de projets (*services EPN, Particuliers, communes membres EPN, associations, entreprises...*)
- ✓ Accompagner les porteurs de projets au montage de dossiers

Cette action est complémentaire aux actions :

- Toutes les actions du PCAET selon les dispositifs en vigueur



 **Thématiques PCAET en lien avec l'action**

<b>Consommation d'énergie</b> ✓	<b>Production ENR &amp; R</b> ✓	<b>Emissions de GES</b> ✓	<b>Qualité de l'air</b> ✓	<b>Adaptation au changement climatique</b> ✓
------------------------------------	------------------------------------	------------------------------	------------------------------	---

 **Objectifs**

		Echéances			
		2026	2030	2050	
→ Optimiser la veille sur les sources de financements	→ Répondre aux appels à projet au fil de l'eau	→ Déposer le maximum de demandes de subventions	→ Optimiser la veille sur les sources de financements	→ Répondre aux appels à projet au fil de l'eau	→ Déposer le maximum de demandes de subventions

→ Contribution aux objectifs globaux de réduction de la consommation d'énergie, de réduction des émissions de GES et de hausse de la production d'ENR&R

 <b>Moyens</b>	 <b>Actions déjà engagées</b>																			
<table border="1"> <tr> <td>Techniques</td> <td colspan="3">Prospection</td> </tr> <tr> <td>Humains</td> <td colspan="3">0,5 ETP Poste chargé de mission à créer sur un temps plein au sein du service <i>Contractualisation et Financements - DGS</i></td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Financiers</td> <td>EPN</td> <td>Fonctionnement</td> <td>45 000 € ( 1 ETP)</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Investissement</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Extérieur</td> <td colspan="2">Fonds Européens (sous réserve d'éligibilité pour 0,5 ETP à la transition écologique)</td> </tr> </table>	Techniques	Prospection			Humains	0,5 ETP Poste chargé de mission à créer sur un temps plein au sein du service <i>Contractualisation et Financements - DGS</i>			Financiers	EPN	Fonctionnement	45 000 € ( 1 ETP)		Investissement			Extérieur	Fonds Européens (sous réserve d'éligibilité pour 0,5 ETP à la transition écologique)		<p>→ La collaboration transversale entre les Services Contractualisations et Financements, Service Climat est déjà engagée.</p> <p>Néanmoins, l'augmentation des actions dont les financements seraient à rechercher, les dossiers à monter auront un impact sur la mobilisation du personnel déjà mutualisé entre EPN et la ville d'Evreux au service Contractualisations et Financements</p>
Techniques	Prospection																			
Humains	0,5 ETP Poste chargé de mission à créer sur un temps plein au sein du service <i>Contractualisation et Financements - DGS</i>																			
Financiers	EPN	Fonctionnement	45 000 € ( 1 ETP)																	
		Investissement																		
	Extérieur	Fonds Européens (sous réserve d'éligibilité pour 0,5 ETP à la transition écologique)																		

 **Difficultés et Freins à la réalisation**

<p>→ Le recrutement est une étape incontournable, sans lequel l'engagement des actions pourrait être remis en cause</p> <p>→ Délais restreints pour répondre aux appels à projets</p>	<p> <b>Indicateur(s) de suivi et/ou d'Evaluation</b></p> <p>→ Nombres de dispositifs sollicités</p> <p>→ Nombre de projets financés</p> <p>→ Montant des projets financés (coût d'opération)</p> <p>→ Montant des subventions notifiées et perçues</p> <p>→ Temps de travail dédié à ces nouvelles missions</p>
---	--

 **Calendrier prévisionnel**

<b>2020</b>	<b>2026</b>
<p><b>2020</b></p> <p>→ Mise en œuvre de la procédure de recrutement</p> <p>→ Recrutement</p>	
<p><b>2020 - 2026</b></p> <p>→ Engagement des actions</p> <p>→ Suivi des actions</p> <p>→ Bilan – Evaluation</p> <p>→ Et en continu, optimisation des sources de financements en fonction des actions répertoriées et à mettre en œuvre</p>	

## Axe 2

Intégrer dans l'ensemble des projets et des politiques territoriales les notions de vulnérabilité et d'adaptation au changement climatique



**Axe 2 : INTEGRER DANS L'ENSEMBLE DES PROJETS ET DES POLITIQUES TERRITORIALES, LES NOTIONS DE VULNERABILITE ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

**Action 2.1 : Lutter contre l'artificialisation et imperméabilisation des sols**

<b>Référence SRADDET</b>	<p><b>Objectif 04 - Foncier : poser la conciliation des usages comme impératif</b>                  Sous objectif : Anticiper les besoins fonciers dans une approche économe de l'espace                  Sous objectif : Densifier les zones déjà bâties                  Sous objectif : Faciliter la reconstruction de la ville sur la ville                  Sous objectif : Préserver les espaces naturels, la qualité paysagère et architecturale                  Sous objectif : Préserver les terres agricoles en intégrant la question de la qualité des sols</p> <p><b>Objectif 38 - Repenser la ville pour ses habitants</b>                  Sous objectif : Cadre de vie et attractivité urbaine : aider aux rénovations et adaptation dans les centres villes                  Sous objectif : Cadre de vie et attractivité urbaine : définir une approche globale de la ville comme milieu de vie                  Sous objectif : Redonner à la voiture sa juste place en ville</p> <p><b>Objectif 46 - Limiter l'impact de l'urbanisation et des aménagements sur la biodiversité et les espaces naturels</b>                  Sous objectif : Identifier et résorber les ruptures de continuités écologiques liées aux aménagements et de leurs abords</p> <p><b>Objectif 48 - Réduire les risques naturels liés à l'eau et prévenir l'impact du changement climatique</b>                  Sous objectif : Intégrer la prise en compte du risque dans le quotidien des secteurs à risque d'inondations</p> <p><b>Objectif 49 - Mobiliser les outils fonciers pour limiter l'artificialisation des sols et concilier les usages</b>                  Sous objectif : Limiter l'artificialisation des surfaces naturelles et agricoles                  Sous objectif : Préserver les espaces de production agricole existants</p>
<b>Cible(s)</b>	Ensemble des projets d'aménagements sur le territoire d'EPN
<b>Elu(e) Référent(e)</b>	Vice-Président délégué à l'Aménagement du Territoire, au Climat, à l'Energie, à l'Air et à l'Equilibre social et territorial de l'Habitat Vice-Président délégué à la Voirie et aux Conduites d'Opérations Vice-Président délégué à l'Eau-Assainissement, au Garage
<b>Pilote(s)</b>	Direction de l'Urbanisme Opérationnel (service Aménagement Opérationnel et Foncier)
<b>Co-pilote(s)</b>	Direction des Infrastructures Routières (service Infrastructures Nord et Sud) Direction Planification, Stratégie, Mobilité et Habitat (service Planification – service Mobilités) Direction Paysage, Nature et Espaces Verts (service Environnement – service Espaces Verts) Direction Cycle de l'Eau (service Grand Cycle de l'Eau – sous-direction Exploitation Petit Cycle de l'Eau – service Etudes Travaux Neufs Réseaux) Direction Energies & Climat (service Climat – mission ENR&R)
<b>Partenaire(s) potentiels</b>	CD 27 / Porteurs de projets d'aménagement ou de construction / Bailleurs / Les communes/ Agence de l'eau Seine Normandie...

 **Descriptif**

**La désimpermeabilisation concourt à l'adaptation au changement climatique par la :**

- ✓ **Réduction** du risque inondation en limitant le ruissellement sur les surfaces imperméabilisées ;
- ✓ **Préservation** des ressources naturelles en permettant le rechargement des nappes phréatiques ;
- ✓ **Réintroduction** de la nature en ville : le cadre de vie et le bien-être des habitants sont améliorés, des îlots de fraîcheur se créent, la biodiversité se développe et l'attractivité du territoire s'accroît

Afin de favoriser le développement de la biodiversité et de gérer plus efficacement les eaux pluviales sur son territoire, EPN veut mettre en place des actions de lutte contre l'imperméabilisation du sol.

Pour ce faire, il est essentiel de :

- ✓ **Établir** une feuille de route sur les travaux de rénovation de l'espace public fixant des objectifs de désimpermeabilisation dans les projets de rénovations des espaces publics
- ✓ **Repenser** l'aménagement des infrastructures routières en y intégrant les voies dédiées aux mobilités actives dans le projet afin :
  - D'avoir une vision globale du projet
  - De limiter potentiellement l'artificialisation supplémentaire des sols à postériori.
- ✓ **Établir** un diagnostic sur les ruptures écologiques liées aux infrastructures permettrait à EPN de pouvoir préconiser des améliorations pour :
  - Limiter le recours aux trottoirs surtout en milieu rural, car cela concentre les écoulements d'eaux pluviales (privilégier les noues enherbées).
  - Adapter les types de revêtements aux utilisations et minimiser les surfaces imperméables
- ✓ **Concentrer** les projets urbains et économiques sur un périmètre restreint. En effet, densifier l'urbanisation (en lien avec la revalorisation des friches) permet de ne pas artificialiser davantage des espaces naturels, agricoles et forestiers.
  - Toutefois en parallèle une réflexion doit être menée sur le dimensionnement des réseaux au regard des projets d'aménagement.
- ✓ **Recourir** à des revêtements perméables et/ou prévoir des surfaces végétalisées partout où la fonction le permet :
  - Trottoirs enherbés peu utilisés, parking filtrant, accotements végétalisés, trottoirs fleuris, cimetières, etc...
- ✓ **Concevoir** des espaces verts à multiples fonctions :
  - Ilot de fraîcheur, esthétique, cadre de vie, accueil de la biodiversité ordinaire, infiltration des eaux pluviales et abattement de la pollution générée par les voiries.
- ✓ **Concevoir** des aménagements simples, durables, et faciles à entretenir (sans aucun produit phytosanitaire privilégiant la gestion différenciée).
- ✓ **Communiquer/sensibiliser et former** les parties prenantes des projets (communes, les porteurs de projets...)
- ✓ **Programmer** un travail transversal intégrant la problématique dans tous les projets d'aménagement

**Cette action est complémentaire aux actions :**

- 2.3. Développer et renforcer la séquestration carbone ainsi que la Trame Verte et Bleue du territoire
- 2.5. Valoriser les espaces en friches
- 2.6 Sécuriser l'alimentation en eau potable et optimiser les usages
- 3.8 Permettre la reconstruction de la ville sur elle-même, en favorisant des modes de constructions plus économes en énergie

 **Thématiques PCAET en lien avec l'action**

Consommation d'énergie	Production ENR & R	Emissions de GES	Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
		✓	✓	✓

 **Objectifs**

	Echéances		
	2026	2030	2050
→ densité urbaine affichées dans le SCOT – PLUi HD (via les OAP)			
→ Absence d'impacts en termes de réduction de la consommation d'énergie, d'émissions de GES et de production d'ENR&R			

### Action 2.1 : Lutter contre l'artificialisation et imperméabilisation des sols (suite)

Moyens		Actions déjà engagées	
Techniques	Groupes de travail se réunissant régulièrement pour : partager l'expertise, faire un retour d'expérience, suivre la mise en œuvre de l'action		<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Intégration dans le PLUi HD des objectifs de végétalisation urbaine (<i>coefficients de biotope et % d'espaces verts</i>)</li> <li>→ Communication auprès des communes sur la gestion écologique des espaces verts, notamment « zéro phyto », dans le cadre de l'animation non agricole du BAC Iton</li> <li>→ Réaménagement de quelques cimetières communaux, par enherbement et végétalisation (<i>Amières sur Iton, Les Ventes, Evreux...</i>)</li> <li>→ Gestion différenciée sur les espaces publics</li> <li>→ Inventaire et restauration du réseau de mares d'EPN</li> <li>→ Charte DD Aménagement pour les zones d'activités (<i>en cours d'élaboration</i>)</li> </ul>
Humains	0.25 ETP Mission Aménagement opérationnel ( <i>service Aménagement Opérationnel et Foncier</i> )		
Financiers	Fonctionnement	Coût études 20 000 € ( <i>à réévaluer si besoin</i> )	
	Investissement		
	Extérieur		
Difficultés et Freins à la réalisation		Indicateur(s) de suivi et/ou d'Evaluation	
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Nécessite un changement de dogme concernant la conception de l'espace public</li> <li>→ Prise en compte par les maîtres d'œuvre des orientations de la collectivité en ce qui concerne l'aménagement de l'espace public</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Surface perméabilisée sur le territoire</li> <li>→ Surfaces désimperméabilisées dans les travaux de rénovation des espaces publics et des friches urbaines</li> </ul>	



### Calendrier prévisionnel

2020		2026	
<b>2020 - 2021</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Finalisation Charte Aménagement qui permettrait la généralisation des principes DD pour toutes les zones d'activités</li> <li>→ Constituer le groupe de travail</li> <li>→ Construire le dispositif de collecte de données</li> <li>→ Sensibilisation et implication des élus</li> </ul>	<b>2021-2025</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Application aux premiers projets d'aménagements</li> </ul>	<b>2026-2030</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Généralisation à tous les projets d'aménagement pour 2030</li> <li>→ Réflexion d'une stratégie ou d'un outil (<i>exemple cahier des charges</i>) pour traiter la problématique de l'imperméabilisation liée à l'urbanisation</li> </ul>	



**Axe 2 : INTEGRER DANS L'ENSEMBLE DES PROJETS ET DES POLITIQUES TERRITORIALES, LES NOTIONS DE VULNERABILITE ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

**Action 2. 2 : Etendre le réseau d'assainissement collectif**

<b>Référence SRADET</b>	<b>Objectif 47 - Préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, de la terre à la mer</b> Sous objectif : <i>Envisager la gestion de l'eau à une échelle cohérente et intégratrice des enjeux, de la terre et de la mer</i>
<b>Cible(s)</b>	Réseau d'assainissement collectif
<b>Elu(e) Référent(e)</b>	Vice-Président délégué à l'Eau-Assainissement, au Garage Vice-Président délégué au Cycle de l'Eau, à la Biodiversité, aux Espaces Verts EPN
<b>Pilote(s)</b>	Direction Cycle de l'Eau (service Etudes et travaux neufs et réseaux)
<b>Co-pilote(s)</b>	Direction des Infrastructures Routières Direction de l'Urbanisme Opérationnel (service Aménagement Opérationnel et Foncier) Direction Planification, Stratégie, Mobilité et Habitat (service Planification) Direction Cycle de l'Eau (service Grand Cycle de l'Eau – Cellule SPANC) Direction Paysages, Nature et Espaces Verts (service Environnement) Direction Energie & Climat (service Climat)
<b>Partenaire(s) potentiels</b>	Agence de l'eau Seine Normandie / Police de l'eau / Exploitants / Eau de Normandie

 **Descriptif**

La préservation de la ressource en eau potable d'EPN est un axe fort de sa démarche qui vise l'atténuation de la vulnérabilité de son territoire face aux changements climatiques. Le PCAET d'EPN cible les principales causes d'atteinte à cette ressource, notamment les eaux usées. Afin de contenir les effets des eaux usées sur cette ressource, EPN entend les collecter et les traiter au mieux.

Le Centre de Traitement des Eaux Usées (CTEU), réalisé en 2011, sur la commune de Gravigny, est la principale installation de traitement vers laquelle une grande partie des eaux usées collectées dans le réseau d'assainissement collectif doit être orientée.

- ✓ Cette installation présente aussi l'intérêt d'être dotée d'un équipement de production d'énergie renouvelable.

**La capacité de cette installation de traitement n'est pas pleinement utilisée, elle l'est à hauteur de 55% de sa capacité nominale.**

- ✓ Une quantité supplémentaire importante d'eaux usées pourrait y être traitée, notamment dans le cadre de substitution à des Installations d'Assainissement Non Collectif contrôlées non conformes à la réglementation actuelle.
  - En effet, ces installations non conformes représentent un risque pour la ressource en eau potable. En faire traiter une partie importante dans le CTEU d'EPN réduirait leur impact sur la ressource biologique.
  - Les conséquences seraient aussi financières. Certaines charges de traitement par unité d'eau usée diminueraient.

**La réduction de l'impact des eaux usées et l'optimisation du CTEU participent de l'extension du réseau d'assainissement collectif et de la rénovation d'une partie de l'existant** afin de prévenir les fuites et l'écoulement des eaux usées collectées directement dans le milieu naturel.

Sur le territoire d'EPN des schémas Directeurs sont en cours d'exécution. Ceux-ci fixent notamment la priorisation des zones dans lesquelles les extensions et rénovations du réseau d'assainissement doivent être réalisées. Ils sont des pièces-maitresses d'un plan pluriannuel d'investissement et conditionnent en particulier l'obtention de subvention.

Toutefois ils ne couvrent que partiellement le territoire, leur élaboration ayant eu lieu sur les deux ex-EPCI aujourd'hui fusionnés. D'ailleurs, certains arrivent à leur terme au regard des obligations réglementaires ; c'est le cas du Schéma de l'ex-Grand Evreux Agglomération.

- ✓ Pour ces raisons, EPN s'engage dans la réalisation d'un **nouveau schéma directeur global, à l'échelle de son territoire**.  
En 2019, un bureau d'étude a été choisi à l'issue d'une période de consultation pour accompagner EPN.  
Au cours de l'année 2020, afin d'initier le Schéma, deux instances seront créées.
  - Un Comité technique regroupant différents partenaires tels que les exploitants de réseaux et installations, l'Agence de l'eau, la Police de l'eau va être rapidement créé.
  - Un Comité de pilotage
- ✓ Concomitamment à la réalisation du schéma directeur, EPN poursuit son effort de **création de réseau d'assainissement et de raccordement**.  
Cet effort se porte sur le secteur nord d'EPN :
  - Les principales communes concernées sont Le Boulay Morin et Normanville.

*Cette action est complémentaire aux actions :*

- **Action 2.6 : Mieux connaître la ressource et les usages de l'eau et encourager une utilisation exemplaire**

 **Thématiques PCAET en lien avec l'action**

<b>Consommation d'énergie</b> ✓	<b>Production ENR &amp; R</b> ✓	<b>Emissions de GES</b> ✓	<b>Qualité de l'air</b>	<b>Adaptation au changement climatique</b> ✓
------------------------------------	------------------------------------	------------------------------	-------------------------	---

 **Objectifs**

	Echéances		
	2026	2030	2050
→ 700 branchements supplémentaires dont : - L'Hôpital de la Musse (750 Equivalent Habitants) - Prévision BA105 (1650 Equivalent Habitants)		→ 865 branchements supplémentaires	→ 700 branchements supplémentaires
→ Absence d'impacts en termes de réduction de la consommation d'énergie, d'émissions de GES et de production d'ENR&R			



 **Moyens**

<b>Techniques</b>	→ Travaux de terrassement linéaires en déblais → Pose de canalisation (durables) et remblais → Contrôles de conformité des travaux systématiquement associés		
<b>Humains</b>	→ Travaux réalisés par Marchés Publics (essentiellement des entreprises ayant la compétence « canaliseurs »)		
<b>Financiers</b>	EPN	Fonctionnement	Frais constants
		Investissement	Jusqu'à 2030 : 50 Millions d'€ HT
	Extérieur	Frais de raccordement des nouveaux abonnés au service public de leur habitation à l'infrastructure collective.	

 **Actions déjà engagées**

- Extension assainissement collectif achevée en 2020 (**180 branchements**) sur les communes de
  - Normanville (Caër)
  - Boulay Morin (bourg)
- Extension assainissement collectif à venir (**240 branchements**)
  - Aviron (bourg) : fin 2021 à fin 2022

**Action 2.2 : Etendre le réseau d'assainissement collectif (suite)**

 <b>Difficultés et Freins à la réalisation</b>	 <b>Indicateur(s) de suivi et/ou d'Evaluation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Budgets d'investissement dépendant de la politique tarifaire appliquée aux abonnés</li> <li>→ La recherche d'une synchronisation des travaux de rénovation de voirie et d'extension ou rénovation du réseau d'assainissement</li> <li>→ Financements extérieurs de plus en plus assujettis à des conditions préalables impliquant des études générales, des diagnostics et réflexions à l'échelle d'un territoire chronophages - onéreuses - complexes pouvant impacter des calendriers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Nombre de branchements réalisés par an</li> <li>→ Evolution des quantités d'eaux usées traitées dans les installations/à la consommation d'eau potable</li> </ul>



**Calendrier prévisionnel**




<p><b>2020</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Création des instances de pilotage et de construction du Schéma Directeur Global incluant eaux pluviales et eaux usées</li> <li>→ Lancement de l'élaboration</li> </ul> <p><b>2020 - 2026</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ 1 200 branchements supplémentaires</li> </ul>
--

<p><b>2026</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ adoption du nouveau Schéma Directeur</li> </ul>
---



**Axe 2 : INTEGRER DANS L'ENSEMBLE DES PROJETS ET DES POLITIQUES TERRITORIALES, LES NOTIONS DE VULNERABILITE ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

**Action 2.3 : Développer et renforcer la séquestration carbone ainsi que la Trame Verte, Bleue & Noire du territoire**

<b>Référence SRADET</b>	<p><b>Objectif 04 - Foncier</b> : poser la conciliation des usages comme impératif          Sous objectif : Faciliter la reconstruction de la ville sur la ville          Sous objectif : Préserver les terres agricoles en intégrant la question de la qualité des sols</p> <p><b>Objectif 05 - Favoriser une vision intégrée de la biodiversité dans l'aménagement du territoire</b>          Sous objectif : Faciliter l'appropriation des enjeux de continuité écologique et définir les continuités prioritaires sur le territoire</p> <p><b>Objectif 38 - Repenser la ville pour ses habitants</b>          Sous objectif : Cadre de vie et attractivité urbaine : Penser l'urbanisme au regard du changement climatique et des épisodes de canicule          Sous objectif : Cadre de vie et attractivité urbaine : Définir une approche globale de la ville comme milieu de vie</p> <p><b>Objectif 46 - Limiter l'impact de l'urbanisation et des aménagements sur la biodiversité et les espaces naturels</b>          Sous objectif : Favoriser la biodiversité au sein même des aménagements urbains et des constructions          Sous objectif : Identifier et résorber les ruptures de continuités écologiques liées aux aménagements et de leurs abords          Sous objectif : Promouvoir une gestion durable des aménagements et de leurs abords          Sous objectif : Contribuer à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes          Sous objectif : Etudier et développer la trame noire</p> <p><b>Objectif 53 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre d'origine non énergétique</b>          Sous objectif : Développer et mettre en œuvre des mesures de réduction et/ou de stockage des émissions de gaz à effet de serre d'origine non énergétique</p> <p><b>Objectif 69 - Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre</b>          Sous objectif : Développer à grande échelle l'agro-écologie avec une priorité aux systèmes prairiaux</p>
<b>Cible(s)</b>	Les services chargés de la planification, de la préservation des ressources, les porteurs de projets de construction et d'aménagement... les services en charge des espaces verts des communes ...
<b>Elu(e) Référent(e)</b>	Vice-Président délégué à l'Aménagement du Territoire, au Climat, à l'Energie, à l'Air et à l'Equilibre social et territorial de l'Habitat Vice-Président délégué au Cycle de l'Eau, à la Biodiversité, aux Espaces Verts EPN Vice-Présidente déléguée à l'Attractivité Economique, au Commerce, à l'Agriculture, aux relations avec les entreprises
<b>Pilote(s)</b>	Direction Paysage, Nature et Espaces Verts (service Environnement)
<b>Co-pilote(s)</b>	Direction Planification, Stratégie, Mobilité et Habitat (service Planification) Direction Energies & Climat (service Climat) Direction de l'Urbanisme Opérationnel (service Aménagement Opérationnel et Foncier, service Gestion Foncière et Immobilière) Direction Cycle de l'Eau (service Grand Cycle de l'Eau) Direction des Infrastructures Routières (service Eclairage Public) Direction Développement économique (Mission Agriculture) Direction Juridique et Commande Publique (service Juridique)
<b>Partenaire(s) potentiels</b>	Les communes d'EPN (Elus + Services Espaces verts des communes du territoire) / les aménageurs / CCI / Organismes Professionnels Agricoles / Office Nationale des Forêts (ONF) / Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie / CD 27 / Région Normandie / DDTM / DREAL / Agence de l'eau / Bailleurs sociaux / Agence Régionale Environnement de Normandie (ARE Nie) / Conseil D'Architecture, D'Urbanisme et de l'Environnement de l'Eure (CAUE 27) / autres Associations locales (CTCE Alternatiba - Naturellement Reully - ALEGRA...)...
 <b>Descriptif</b>	<p>Afin de mieux s'adapter à une démographie croissante en ville et au changement climatique (notamment à la réduction de l'étalement urbain), EPN doit s'engager dans une densification-renouvellement des villes sur elles-mêmes. Pour cela il est essentiel <b>de développer les espaces naturels en ville. Ils permettent :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ de séquestrer une part du carbone émis par les activités humaines</li> <li>✓ de créer une continuité écologique</li> <li>✓ d'infiltrer les eaux pluviales,</li> <li>✓ de créer des îlots de chaleur</li> </ul> <p>→ <b>et donc de s'adapter aux aléas climatiques.</b> Pour cela tous les acteurs du territoire doivent être concernés.</p> <p>Afin d'avoir une ligne conductrice, en lien avec les documents de planification (SCOT, PLUi HD...), EPN souhaite s'engager <b>dans l'élaboration d'une Trame Verte Bleue et Noire (TVBN) sur son territoire.</b></p> <p><b>La Trame verte et bleue</b> s'inscrit dans les actions innovantes qui visent à stopper l'érosion de la biodiversité. La trame « verte » désigne l'ensemble des milieux naturels et semi-naturels terrestres, tandis que la trame « bleue » s'attache aux milieux aquatiques et humides. <u>La TVB est un réseau écologique qui :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Etablit une mise en lien entre les espaces naturels et agricoles afin de faciliter le déplacement des espèces animales</li> <li>✓ Permet de reconnecter les populations animales et végétales, y compris les espèces ordinaires, tout en permettant leur redistribution dans un contexte de changement climatique.</li> <li>✓ Créer un maillage bleu et vert par la continuité des corridors/couloirs écologiques (animal et végétal) permettant ainsi la réappropriation de la biodiversité sauvage sur l'espace naturel de la ville.</li> <li>✓ Contribue à l'adaptation au changement climatique. La TVB permet d'aménager des espaces de rafraîchissement (lutte contre les îlots de chaleur) et donc d'améliorer le confort et la qualité de vie. Elle participe aussi à la limitation de l'imperméabilisation des sols, favorisant les enjeux de qualité de lutte contre les inondations et de qualité de l'eau</li> <li>✓ Répond à une demande de partage des lieux publics en termes d'usage : espaces de convivialité, liaisons douces, animation au bord de l'eau.</li> <li>✓ Identifie les secteurs à protéger qui permettront à la collectivité de mettre en place des outils de protection réglementaire (ZNIEFF, APB, ENS...)</li> </ul> <p><b>La Trame noire</b> quant à elle, vise à limiter la dégradation et la fragmentation des habitats dues à l'éclairage artificiel par l'intermédiaire d'un réseau écologique formé de réservoirs et de corridors propices à la biodiversité nocturne.</p> <p><u>Dans la continuité, EPN souhaite également :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Continuer <b>les haies et les cultures intermédiaires</b> permet de créer des bassins de biodiversité et de mieux infiltrer l'eau pour lutter contre le ruissellement. Le secteur agricole constitue également un vecteur fort dans le développement de la séquestration carbone sur le territoire</li> <li>✓ Une sensibilisation à la démarche devra être établie préalablement à la mise en place <b>d'Obligation Réelle Environnementale (ORE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ EPN souhaite aussi les accompagner dans la valorisation des espaces pleines terres (donc la réduction de l'imperméabilisation de leur sol).</li> <li>→ Des ORE pourraient aussi être mises en place pour valoriser des espaces « naturels » (prairies, jachères, zones humides, ...) au sein des exploitations.</li> </ul> </li> <li>✓ Faciliter le développement <b>de projets de nature en ville</b> sous toutes ses formes (arbres isolés/alignements, squares, jardins publics, parcs, etc.)</li> <li>✓ Enfin, améliorer la connaissance de la forêt d'EPN Via le suivi et <b>l'extension du périmètre de la Charte forestière</b> permet d'en assurer la résilience et la pérennité des activités qui y sont associées.</li> </ul> <p><u>Cette action est complémentaire aux actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiche Transversale : Observatoire territorial EPN</li> <li>• Action 1.3 : Améliorer les connaissances environnementales et les pratiques de l'ensemble des usagers du territoire</li> <li>• Action 2.1 : Lutter contre l'imperméabilisation des sols</li> <li>• Action 2.4 : Promouvoir et développer l'agriculture biologique et locale</li> <li>• Action 2.7 : Améliorer la connaissance du Territoire pour mieux gérer les risques</li> <li>• Action 3.10 : Réduire la consommation d'énergie dédiée aux équipements publics et à l'éclairage public</li> </ul>



**Axe 2 : INTEGRER DANS L'ENSEMBLE DES PROJETS ET DES POLITIQUES TERRITORIALES, LES NOTIONS DE VULNERABILITE ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

**Action 2.4 : Promouvoir et développer l'agriculture biologique et locale**

<b>Référence SRADET</b>	<p><b>Objectif 60 - Territorialiser l'ambition économique régional</b> Sous objectif : <i>Valoriser les productions agricoles et accompagner leurs mutations</i></p> <p><b>Objectif 69 – Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre</b> Sous objectif : <i>Développer l'agriculture biologique pour atteindre 20% de la SAU normande d'ici à 2030</i> Sous objectif : <i>Développer les circuits courts</i></p>
<b>Cible(s)</b>	Agriculteurs et monde agricole concernés par les zones à enjeux eau potable d'EPN
<b>Elu(e) Référent(e)</b>	Vice-Président délégué au Cycle de l'Eau, à la Biodiversité, aux Espaces Verts EPN Vice-Présidente déléguée à l'Attractivité Economique, au Commerce, à l'Agriculture, aux relations avec les entreprises Vice-Président, délégué aux Mobilités et au Patrimoine Vice-Président délégué à l'Aménagement du Territoire, au Climat, à l'Energie, à l'Air et à l'Equilibre social et territorial de l'Habitat
<b>Pilote(s)</b>	Direction Cycle de l'eau (service Grand Cycle de l'Eau)
<b>Co-pilote(s)</b>	Direction Développement économique (mission Agriculture) Direction Planification, Stratégie, Mobilité et Habitat (service Planification – service Mobilités) Direction de l'Urbanisme Opérationnel (service Aménagement Opérationnel et Foncier) Direction Juridique et Commande Publique (service Commande Publique) Direction Paysages, Nature et Espaces Verts (service Environnement) Direction Energies & Climat (service Climat)
<b>Partenaire(s) potentiels</b>	Agence de l'eau Seine Normandie, Région Normandie, Département de l'Eure, Unité centrale de production des repas Associations de consommateurs et citoyennes, Organismes professionnels agricoles (SAFER, Chambre d'Agriculture, GRCEA : Groupement Régional des Centres d'Etudes des Techniques Agricoles, Natup, Biocer, Terres de Liens, Bio en Normandie...),

 **Descriptif**

Aujourd'hui, le territoire d'EPN est largement occupé par des exploitations céréalières de type conventionnelles, utilisatrices d'intrants azotés et de produits phytosanitaires, ayant un impact réel sur la ressource en eau, la qualité de l'air et la biodiversité.

En effet, le territoire est majoritairement agricole, façonné depuis plusieurs centaines d'années en grande culture céréalière, grâce aux sols limoneux fertiles. L'agriculture du territoire produit majoritairement, du blé, de l'orge et du colza, nécessitant des intrants azotés et phytosanitaires, fortement émetteurs de nitrates. La qualité de la ressource en eau et la qualité de l'air sont donc fortement impactées par les activités agricoles conduites de manière intensives.

Peu d'exploitations sont tournées vers l'agriculture biologique ou des filières bas intrants.

**Pour engager une transition durable du modèle agricole du territoire, l'Agence de l'Eau Seine Normandie accompagne et subventionne les évolutions de pratiques culturelles particulièrement le Bio, la remise en herbe et les cultures à bas niveau d'intrants (Chanvre, Luzerne, culture énergétique...)**

**En ce sens, la collectivité porte une démarche d'animation auprès des exploitants agricoles situés sur les bassins d'alimentations de captages (zones à enjeux eau potable).** Depuis 2012, une personne à temps plein est dédiée à cette animation de proximité :

- Journée technique,
- tour de plaine,
- démonstrations de matériels,
- campagne de reliquats azotés

sont organisés pour engager un changement de dogme, une transition de l'agriculture du territoire.

Les Bassins d'Alimentation de Captages d'EPN sont :

- BAC de la Queue d'Hirondelle (sensibles)
- BAC des Coteaux et Vallée de l'Iton, Chenappeville et les Baux Sainte Croix (prioritaires)
- BAC de la Neuville des Vaux

Outre le travail réalisé avec les exploitants en place, le développement de nouvelles filières

- en agriculture biologique serait à réaliser :
- légumes de pleins champs,
- blé panifiable,
- élevage,
- protéagineux, etc...
- ainsi que les filières bas-intrants :
- miscanthus,
- chanvre,
- soja,
- agroforesterie, etc...

La diversification des cultures du territoire est en adéquation avec l'évolution souhaitée du paysage agricole et de son développement économique vers une agriculture saine, locale et vendu en circuit-court

L'agriculture Euroise a la capacité de produire autrement, de créer et diversifier ses filières, dans une agriculture durable et respectueuse de la ressource en eau et de la biodiversité. La collectivité peut se positionner comme catalyseur de cette transition, en proposant :

- des formations et accompagnement technique,
- de faciliter l'accès au foncier et aide à l'installation de jeunes agriculteurs ayant un projet en bio, etc...
- de développer de nouvelles filières pour créer le besoin de diversifier les productions (par exemple, création d'une légumerie, d'une meunerie, d'une filière chanvre textile, etc...)
- de mettre à disposition des lieux de vente et de transformation destinés à l'agriculture biologique locale, favorisant ainsi les circuits courts.
- d'établir une communication-sensibilisation auprès des habitants du territoire afin de modifier les comportements de consommations et d'informer sur l'offre de production responsable de proximité

**EPN devra établir une veille sur le patrimoine foncier agricole. Pour ce faire, un observatoire foncier agricole sera établi en lien avec l'Observatoire du territoire. Il permettra :**

- d'appréhender la difficulté à mobiliser ou acquérir des terrains en vue d'une politique agricole d'installations d'agriculteurs porteurs de projets en BIO (étude de dureté foncière).
- de connaître les parcelles agricoles qui vont être mises en vente afin que la collectivité puisse se positionner pour l'acquisition si besoin dans la perspective d'un espace test pour porteurs de projet en BIO

Comme il est spécifié dans la fiche action « 4.3. Développer les filières locales et les filières courtes de l'alimentation » :

- **Intégrer** par la commande publique **une part croissante d'alimentation locale de qualité et/ou biologique** dans la restauration collective (Loi EGALIM pour 50% des aliments de qualité et durable, dont 20% de biologique, à horizon 2022).
- **Permettre et faciliter le développement de l'agriculture urbaine** (potagers familiaux, forêt nourricière, potagers en terrasse, etc.).

**Cette action est complémentaire aux actions :**

- Fiche Transversale : Observatoire territorial EPN
- 2.3 – Développer et renforcer la séquestration carbone ainsi que la Trame Verte et Bleue du territoire
- 4.3 – Développer les filières locales et les filières courtes de l'alimentation

## Action 2.4 : Promouvoir et développer l'agriculture biologique et locale (suite)

Thématiques PCAET en lien avec l'action				
Consommation d'énergie	Production ENR & R	Emissions de GES	Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
		✓	✓	✓
Objectifs				
2026		Echéances 2030		2050
→ Acter une stratégie politique et foncière pour le développement de nouvelles cultures et de nouvelles filières biologiques, basées sur un diagnostic précis des potentialités du territoire		→ 10% de Surface agricole en bio sur les zones à enjeu eau		→ 25% à 50% de Surface agricole en bio sur les zones à enjeu eau → Observer une réelle reconquête de la qualité de l'eau souterraine en nitrates et produits phytosanitaires.
→ Contribution à l'objectif du secteur Agriculture d'une stabilisation de la consommation d'énergie et à la réduction des émissions de GES de 8% entre 2010 et 2026		→ Contribution à l'objectif du secteur Agriculture d'une baisse de la consommation d'énergie de 1% et à la réduction des émissions de GES de 12% entre 2010 et 2030		→ Contribution à l'objectif du secteur Agriculture d'une baisse de la consommation d'énergie de 10% et à la réduction des émissions de GES de 33% entre 2010 et 2030
Moyens			Actions déjà engagées	
Techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Observatoire foncier en lien avec la Fiche transversale Observatoire EPN</li> <li>→ SIG</li> <li>→ Activation des réseaux du monde agricole pour trouver des porteurs de projets</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Rédaction d'une stratégie foncière d'EPN pour l'obtention de subventions de l'agence de l'eau en vue de projets en agriculture bio en lien avec l'observatoire.</li> <li>→ Parallèlement rédaction stratégie pour la protection ressource en eau sur les bassins d'alimentation de captage prioritaires et sensibles du Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion des Eaux du bassin Seine Normandie (SDAGE), ayant notamment pour priorité le développement de l'agriculture BIO.</li> <li>→ Animation agricole sur les Bassins d'Alimentation de Captages de l'Iton (BAC Iton) avec l'élaboration d'une stratégie pour la protection de la ressource en eau</li> <li>→ Etude engagée incluant un diagnostic sur la demande et l'offre en produits locaux ????</li> <li>→ SCOT : <ul style="list-style-type: none"> <li>↓ Incitation à la protection des champs captants en privilégiant une agriculture biologique ou sans traitement, ni engrais chimique</li> </ul> </li> <li>→ PLUi HD : <ul style="list-style-type: none"> <li>↓ Périmètres Zones Agricoles Protégées (ZAP)</li> <li>↓ Zonage spécifique notamment pour les jardins familiaux (Zone NJ secteurs Jardins)</li> </ul> </li> <li>→ Soutien aux Initiatives de partage d'espaces publics portées par des mouvements participatifs citoyens locaux (ALTERNATIBA ; INCROYABLES COMESTIBLES...) : <ul style="list-style-type: none"> <li>↓ Forêt nourricière (quartier prioritaire d'Evreux Nétreville)</li> <li>↓ Bacs de plantations partagées mis à disposition dans les communes (Evreux, St Sébastien...)</li> </ul> </li> </ul>	
Humains	<p><b>1 ETP /an (à recruter)</b> au sein du service Pilote (<i>service Grand Cycle de l'Eau</i>)</p> <p>Mission SIG (identifiée au sein de la collectivité)</p> <p>Mission Observatoire du territoire EPN (<i>cf. Fiche transversale Observatoire EPN</i>)</p>			
Financiers	EPN	<p>Fonctionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 40 000 €/an (poste chargé M°)</li> <li>✓ + Coût observatoire (foncier Agricole)</li> <li>✓ Aide financière auprès des exploitants pour formation</li> </ul> <p>Investissement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 5000 € pour une campagne de communication</li> <li>✓ 500 000 € pour l'achat d'une exploitation et le développement d'une espace test pour porteurs de projet en BIO</li> </ul>		
	Extérieur	L'Agence de l'eau Seine Normandie peut financer ces projets jusqu'à 80% si ils œuvrent pour la protection de la ressource en eau (priorité BAC)		
Difficultés et Freins à la réalisation			Indicateur(s) de suivi et/ou d'Evaluation	
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Territoire agricole tourné vers l'agriculture céréalière conventionnelle : réticences financières et intellectuelles à envisager l'agriculture biologique</li> <li>→ Mobilisation des acteurs à la démarche</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Evolution de la Surface Agricole Utile en Agriculture Bio par typologie d'exploitation/an</li> <li>→ Nombres d'exploitations converties en bio/an</li> <li>→ % de produits alimentaires BIO consommés dans la restauration collective des collectivités</li> <li>→ Evolution de la concentration en nitrates et en produits phytosanitaires dans l'eau brute des captages (tous les ans)</li> </ul>	



### Calendrier prévisionnel

2020				2026
<p><b>2020</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Validation par délibération des : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie foncière</li> <li>- Stratégie pour la ressource en eau</li> </ul> </li> <li>→ Recrutement d'un chargé de mission DEVELOPPEMENTBIO au sein de la Direction du Cycle de l'Eau</li> </ul>	<p><b>2021</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mise en œuvre de l'observatoire foncier (potentialité d'acquisition)</li> <li>→ Réalisation d'un état des lieux de l'agriculture, notamment biologique sur le territoire</li> <li>→ Sensibilisation et coordination des acteurs</li> <li>→ Intégration d'une part d'alimentation biologique et locale dans la commande publique (<i>action conjointe avec la fiche 4.3</i>)</li> </ul>	<p><b>2022 - 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Campagne de communication auprès du monde agricole pour rechercher des porteurs de projets BIO</li> <li>→ Recherche des parcelles agricoles les plus propices à accueillir des diversifications de cultures bio (selon opportunité)</li> <li>→ Accompagnement des premiers projets d'agriculture urbaine</li> </ul>	<p><b>2024 - 2026</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Accompagner à la création et structuration de nouvelles filières BIO : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Meunerie</li> <li>- Viande (élevage)</li> <li>- Légumerie (Légumineuses et Légumes de plein champ, maréchage)...</li> </ul> </li> </ul> <p><b>dans un objectif de vente en circuits courts</b></p>	

**Axe 2 : INTEGRER DANS L'ENSEMBLE DES PROJETS ET DES POLITIQUES TERRITORIALES, LES NOTIONS DE VULNERABILITE ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

**Action 2.5 : Valoriser les espaces en friche**

<b>Référence SRADET</b>	<p><b>Objectif 04 - Foncier : poser la conciliation des usages comme impératif</b> Sous objectif : Faciliter la reconstruction de la ville sur la ville Sous objectif : Densifier les zones déjà bâties</p> <p><b>Objectif 38 - Repenser la ville pour ses habitants</b> Sous objectif : Penser l'urbanisme au regard du changement climatique et des épisodes de canicule</p> <p><b>Objectif 49 - Mobiliser les outils fonciers pour limiter l'artificialisation des sols et concilier les usages</b> Sous objectif : Poursuivre le développement de l'observation foncière sur l'ensemble du territoire et encourager les stratégies foncières afférentes aux observatoires fonciers Sous objectif : Avoir des documents d'urbanisme volontaristes intégrant l'ensemble des défis posés pour une gestion raisonnée du foncier Sous objectif : Prendre en compte les enjeux du foncier dans les politiques de logements Sous objectif : Prendre en compte les enjeux du foncier dans les politiques sur le commerce</p> <p><b>Objectif 50 - Optimiser la gestion de l'espace par la requalification des friches</b> Sous objectif : Accélérer la requalification des friches en tenant compte des délais de reconversion et de la diversité des usages possibles Sous objectif : Travailler à la valorisation agricole des espaces en friche Sous objectif : Travailler sur les usages transitoires des friches</p> <p><b>Objectif 53 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre d'origine non énergétique</b> Sous objectif : Développer et mettre en œuvre des mesures de réduction et/ou de stockage des émissions de gaz à effet de serre d'origine non énergétique</p> <p><b>Objectif 58 - Mettre en évidence les interdépendants sur le territoire</b> Sous objectif : S'appuyer sur les observatoires Sous objectif : Favoriser la collecte et les échanges de données Sous objectif : Accompagner les démarches visant à approfondir la compréhension des interdépendances</p> <p><b>Objectif 70 - Produire et stocker de l'énergie à partir de sources renouvelables et développer des réseaux adaptés</b> Sous objectif : Un ensoleillement honnête pour des installations photovoltaïques Sous objectif : Développer la production photovoltaïque</p>
<b>Cible(s)</b>	Friches et espaces délaissés.
<b>Elu(e) Référent(e)</b>	Vice-Président délégué à l'Aménagement du Territoire, au Climat, à l'Energie, à l'Air et à l'Equilibre social et territorial de l'Habitat Vice-Présidente déléguée à l'Attractivité Economique, au Commerce, à l'Agriculture, aux relations avec les entreprises
<b>Pilote(s)</b>	Direction Urbanisme Opérationnel (service Aménagement Opérationnel et Foncier) Direction Planification, Stratégie, Mobilité et Habitat (service Planification)
<b>Co-pilote(s)</b>	Direction Planification, Stratégie, Mobilité et Habitat (service Habitat) Direction Systèmes Informations (service SIG) Direction Energies & Climat (service Climat) Direction Développement Economique Direction du Renouvellement Urbain Direction Paysage, Nature et Espaces Verts (service Environnement- service espaces verts- service aménagements Urbains Paysagers) Direction Cycle de l'Eau Direction des Infrastructures Routières Direction de l'Architecture et Bâtiments Direction Propreté, Déchets, Parc Motorisé (Service Prévention et Gestion des déchets)
<b>Partenaire(s) potentiels</b>	CCI / CAUE / ADEME / EPFN / Etat / Bailleurs sociaux / Aménageurs / Europe (Feder...)/ Agence de l'Eau

 **Descriptif**

Les espaces en friches contiennent souvent des bâtiments avec un état d'usage et une spécialisation qui impliquent une démolition (y compris désamiantage) ou une réhabilitation. Ils comprennent des emprises imperméabilisées (voiries, stationnement, emprises des bâtiments, ...). Ils constituent des espaces artificialisés et indisponibles pour un usage agricole en tenant compte de la problématique de la pollution des sols. Dans une politique d'Aménagement Durable, de maîtrise de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols, la tendance à la « ville compacte » renforce l'intérêt et la nécessité de faire du recyclage foncier. A cet effet, les friches sont au service des enjeux de la transition énergétique et écologique et représentent, de fait, de véritables opportunités foncières pour le renouvellement urbain. C'est pourquoi EPN veut engager une réflexion sur la prise en compte de la renaturation, reconversion, requalification et valorisation des espaces en friches de son territoire pour accueillir des projets urbains à destination d'habitat et/ou économique et/ou d'équipements utiles/publics et/ou espaces verts et ainsi limiter le phénomène d'artificialisation des sols.

- ✓ Pour ce faire, doit être établi un **observatoire des Friches** du territoire comprenant :
  - Une réalisation d'un Inventaire cartographié Historique Urbain sur le territoire
  - Un recensement des friches et leurs opportunités ;
  - Une hiérarchisation de celles-ci
  - Etablissement d'une veille active permanente
- ✓ **Cet observatoire permettra d'établir un programme d'actions de :**
  - ✓ Renaturation,
  - ✓ Revalorisation
  - ✓ Reconversion (acquisition ; dépollution (plantations...) ; production d'énergie ; aménagements durables ; recyclage et revalorisation des déchets chantier...).

**Dans la continuité :**

- ✓ EPN accompagnera les propriétaires et porteurs de projets
- ✓ Une réflexion sera engagée afin de pérenniser la démarche dans la politique d'aménagement de la collectivité

Cette action est complémentaire aux actions :

- Fiche Transversale : Observatoire territorial EPN
- Action 2.1 : Lutter contre l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols
- Action 2.3 : Développer et renforcer la séquestration carbone ainsi que la Trame Verte et Bleue du territoire
- Action 2.6 : Mieux connaître la ressource et les usages de l'eau et encourager une utilisation exemplaire
- Action 3.6 : Encadrer la construction neuve à vocation d'habitat
- Action 3.7 : Engager la rénovation du parc tertiaire et diminuer la consommation d'énergie
- Action 3.8 : Permettre la reconstruction de la ville sur elle-même, en favorisant des modes de constructions plus économes en énergie
- Action 3.9 : Encadrer la construction neuve à vocation d'activités
- Action 4.2 : Engager une sortie du fioul progressive pour les modes de chauffage
- Action 4.4 : Elaborer et mettre en œuvre un Schéma Directeur de développement des Energies Renouvelables

## Action 2.5 : Valoriser les espaces en friche (suite)

Thématiques PCAET en lien avec l'action				
Consommation d'énergie	Production ENR & R ✓	Emissions de GES ✓	Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique ✓
Objectifs				
2026		Echéances 2030		2050
→ Reconversion-revalorisation de 2 espaces friches ciblés dans l'observatoire		→ Reconversion-revalorisation de 2 espaces friches supplémentaires ciblés dans l'observatoire		→ Reconversion-revalorisation de 2 espaces friches supplémentaires ciblés dans l'observatoire
→ Absence d'impacts en termes de réduction de la consommation d'énergie, d'émissions de GES et de production d'ENR&R				
Moyens			Actions déjà engagées	
Techniques	→ Etablissement de l'observatoire foncier friches (collecte d'information + SIG)		→ Projet de réhabilitation de friches sur le territoire : . Evreux intra muros: Friche Saint-Louis <u>réhabilitation</u> en quartier mixte Habitat-Tertiaire . St André : Friche Aérodrome <u>installation</u> d'une Ferme Photovoltaïques au sol, . Gragny, Normanville, Marcilly-sur-Eure, etc.  → Valorisation d'anciennes voies ferrées transformées en voies vertes (Evreux-Saint-André-Marcilly-sur-Eure-Danville/ Evreux-Gragny)	
Humains	Chargé Mission Observatoire (cf. Fiche Transversale Observatoire Territorial EPN) Mission SIG ( identifiée au sein de la collectivité)			
Financiers	EPN	Fonctionnement Investissement		
		Extérieur		ADEME – FEDER – AGENCE DE L'EAU - EPFN (fds friches...)
Difficultés et Freins à la réalisation			Indicateur(s) de suivi et/ou d'Evaluation	
→ Portage politique fort → Observatoire du territoire au sein d'EPN → Portage financier important → Développement technique important			→ Avancement de la démarche au regard du calendrier fixé → Nombre de projets de friches renaturées-valorisées-reconverties → Evolution de la surface de friches renaturées-valorisées-reconverties selon la typologie des projets	

Calendrier prévisionnel	
<b>2020</b>	<b>2026</b>
<b>2020-2021</b> → Mobilisation et validation des partenaires internes et externes pour la mise en œuvre de la politique portant sur la renaturation-revalorisation - reconversion des friches sur tout le territoire EPN → Sensibilisation-Communication auprès des acteurs du territoire pour faire connaître la démarche d'EPN	<b>2021-2022</b> → Elaboration Observatoire Friches en lien avec l'Observatoire territorial EPN  <b>2023 - 2026</b> → Premières reconversions → Intégrer la démarche dans les documents d'urbanisme



**Axe 2 : INTEGRER DANS L'ENSEMBLE DES PROJETS ET DES POLITIQUES TERRITORIALES, LES NOTIONS DE VULNERABILITE ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

**Action 2.6 : Mieux connaître la ressource et les usages de l'eau et encourager une utilisation exemplaire**

<b>Référence SRADDET</b>	<p><b>Objectif 47</b> - Préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, de la terre à la mer Sous objectif : Mobiliser et concerter les acteurs du territoire autour de la reconquête en eau de la Normandie Sous objectif : Planifier l'aménagement du territoire pour favoriser la préservation de la ressource en eau, aujourd'hui et demain</p> <p><b>Objectif 64</b> - Restaurer la continuité écologique du réseau hydrographique et les milieux naturels associés Sous objectif : Favoriser les pratiques agricoles compatibles avec la préservation des cours d'eau et leur qualité écologique</p> <p><b>Objectif 69</b> - Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre Sous objectif : D'ici à 2030, réduire puis supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires, en usage domestiques et agricoles</p>
<b>Cible(s)</b>	Utilisateurs des ressources en eau
<b>Elu(e) Référent(e)</b>	Vice-Président délégué au Cycle de l'Eau, à la Biodiversité, aux Espaces Verts EPN Vice-Président délégué à l'Eau-Assainissement, au Garage
<b>Pilote(s)</b>	Direction Cycle de l'Eau (service Grand Cycle de l'Eau – sous-direction Exploitation Petit Cycle de l'Eau)
<b>Co-pilote(s)</b>	Direction Paysage, Nature et espaces Verts (service Environnement) Direction Planification, Stratégie, Mobilité et Habitat (service Planification) Direction de l'Urbanisme Opérationnel (service Aménagement Opérationnel et Foncier) Direction Energie & Climat (service Gestion des Energies, service Climat) Direction du Développement Economique
<b>Partenaire(s) potentiels</b>	Agence de l'Eau Seine Normandie, Conseil Départemental 27, ETAT, ADEME, Région, Syndicats de Bassin Versant, acteurs agricoles et industriels prélevant dans la nappe, SOLIHA27, les communes, Eau de Normandie...

**Descriptif**

D'après le Conseil scientifique du Comité de Bassin Seine-Normandie, pour ce qui concerne les eaux souterraines, l'impact du changement climatique sur le fonctionnement des hydro-systèmes souterrains est significatif malgré les incertitudes, avec une baisse de la recharge des nappes qui pourrait atteindre 30% au cours du XXI<sup>e</sup> siècle. Les effets du changement climatique pourraient conduire à diminuer les niveaux piézométriques de plus de 4 m en moyenne, et jusqu'à 15 mètres en certains points de Beauce.

Face à ce constat, EPN a l'ambition de garantir la sécurité de l'approvisionnement en eau potable pour son territoire, même en période de sécheresse (l'eau est vitale...).

A ce titre, la collectivité désire traiter deux aspects :

- **Acquérir des données** (en lien avec l'Observatoire territorial EPN)
- État des lieux de la ressource en eau sur le territoire
- **Réaliser une modélisation prospective quantitative** (disponibilités de la ressource en eau, captage par captage, secteur par secteur, bassin versant par bassin versant)
- Afin de définir des objectifs de baisse de prélèvements sur la ressource en eau, en cohérence avec la réalité hydrologique.  
(pour mémo, les objectifs des Assises de l'Eau sont de diminuer de 10% en 5 ans et de 25% en 15 ans les prélèvements sur la ressource, tous usages compris).
- Un volet de **sensibilisation/coordination**, qui traitera de la sobriété des consommateurs (économies d'eau) et de la désimperméabilisation/végétalisation des espaces pour favoriser l'infiltration et donc la recharge de la nappe, favoriser l'utilisation des récupérations des eaux de pluie.
- Au-delà du résidentiel, généraliser la réflexion sur la récupération des eaux de pluies de toitures de tous les bâtiments tertiaires du territoire (public et privé) selon les spécificités de la réglementation en vigueur.
- Sensibiliser et Accompagner les habitants aux bonnes pratiques pour les installations Assainissement Non Collectif, voire leur réhabilitation.
- Intégration de la **gestion de l'eau** dans les **projets d'aménagement**
- Fixer des règles de végétalisation urbaine et objectifs de désimperméabilisation dans les documents d'urbanisme (lien avec action 2.1)
- **Mener une Chasse aux fuites** (via notamment déploiement de télérelèves)
- **Réaliser une étude de tarification incitative**

Cette action est complémentaire aux actions :

- **Fiche Transversale : Observatoire territorial EPN**
- **Action 1.3 : Améliorer les connaissances environnementales et les pratiques de l'ensemble des usagers du territoire**
- **Action 2.1 : Lutter contre l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols**
- **Action 2.3 : Développer et renforcer la séquestration carbone ainsi que la trame verte et bleue du territoire**
- **Action 2.4 : Promouvoir et développer l'agriculture biologique et/ou locale**
- **Action 2.5 : Valoriser les espaces en friche**
- **Action 2.7 : Améliorer la connaissance du territoire pour mieux gérer les risques**
- **Action 3.5 : Développer un "Guichet Unique" pour permettre la rénovation du parc résidentiel** (aspect sensibilisation aux énergies notamment économie eau)





**Thématiques PCAET en lien avec l'action**

Consommation d'énergie	Production ENR & R	Emissions de GES	Qualité de l'air	<b>Adaptation au changement climatique</b>
------------------------	--------------------	------------------	------------------	--

**Objectifs**

		Echéances	
		2030	2050
→	Compte tenu de la nécessité de réaliser une étude prospective sur la ressource en eau et sa période de réalisation, les objectifs seront définis lors de l'évaluation intermédiaire du PCAET.	→ 1 000 nouveaux récupérateurs d'eau de pluie (résidentiel individuel et Tertiaire) par rapport à 2026	→ 4 000 nouveaux récupérateurs d'eau de pluie (résidentiel individuel et Tertiaire) par rapport à 2030
→	1 000 nouveaux récupérateurs d'eau de pluie (résidentiel individuel et Tertiaire)		
→ Absence d'impacts en termes de réduction de la consommation d'énergie, d'émissions de GES et de production d'ENR&R			

## Action 2.6 : Mieux connaître la ressource et les usages de l'eau et encourager une utilisation exemplaire (suite)

 Moyens		 Actions déjà engagées											
Techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Réalisation du diagnostic</li> <li>→ Equipements en récupérateurs</li> <li>→ Mettre en place des télérelèves</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Démarche de protection de la ressource en eau sur les bassins d'alimentation de captage de l'lon à destination du monde agricole (BAC lton)</li> <li>→ Actions de sensibilisation auprès des professionnels de l'agriculture et des particuliers</li> <li>→ Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable</li> <li>→ Récupération de l'eau de pluie sur plusieurs sites :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Serre de Collection de la Ville d'Evreux</li> <li>- Groupe scolaire (Evreux-Netreville)</li> <li>- Stade la Madeleine (Evreux)</li> <li>- Jardins familiaux (Evreux)</li> </ul> </li> <li>→ Inventaire et restauration du réseau des mares sur le territoire EPN</li> </ul>											
Humains	<p><b>0,25 ETP</b> du responsable chargé du Grand Cycle de l'Eau</p> <p><b>0,10 ETP</b> du chargé Mission Observatoire Territorial EPN (cf. Fiche transversale Observatoire Territorial EPN)</p> <p><b>0,15 ETP</b> du Référent animation DD (cf. Fiche 1.3)</p>												
Financiers	<table border="1"> <tr> <td>EPN</td> <td>Fonctionnement</td> <td>Etudes diagnostics prospectives (80 000 €)</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Investissement</td> <td>A définir selon les diagnostics</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Télérelèves (investissement déjà prévu dans le programme de changement des compteurs)</td> </tr> <tr> <td>Extérieur</td> <td colspan="2">Agence de l'eau Seine Normandie</td> </tr> </table>		EPN	Fonctionnement	Etudes diagnostics prospectives (80 000 €)		Investissement	A définir selon les diagnostics			Télérelèves (investissement déjà prévu dans le programme de changement des compteurs)	Extérieur	Agence de l'eau Seine Normandie
EPN	Fonctionnement	Etudes diagnostics prospectives (80 000 €)											
	Investissement	A définir selon les diagnostics											
		Télérelèves (investissement déjà prévu dans le programme de changement des compteurs)											
Extérieur	Agence de l'eau Seine Normandie												
 Difficultés et Freins à la réalisation		 Indicateur(s) de suivi et/ou d'Evaluation											
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Engagement financier de la collectivité à la démarche</li> <li>→ Adhésion de la population à la réduction de la consommation d'eau</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Evolution des prélèvements d'eaux souterraines (collectivités, industriels et agricoles)</li> <li>→ Evolution du niveau piézométrique des captages Alimentation en Eau Potable (Nombre de foyers/entreprises équipés de récupérateurs d'eau de pluie mis en place (particulier et tertiaire))</li> </ul>											



### Calendrier prévisionnel

2020		2026	
<b>2020 - 2021</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Préparation d'un marché pour la réalisation d'un des diagnostics</li> <li>→ Déploiement de la télérelève</li> </ul>	<b>2022 - 2025</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Etudes (Acquisition de données et analyse)</li> <li>→ Organisation de la distribution des récupérateurs d'eau de pluie</li> </ul>
		<b>2026</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Définition d'une stratégie de réduction des prélèvements d'eau potable et de résilience du système d'alimentation en eau potable des populations</li> </ul>

**Axe 2 : INTEGRER DANS L'ENSEMBLE DES PROJETS ET DES POLITIQUES TERRITORIALES, LES NOTIONS DE VULNERABILITE ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

**Action 2.7 : Améliorer la connaissance du territoire pour mieux gérer les risques**

<b>Référence SRADET</b>	<p><b>Objectif 48 - Réduire les risques naturels liés à l'eau et prévenir l'impact du changement climatique</b>                  Sous objectif : <i>Intégrer la prise en compte du risque dans le quotidien des secteurs à risques d'inondation</i>                  Sous objectif : <i>Réduire les facteurs du risque d'érosion, de ruissellement et d'inondation, sur l'ensemble du territoire et d'ensemble des espaces, naturels et urbanisés</i></p> <p><b>Objectif 58 - Mettre en évidence les interdépendants sur le territoire</b>                  Sous objectif : <i>S'appuyer sur les observatoires</i></p>
<b>Cible(s)</b>	Communes - Population
<b>Elu(e) Référent(e)</b>	Vice-Président délégué à l'Aménagement du Territoire, au Climat, à l'Energie, à l'Air et à l'Equilibre social et territorial de l'Habitat Vice-Président délégué au Cycle de l'Eau, à la Biodiversité, aux Espaces Verts EPN
<b>Pilote(s)</b>	Direction Paysage, Nature et Espaces Verts (service Environnement)
<b>Co-pilote(s)</b>	Direction Systèmes Informations (service SIG) Direction Energie & Climat (Service Climat et M° ENR&R) Direction Planification Stratégique, Mobilité et Habitat (service Planification) Direction Cycle de l'Eau (service Grand Cycle de l'Eau)
<b>Partenaire(s) potentiels</b>	ATMO Normandie, ETAT, DREAL, Compagnies d'assurance, etc.

 **Descriptif**

Dans le cadre de la prévention des risques, les communes, particulièrement exposées à un risque majeur, doivent réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) au titre du pouvoir de police du maire (*responsable de la sécurité de ses administrés*). Bien que la majorité des communes ne soit pas directement concernée par cette obligation, l'État incite néanmoins fortement l'ensemble des élus à se doter d'un tel outil car certaines crises peuvent survenir n'importe où (*pour exemple : transport de matières dangereuses (TMD) événements climatiques intenses...*).

Le PCS permettra au maire d'informer ses administrés de la présence des risques majeurs et d'administrer la crise lors d'épisodes à risques (*secours, protection, évacuation...*) et à mieux préparer les outils opérationnels qui relèvent du niveau communal.

L'élaboration du PCS se construit en trois phases successives :

- Identifier et de localiser les risques majeurs (*DDRM, SDACR, PPRN, PPI approuvés par le préfet, ...*)
- Recenser l'ensemble des ressources (*lieux d'accueils, matériels, véhicules...*)
- Mettre en place des procédures claires et intelligibles (*fiches, ressources...*)

Le PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :

- Est décliné au niveau communal mais **l'analyse préalable peut être effectuée à une échelle intercommunale** qui offre un cadre adapté à la réalisation d'une telle étude.
- Peut également avoir une **dimension intercommunale (PICS)**. En effet, plusieurs communes, comprises ou pas dans la même intercommunalité, peuvent s'associer pour mettre en place des procédures communes ou pour mettre en commun des ressources humaines et/ou matérielles.  
*Attention cependant, même si un PICS est adopté, il n'y a aucun transfert des pouvoirs de police du maire : le maire demeure le seul compétent pour agir sur son territoire communal et ne peut donc pas agir sur les territoires des communes partenaires.*

A ce titre, EPN souhaite :

- Améliorer la connaissance de son territoire en établissant un recensement des risques et leurs données en utilisant l'observatoire territorial qui comprendra les thématiques contenues dans les Plans Préventions des Risques (*Inondations, Mouvements de Terrains, Tempêtes, Incendies Forêts...*), Arrêtés de catastrophe, analyses...)
- Sensibiliser les communes sur la culture des risques liés au territoire
- Proposer un soutien aux communes qui le souhaitent en :
- Contribuant à l'élaboration du PCS communal, notamment sur l'analyse préalable et la sensibilisation-communication
- Établissant une procédure commune pour établir un PICS.

Cette action est complémentaire aux actions :

- Fiche Transversale : Observatoire territorial EPN
- Action 1.3 : Améliorer les connaissances environnementales et les pratiques de l'ensemble des usagers du territoire
- Action 2.1 : Lutter contre l'imperméabilisation des sols
- Action 2.3. : Développer et renforcer la séquestration carbone ainsi que la Trame Verte Bleue et Noire

 **Thématiques PCAET en lien avec l'action**





Consommation d'énergie	Production ENR & R	Emissions de GES	Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
			✓	✓

 **Objectifs**

2026	Echéances 2030	2050
→ Que toutes les communes concernées par la Stratégie Locale du Risque d'Inondation (SLGRI) aient actualisé leur Plan Communal de Sauvegarde	→ Toutes les communes soumises à un PPRi doivent disposer d'un PCS	→ Toutes les communes du territoire sont dotées d'un PCS

→ Absence d'impacts en termes de réduction de la consommation d'énergie, d'émissions de GES et de production d'ENR&R

### Action 2.7 : Améliorer la connaissance du territoire pour mieux gérer les risques (suite)

 <b>Moyens</b>		 <b>Actions déjà engagées</b>				
Techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Transmission des données liées aux risques à la commune</li> <li>→ Aide à la communication – sensibilisation de la population</li> <li>→ Thématique risques incluse dans Observatoire territorial</li> <li>→ SIG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Plan Communal de Sauvegarde Ville d'Evreux (en cours)</li> <li>→ Etude géotechnique des coteaux de la Ville d'Evreux</li> <li>→ Etude de modélisation de l'Iton à Evreux</li> </ul>				
Humains	<p><b>0,5 à 1 ETP chargé de Mission à recruter</b> (Service Environnement -DPENV)</p> <p><b>0,10 ETP</b> Référent Animation DD (fiche 1.3)</p> <p><b>0,20 ETP</b> chargé Mission Observatoire du Territoire (cf. Fiche Transversale Observatoire territorial EPN)</p> <p>Mission SIG (identifiée au sein de la collectivité)</p>					
Financiers	<table border="1"> <tr> <td>Fonctionnement</td> <td> <p><b>0,5 voire 1</b> poste à prévoir si pas dans les moyens constants (15 000 à 30 000 €)</p> <p>Budget de communication</p> <p>Adhésion annuelle à ATMO Normandie (18 000 €/an)</p> <p>100 000 euros sur plusieurs années à définir</p> </td> </tr> <tr> <td>Investissement</td> <td></td> </tr> </table>		Fonctionnement	<p><b>0,5 voire 1</b> poste à prévoir si pas dans les moyens constants (15 000 à 30 000 €)</p> <p>Budget de communication</p> <p>Adhésion annuelle à ATMO Normandie (18 000 €/an)</p> <p>100 000 euros sur plusieurs années à définir</p>	Investissement	
	Fonctionnement		<p><b>0,5 voire 1</b> poste à prévoir si pas dans les moyens constants (15 000 à 30 000 €)</p> <p>Budget de communication</p> <p>Adhésion annuelle à ATMO Normandie (18 000 €/an)</p> <p>100 000 euros sur plusieurs années à définir</p>			
Investissement						
Extérieur						
 <b>Difficultés et Freins à la réalisation</b>		 <b>Indicateur(s) de suivi et/ou d'Evaluation</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Adhésion des collectivités à la démarche</li> <li>→ Moyens mis à disposition pour la mise en œuvre</li> <li>→ Avancement de l'Etat dans l'élaboration des PPR</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Nombre de PCS et/ou PICS établis</li> <li>→ Nombre de risques recensés sur le territoire EPN</li> <li>→ Evolution de la qualité de l'air extérieure (nombre de pics de pollution)                             <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>en lien avec l'axe 1</b>, Nombre d'actions de communication et sensibilisation</li> </ul> </li> </ul>				



### Calendrier prévisionnel

2020

2026

2020 - 2026

- Adhésion ATMO Normandie
- Définir les collectivités devant faire l'objet d'un plan de sauvegarde
- Sensibilisation des Communes à la démarche
- Soutien aux communes selon un planning défini
- Analyse régulière la qualité de l'air extérieure

## Axe 3


Diminuer la consommation énergétique  
par la sobriété et l'efficacité pour  
permettre la baisse des  
émissions de GES et de polluants




**Axe 3 DIMINUER LA CONSOMMATION ENERGETIQUE PAR LA SOBRIETE ET L'EFFICACITE POUR PERMETTRE LA BAISSSE DES EMISSIONS DE GES ET DE POLLUANTS**



**Action 3.1 : Développer la pratique des modes "actifs"**

<b>Référence SRADDET</b>	<p><b>Objectif 43 - Créer les conditions d'une intermodalité efficace</b> Sous-objectif : Favoriser le report modal de la voiture vers les transports en commun et les autres modes alternatifs</p> <p><b>Objectif 38 - Repenser la ville pour ses habitants</b> Sous objectif : Cadre de vie et attractivité urbaine : Aider aux rénovations et adaptations dans les centres villes Sous objectif : Cadre de vie et attractivité urbaine : Définir une approche globale de la ville comme milieu de vie Sous objectif : Redonner à la voiture sa juste place en ville</p> <p><b>Objectif 69 - Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre</b> Sous objectif : Privilégier les modes déplacements doux et actifs Sous objectif : Raisonner un urbanisme qui intègre pleinement la notion de déplacements, en les limitant ou en permettant qu'ils soient durables</p>
<b>Cible(s)</b>	Ensemble du territoire d'EPN et de ses acteurs, ensemble des déplacements
<b>Elu(e) Référent(e)</b>	Vice-Président, délégué aux Mobilités et au Patrimoine
<b>Pilote(s)</b>	Direction Planification, Stratégie, Mobilité et Habitat (service Mobilités)
<b>Co-pilote(s)</b>	Direction des Ressources Humaines Direction des Infrastructures Routières Direction Développement Economique (service Tourisme) Direction Générale des Services Direction Energies & Climat (service Climat – mission ENR&R) Direction Paysages, Nature et Espaces Verts (services Environnement – Espaces Verts – Aménagement Urbains et Paysagers)
<b>Partenaire(s) potentiels</b>	ADEME, Région Normandie, SPL : Transurbain, Etat (DSIL) Conseil Citoyen Evreux, Associations (Wimooov, Cicérone, Ifair...), Centres sociaux, CCI



 <b>Descriptif</b>
<p>EPN entend développer sur son territoire les deux principaux modes actifs de déplacement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>La marche</b> La piétonisation des centres-bourgs est un des leviers déterminants du développement de la marche au sein d'EPN. Pour l'exploiter pleinement, EPN devra d'abord aménager les équipements (notamment aux abords des écoles) afin de sécuriser les piétons. Les aménagements devront entrer en cohérence avec ceux réalisés dans le cadre de la politique cyclable.</li> <li>✓ <b>Le vélo</b> Afin de développer la pratique du vélo, EPN a l'intention d'<b>engager la réalisation d'aménagements cyclables</b> (20 km par an) en intégrant une qualité de service (sécurisation, stationnement, etc.) et en s'appuyant sur le Schéma Cyclable défini dans le Programme d'Orientations et d'Actions des Déplacements (POA) du PLUi HD - « Développer un véritable maillage d'itinéraires actifs ». En complément, des animations et actions de sensibilisation à destination de tous les publics (dont scolaire) seront assurés. EPN poursuivra par ailleurs le <b>développement d'un système de location moyenne durée</b> (location de 100 VAE supplémentaires programmée en 2020), et étudiera l'opportunité de développer une aide à l'achat pour des Vélos à Assistance Electrique (VAE). Enfin, dans la recherche d'un soutien exemplaire de la collectivité, EPN a mis en place, fin 2019, l'<b>indemnisation kilométrique pour les agents</b>, et soutiendra la généralisation de ce dispositif.</li> </ul> <p><u>Cette action est complémentaire aux actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Action 1.1 : Développer des actions d'accompagnement au changement des pratiques de mobilité individuelle</li> <li>• Action 3.2 : Développer les alternatives motorisées à la pratique de la voiture individuelle</li> <li>• Action 3.4 : Favoriser l'évolution des comportements pour diminuer la consommation d'énergie</li> <li>• Action 4.1 : Développer les motorisations alternatives</li> </ul> <p>→ POA Mobilités du PLUi HD → Dans le cadre du Bilan Carbone EPN-Ville Evreux, des fiches actions portant ou incluant le volet mobilités seront établies (pour exemple l'éco-responsabilité...)</p>

 <b>Thématiques PCAET en lien avec l'action</b>				
<b>Consommation d'énergie</b> ✓	<i>Production ENR &amp; R</i>	<b>Emissions de GES</b> ✓	<b>Qualité de l'air</b> ✓	<i>Adaptation au changement climatique</i>

 <b>Objectifs</b>			
	<b>Echéances</b>		
<b>2026</b>	<b>2030</b>	<b>2050</b>	
→ 170 kms d'itinéraires actifs modes doux partagées avec ↓ 2% part modale vélo ↓ 15% part modale piéton	→ 230 kms d'itinéraires actifs modes doux partagées avec ↓ 6% part modale vélo ↓ 16% part modale piéton	→ 350 kms d'itinéraires actifs modes doux partagées avec ↓ 15% part modale vélo ↓ 18% part modale piéton	
→ Contribution à l'objectif du secteur Transport d'une baisse de la consommation d'énergie de 21% et à la réduction des émissions de GES de 27% entre 2010 et 2026	→ Contribution à l'objectif du secteur Transport d'une baisse de la consommation d'énergie de 28% et à la réduction des émissions de GES de 35% entre 2010 et 2030	→ Contribution à l'objectif du secteur Transport d'une baisse de la consommation d'énergie de 48% et à la réduction des émissions de GES de 66% entre 2010 et 2050	

 <b>Moyens</b>	 <b>Actions déjà engagées</b>								
<p><b>Techniques</b> Plan Vélo existant Mise en place des équipements Evènements de sensibilisation – support de communication</p> <p><b>Humains</b> 0,5 ETP Chargé de Mission Plan Vélo (identifié au sein de la collectivité) 0,5 ETP Mission Equipement – Infrastructures (identifiée au sein de la collectivité)</p> <table border="1"> <tr> <td rowspan="2"><b>Financiers</b></td> <td>Fonctionnement</td> <td>IKV selon le nombre d'agents</td> </tr> <tr> <td>Investissement</td> <td>Equipements 800 000 €/an</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Extérieur</td> <td>Conseil Départemental, appels à projets (AMI Région TD)...</td> </tr> </table>	<b>Financiers</b>	Fonctionnement	IKV selon le nombre d'agents	Investissement	Equipements 800 000 €/an	Extérieur		Conseil Départemental, appels à projets (AMI Région TD)...	<p>→ Plan vélo élaboré → 30km de pistes cyclables réalisées en 2019 → 205 vélos mis à disposition en 2020 → Aménagement des axes Evreux-St André / Evreux Guichainville-Grossoeuvre / Evreux-Arnières-Gravigny-Huest) → Aide à l'achat vélo en 2020</p>
<b>Financiers</b>		Fonctionnement	IKV selon le nombre d'agents						
	Investissement	Equipements 800 000 €/an							
Extérieur		Conseil Départemental, appels à projets (AMI Région TD)...							

### Action 3.1 : Développer la pratique des modes "actifs"

 Difficultés et Freins à la réalisation	 Indicateur(s) de suivi et/ou d'Evaluation
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Multitude de freins à la marche</li> <li>→ Si le rythme de réalisation des pistes cyclables n'est pas suffisant l'adhésion sera difficile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Nombre de kilomètres cyclables réalisés</li> <li>→ Evolution de la part modale en 2026 (enquête déplacements à effectuer tous les 5-6ans dont la première sera en 2026)</li> </ul>



**2020**

- Déploiement de l'indemnité Kilométrique Vélo (IKV)
- Premiers événements de sensibilisation

**2020 - 2026**

- Aménagement des axes cyclables,
- Renforcement de l'offre de location de VAE
- Enquête déplacements suivi part modale

**Axe 3 : DIMINUER LA CONSOMMATION ENERGETIQUE PAR LA SOBRIETE ET L'EFFICACITE POUR PERMETTRE LA BAISSSE DES EMISSIONS DE GES ET DE POLLUANTS**

**Action 3.2 : Développer les alternatives motorisées à la pratique de la voiture individuelle**

<b>Référence STRADDET</b>	<p><b>Objectif 38 - Repenser la ville pour ses habitants</b>          Sous objectif : Cadre de vie et attractivité urbaine : Aider aux rénovations et adaptations dans les centres villes          Sous objectif : Redonner à la voiture sa juste place en ville</p> <p><b>Objectif 69 – Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre</b>          Sous objectif – Promouvoir la réduction et l'efficacité des déplacements          Sous objectif – Privilégier les modes de déplacements doux et actifs</p>
<b>Cible(s)</b>	Ensemble des usagers du territoire d'EPN
<b>Elu(e) Référent(e)</b>	Vice-Président, délégué aux Mobilités et au Patrimoine
<b>Pilote(s)</b>	Direction Planification, Stratégie, Mobilité et Habitat (service Mobilités)
<b>Co-pilote(s)</b>	Direction des Infrastructures Routières Direction Propreté – Déchets Parc Motorisé (service Parc Motorisé) Direction de l'Urbanisme Opérationnel (service Aménagement Opérationnel et Foncier) Direction Energies & Climat (service Climat – mission ENR&R)
<b>Partenaire(s) potentiels</b>	ADEME / Région Normandie / SPL Transurbain / Etat (DSIL) / Conseil Citoyen Evreux / Associations (Wimoov, Cicérone, Ifair...) / Centres sociaux / CCI

 **Descriptif**

EPN a l'intention d'inciter les citoyens du territoire à réduire l'utilisation de façon individuelle des véhicules thermiques en combinant le développement deux pratiques :

**1. L'offre de transport public (\*) :**

Afin de favoriser l'utilisation de ce type de transport, il faut dans un premier temps

- ✓ **Renforcer** le réseau en créant une liaison efficace entre Evreux et Saint-André-de-L'eure,
- ✓ **Augmenter** la fréquence de passage notamment durant les heures de pointe.
- ✓ En parallèle, il est nécessaire de **développer** les lieux d'intermodalité pour favoriser la relation entre les différents modes.

**2. L'offre covoiturage facilité :**

Afin de développer la pratique du covoiturage, EPN

- ✓ **Identifier, aménagera et sécurisera** les espaces dédiés à la pratique du covoiturage.
- ✓ **Développera** une plateforme numérique (notamment dédiée au trajet domicile-travail), en complément de la plateforme départementale, pour soutenir quotidiennement le recours au co-voiturage, en facilitant la mise en relation et en simplifiant l'environnement numérique du co-voiturage.

*Cette action est complémentaire aux actions :*

- **Action 1.1 Développer des actions d'accompagnement au changement des pratiques de mobilité individuelle**
- **Action 3.1 Développer la pratique des modes "actifs"**
- **Action 3.4 Favoriser l'évolution des comportements pour diminuer la consommation d'énergie**
- **Action 4.1 Développer les motorisations alternatives**
  - POA Mobilités du PLUi HD
  - Dans le cadre du Bilan Carbone EPN-Ville Evreux, des fiches actions portant ou incluant le volet mobilités seront établies ( pour exemple l'éco-responsabilité...)
  - Au projet de ligne nouvelle « Paris-Normandie »

 **Thématiques PCAET en lien avec l'action**

<b>Consommation d'énergie</b> ✓	<i>Production ENR &amp; R</i>	<b>Emissions de GES</b> ✓	<b>Qualité de l'air</b> ✓	<i>Adaptation au changement climatique</i>
------------------------------------	-------------------------------	------------------------------	------------------------------	--

 **Objectifs**



	Echéances		
	2026	2030	2050
→ 9,5% de déplacements en Transports Collectifs		→ 11,5% de déplacements en Transports Collectifs → Nombre d'actions de sensibilisation pour Inciter à se détacher du véhicule particulier pour favoriser l'autopartage (se rapporter à la fiche 1.1.)	→ 20% de déplacements en Transports Collectifs → Promouvoir la voiture autonome partagée
→ Contribution à l'objectif du secteur Transport d'une baisse de la consommation d'énergie de 21% et à la réduction des émissions de GES de 27% entre 2010 et 2026		→ Contribution à l'objectif du secteur Transport d'une baisse de la consommation d'énergie de 28% et à la réduction des émissions de GES de 35% entre 2010 et 2030	→ Contribution à l'objectif du secteur Transport d'une baisse de la consommation d'énergie de 48% et à la réduction des émissions de GES de 66% entre 2010 et 2050

 **Moyens**  **Actions déjà engagées**

<b>Techniques</b>	Cartographie du zonage Mise en place des équipements	→ Service de TC existant → PPBE (Plan de Prévention des Bruits dans l'Environnement) en cours d'élaboration → 1 aire prévue dans le cadre du contournement d'Evreux → Financement prévu pour l'aménagement des aires de la communication
<b>Humains</b>	<b>0,10 ETP</b> du chargé de mission Mobilités Durables (fiche 1.1)	
<b>Financiers</b>	Fonctionnement → de l'ordre de 50 000 HT / an (dépendra du prestataire) Investissement → 200 000 HT /an Aménag' Aires Covoiturage → 25 000 HT 1 <sup>ère</sup> année Communication pour Covoiturage → 300 000 HT d'augmentation du budget Transport Public d'ici 2030 (hors effet conjoncturel carburant ou autre)	
	Extérieur	



### Action 3.2 : Développer les alternatives motorisées à la pratique de la voiture individuelle (suite)

 Difficultés et Freins à la réalisation	 Indicateur(s) de suivi et/ou d'Evaluation
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Développement actuel du réseau de TC</li> <li>→ Investissement public important</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Répartition des déplacements par mode</li> <li>→ Cadencement, fréquence lignes réseau transport public</li> <li>→ Nombre de lieux intermodaux et niveau d'utilisation (enquête déplacements part modale fiche 3.1.)</li> <li>→ Nombre de lieux co-voiturage et niveau d'utilisation (enquête déplacements part modale fiche 3.1 et plateforme)</li> </ul>



#### Calendrier prévisionnel



<b>2020</b> → Travail avec les partenaires pour l'amélioration de la desserte	<b>2021</b> → Création d'un Schéma d'Aménagement des Aires de Covoiturage	<b>2022</b> → mise en œuvre des premières Aires de Covoiturage
--	--	---

<b>2020 - 2026</b> → Mise en œuvre de l'action → Définition et mise en œuvre d'un dispositif pour inciter le remplissage des véhicules professionnels (taxi...)
---

(\*) La notion de Transports en Commun (TC) est à distinguer du terme de Transports Publics (TP).  
 ✓ La question de Transports Publics (TP) conduit à ne pas inclure la pratique du covoiturage dont la définition peut être résumée à "l'utilisation en commun d'un véhicule privé".  
 ✓ La question de Transports en Commun (TC) admet la prise en compte à la fois des Transports Publics (TP) et des "nouvelles solutions de mobilité" (type Covoiturage).

**Axe 3 : DIMINUER LA CONSOMMATION ENERGETIQUE PAR LA SOBRIETE ET L'EFFICACITE POUR PERMETTRE LA BAISSSE DES EMISSIONS DE GES ET DE POLLUANTS**

**Action 3.3 : Améliorer la gestion du transport de marchandise sur le "dernier km"**

<b>Référence SRADDET</b>	<p><b>Objectif 36</b> - Diminuer l'exposition aux polluants atmosphériques pour améliorer la qualité de vie et la santé des normands          Sous objectif : Contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de réduction des émissions des principaux polluants atmosphériques          Sous objectif : Diminuer le niveau d'exposition des populations aux polluants atmosphériques</p> <p><b>Objectif 69</b> - Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre          Sous-objectif : Encourager des systèmes logistiques de transport de marchandises plus sobres énergétiquement</p>
<b>Cible(s)</b>	Fret sur le territoire d'EPN, ménages et commerces hors zones commerciales périphériques
<b>Elu(e) Référent(e)</b>	Vice-Président, délégué aux Mobilités et au Patrimoine Vice-Président délégué à l'Aménagement du Territoire, au Climat, à l'Energie, à l'Air et à l'Equilibre social et territorial de l'Habitat Vice-Présidente déléguée à l'Attractivité Economique, au Commerce, à l'Agriculture, aux relations avec les entreprises
<b>Pilote(s)</b>	Direction Energie & Climat (mission ENR&R)
<b>Co-pilote(s)</b>	Direction Planification, Stratégie, Mobilité et Habitat (service Planification – service Mobilités) Direction de l'Urbanisme Opérationnel (service Aménagement Opérationnel et Foncier, service Gestion Foncière et Immobilière) Direction Développement Economique Direction des Infrastructures Routières
<b>Partenaire(s) potentiels</b>	ADEME – CCI – Région Normandie – Associations – Communes EPN...

 **Descriptif**

Les livraisons de colis constituent une composante importante du trafic routier (20% à l'échelle nationale), des émissions de gaz à effet de serre (25%), des polluants atmosphériques et sonores. Près de 80% du volume de colis livrés relèvent du e-commerce.

**Le cheminement de ces colis est opéré selon deux modes** soit :

- ✓ Jusqu'au domicile ou le local commercial, ce mode est prépondérant,
- ✓ Jusqu'à des points relais, ce mode concerne les ménages de façon quasi-exclusive, dans ce cas le destinataire final, le ménage, réalise lui-même l'ultime partie du transport.

**La dernière phase d'acheminement** par les livreurs de colis, dénommée « **dernier kilomètre** », est une source d'émissions importantes de GES et de polluants atmosphériques. Plusieurs raisons :

- ✓ La motorisation des véhicules de livraison, exclusivement diesel,
- ✓ Les nombreux arrêts et démarrages qui se traduisent par une consommation moyenne importante.

L'impact de cette activité est donc à prendre compte prioritairement à l'instar du transport des personnes.

**Evreux Portes de Normandie entend agir en mettant en œuvre des dispositifs éprouvés.**


- ✓ **Il s'agit de consignes sécurisées et de centres de distribution** qui apportent un service de proximité aux acheteurs.
  - **Les consignes sécurisées** peuvent être installées dans des locaux professionnels et des locaux de services publics.  
*Grâce à ces consignes sécurisées, les acheteurs peuvent se faire livrer leurs commandes sur leur lieu de travail ou autres lieux qui leur sont habituels. Ces équipements et leur localisation leur épargnent donc le déplacement supplémentaire entre leur domicile et un point relais. La diminution de ces déplacements particuliers contribuera à la réduction des GES et des polluants atmosphériques.*
  - **Les centres de distribution** ont pour vertu de faciliter le rechargement de colis dans des moyens de transport qui n'utilisent pas une énergie carbonée.  
*Avec ce centre de distribution, les installations de recharge électrique et la plateforme multimodale, EPN entend inciter vivement l'utilisation de moyens de transport sans énergie carbonée par les livreurs dans la phase dite du dernier kilomètre.*
- ✓ **La mise en œuvre de ces dispositifs fera l'objet d'une étude préalable pour déterminer :**
  - La faisabilité
  - Les conditions
  - Le rythme.

*Cette action est complémentaire aux actions :*





- Action 1.1 : Développer des actions d'accompagnement au changement des pratiques de mobilité individuelle
- Action 1.3 : Améliorer les connaissances environnementales et les pratiques de l'ensemble des usagers du territoire
- Action 3.4 : Favoriser l'évolution des comportements pour diminuer la consommation d'énergie
- Action 4.1 : Développer les motorisations alternatives

 **Thématiques PCAET en lien avec l'action**

<b>Consommation d'énergie</b> 	<i>Production ENR &amp; R</i>	<b>Emissions de GES</b> 	<b>Qualité de l'air</b> 	<i>Adaptation au changement climatique</i>
--	-------------------------------	--	--	--

 <b>Objectifs</b>	<b>Echéances</b>		
	<b>2026</b>	<b>2030</b>	<b>2050</b>
→ 10 sites équipés de consignes sécurisées → 1 centre de distribution réalisé	→ 15 sites équipés de consignes de sécurité	→ 20 sites équipés de consignes de sécurité	
→ Contribution à l'objectif du secteur Transport d'une baisse de la consommation d'énergie de 21% et à la réduction des émissions de GES de 27% entre 2010 et 2026	→ Contribution à l'objectif du secteur Transport d'une baisse de la consommation d'énergie de 28% et à la réduction des émissions de GES de 35% entre 2010 et 2030	→ Contribution à l'objectif du secteur Transport d'une baisse de la consommation d'énergie de 48% et à la réduction des émissions de GES de 66% entre 2010 et 2050	

### Action 3.3 : Améliorer la gestion du transport de marchandise sur le "dernier km" (suite)

 Moyens		 Actions déjà engagées
Techniques	Etude de faisabilité + pilotage et animation des dispositifs + bâtiment et aménagement à vocation de centre de distribution (si EPN est maître d'ouvrage)	
Humains	0, 25 ETP Chargé de mission ENR&R (intégré dans son temps de travail)	
Financiers	EPN	<ul style="list-style-type: none"> <li>Budget communication et animation dispositifs</li> <li>Location consignes sécurisées selon conclusions étude de faisabilité</li> <li>Charges courantes centre de distribution, selon le mode d'exploitation</li> <li><b>Recette</b> (loyer ou redevance) selon mode de gestion du centre de distribution</li> </ul>
	Investissement	
	Extérieur	Indéterminé
 Difficultés et Freins à la réalisation		 Indicateur(s) de suivi et/ou d'Evaluation
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Coût du centre de distribution et des consignes sécurisées</li> <li>→ Disponibilité immobilière</li> <li>→ Volonté et capacité des livreurs à changer de moyens de livraison</li> </ul>		→ Nombre de consignes sécurisées installées et niveau d'utilisation



#### Calendrier prévisionnel

2020		2026	
2020	2021 – 2026		
→ Définition du besoin et cartographie des acteurs	→ Etude de faisabilité des deux dispositifs – sensibilisation → Mise en œuvre des deux dispositifs		

**Axe 3 : DIMINUER LA CONSOMMATION ENERGETIQUE PAR LA SOBRIETE ET L'EFFICACITE POUR PERMETTRE LA BAISSSE DES EMISSIONS DE GES ET DE POLLUANTS**

**Action 3.4 : Favoriser l'évolution des comportements pour diminuer la consommation d'énergie**

<b>Référence SRADDET</b>	<p><b>Objectif 51 - Economiser l'énergie grâce à la sobriété et l'efficacité énergétique</b>          Sous objectif : <i>Encourager et soutenir des territoires pilotes et exemplaires en matière de transition énergétique</i>          Sous objectif : <i>Développer une culture commune liée à la transition énergétique en s'appuyant sur la connaissance</i>          Sous objectif : <i>Encourager la réalisation des actions concrètes de sobriété et efficacité énergétique</i></p> <p><b>Objectif 69 - Réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES</b>          Sous objectif : <i>Optimiser les usages des bâtiments pour les rendre moins consommateurs d'énergie</i>          Sous objectif : <i>Elever le niveau de vie des normands grâce à des conceptions économes pour réduire en priorité les situations de précarité énergétique</i></p>
<b>Cible(s)</b>	Tous les acteurs du territoire
<b>Elu(e) Référent(e)</b>	Vice-Président délégué à l'Aménagement du Territoire, au Climat, à l'Energie, à l'Air et à l'Equilibre social et territorial de l'Habitat
<b>Pilote(s)</b>	Direction Energies & Climat (service Climat)
<b>Co-pilote(s)</b>	Direction Planification, Stratégie, Mobilité et Habitat (service Habitat) Direction Energies & Climat (service Gestion des Energies – mission ENR&R) Direction Propreté, Déchets, Parc Motorisé (Service Prévention et Gestion des Déchets - PPTDRS) Direction Développement Economique
<b>Partenaire(s) potentiels</b>	SOLIHA / ADIL / Associations / tous les services EPN et communes EPN / CCI...

 **Descriptif**

La sensibilisation des acteurs du territoire pour un comportement plus écoresponsable tant dans leur habitat, qu'au sein de leur entreprise, peut permettre également de réaliser des économies d'énergie.

**RESIDENTIEL :**  
 EPN veut agir pour la sobriété énergétique du secteur résidentiel sur son territoire. Pour ce faire, il va s'appuyer sur l'outil qu'il va mettre en œuvre le **guichet unique** (cf. fiche action 3.5.) en :

- **Sensibilisant** l'ensemble de la population sur la consommation en eau et en énergie : Actions de sensibilisation, défis, animations seront mis en place.
- **Accompagnant** les citoyens dans une démarche des équipements de leur habitat afin de faciliter la sobriété énergétique pour aller au-delà de l'évolution des pratiques de chacun.

**TERTIAIRE PUBLIC :**  
 EPN souhaite montrer la marche à suivre et donc s'intégrer également dans une démarche responsable tant sur le territoire que pour son patrimoine

- Engagement d'une démarche « Ecoresponsabilité » au sein d'EPN et d'Evreux

**Conseil auprès des communes**

- Les équipes communales adhérentes au dispositif CEP seront sensibilisées à la maîtrise de l'énergie par son biais ainsi que les utilisateurs du patrimoine communal et les élus.

**Patrimoine EPN et Ville Evreux :**

- Poursuivre le suivi des consommations d'énergies et des taux d'occupation de l'ensemble du patrimoine publics de l'EPN et de la Ville d'Evreux
- Poursuivre l'intégration à réaliser dans la base de données ATAL
- Poursuivre les actions d'amélioration sur les activités les plus consommatrices et ayant le plus grand potentiel d'économie
- Poursuivre l'intégration des critères énergétiques dans les contrats de maintenance
- Poursuivre l'optimisation des abonnements et les conditions d'achat des énergies
- Poursuivre la mise en œuvre du télétravail au sein des deux collectivités
- Incitation aux partenaires d'utiliser les moyens de collaboration à distance

**TERTIAIRE PRIVE :**  
 En association avec les dispositifs déjà existants, pilotés par la CCI, soutenir cette dernière dans son accompagnement aux entreprises pour :


- la sensibilisation aux écogestes
- le déploiement du télétravail

*Cette action est complémentaire aux actions :*





- **Action 3.5 : Développer un "Guichet Unique" pour permettre la rénovation du parc résidentiel**
- **Action 3.7 : Engager la rénovation du parc tertiaire et diminuer la consommation d'énergie**
- **Action 3.10 : Réduire la consommation d'énergie dédiée à l'éclairage public**
- *Dans le cadre du Bilan Carbone EPN – Ville d'Evreux, des fiches actions portant ou incluant le volet économie d'énergie seront établies (pour exemple l'éco-responsabilité...)*

 **Thématiques PCAET en lien avec l'action**

<b>Consommation d'énergie</b> 	<i>Production ENR &amp; R</i>	<b>Emissions de GES</b> 	<i>Qualité de l'air</i>	<i>Adaptation au changement climatique</i>
--	-------------------------------	--	-------------------------	--

 Objectifs	Echéances		
	2026	2030	2050
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Sensibilisation de tous les agents EPN</li> <li>→ Sensibilisation de 200 ménages</li> <li>→ Baisse de la consommation d'énergie de 2% sur le Résidentiel</li> <li>→ Baisse de la consommation d'énergie de 2% sur le Tertiaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Sensibiliser toutes les communes du territoire EPN</li> <li>→ Sensibilisation de 200 ménages</li> <li>→ Baisse de la consommation d'énergie de 1% sur le Résidentiel</li> <li>→ Baisse de la consommation d'énergie de 1% sur le Tertiaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Sensibilisation de 200 ménages</li> <li>→ Baisse de la consommation d'énergie de 5 % sur le Résidentiel</li> <li>→ Baisse de la consommation d'énergie de 5% sur le Tertiaire</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Contribution à l'objectif du secteur Résidentiel d'une baisse de la consommation d'énergie de 13% et à la réduction des émissions de GES de 25% entre 2010 et 2026</li> <li>→ Contribution à l'objectif du secteur Tertiaire d'une stabilisation de la consommation d'énergie et à la réduction des émissions de GES de 2% entre 2010 et 2026</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Contribution à l'objectif du secteur Résidentiel d'une baisse de la consommation d'énergie de 17% et à la réduction des émissions de GES de 30% entre 2010 et 2030</li> <li>→ Contribution à l'objectif du secteur Tertiaire d'une baisse de la consommation d'énergie de 7% et à la réduction des émissions de GES de 14% entre 2010 et 2030</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Contribution à l'objectif du secteur Résidentiel d'une baisse de la consommation d'énergie de 38% et à la réduction des émissions de GES de 56% entre 2010 et 2050</li> <li>→ Contribution à l'objectif du secteur Tertiaire d'une baisse de la consommation d'énergie de 50% et à la réduction des émissions de GES de 76% entre 2010 et 2050</li> </ul>	

### Action 3.4 : Favoriser l'évolution des comportements pour diminuer la consommation d'énergie (suite)

 Moyens		 Actions déjà engagées							
Techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Guichet unique (voir fiche 3.5)</li> <li>→ SDI - PPI – SME Bâtiments EPN-VEvreux</li> </ul>	<p><b>RESIDENTIEL</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Acteurs présents sur le territoire qui mènent ce genre d'actions de sensibilisations/informations (SOLHA, ADIL, etc.)</li> <li>→ Défis (familles et scolaires) sur plusieurs années, engagées par l'ex GEA et la Ville Evreux</li> </ul> <p><b>TERTIAIRE PRIVE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ CCI</li> </ul> <p><b>TERTIAIRE PUBLIC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <u>EPN</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Action Ecoresponsabilité engagée par l'ex GEA en lien avec le Programme Local de Prévention des Déchets</li> <li>▪ Action de sensibilisation à l'utilisation du bâti public pour les communes adhérentes au dispositif CEP</li> </ul> </li> <li>→ <u>EPN et Ville d'Evreux :</u> <p><u>Patrimoine</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intégration des compteurs d'électricité dans la base de données ATAL</li> <li>▪ Ajustement chaque année des cibles de consommation du chauffage pour intégrer les horaires d'occupation et les améliorations de conduite.</li> <li>▪ Réunion annuelle avec les services utilisateurs pour présenter les consommations d'eau de chaque bâtiment et leurs évolutions</li> <li>▪ Réunion trimestrielle pour suivre les performances énergétiques des piscines (consommations chauffage, consommations d'eau, nombre de baigneur)</li> </ul> <p><u>Ressources Humaines</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en œuvre du Télétravail au sein des deux collectivités</li> </ul> </li> </ul>							
Humains	<p><u>Tertiaire public</u>  <b>0,50 ETP</b> Agent en charge de l'Ecoresponsabilité (<b>recrutement service Climat</b>)  <b>0,20 ETP</b> Conseiller en Energie Partagé pour les communes de – 10 000 hab (<i>identifié au sein de la collectivité</i>)  <b>0,50 ETP</b> Gestionnaire de flux pour le patrimoine de l'EPN et la Ville d'Evreux (<i>identifié au sein de la collectivité</i>)</p> <p><u>Tertiaire privé</u>  Conseiller CCI</p> <p><u>Résidentiel</u>  Conseillers du Guichet Unique</p>								
Financiers	<table border="1"> <tr> <td>EPN</td> <td>Fonctionnement</td> <td rowspan="2">Selon PPI</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Investissement</td> </tr> <tr> <td>Extérieur</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>		EPN	Fonctionnement	Selon PPI		Investissement	Extérieur	
EPN	Fonctionnement	Selon PPI							
	Investissement								
Extérieur									
 Difficultés et Freins à la réalisation		 Indicateur(s) de suivi et/ou d'Evaluation							
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mobilisation des acteurs internes – externes impactés</li> <li>→ Adapter les données énergétiques disponibles de tous les acteurs pour les rassembler dans une seule base de données</li> </ul>		<p><b>Résidentiel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Nombre de ménages sensibilisés</li> </ul> <p><b>Tertiaire Public et Privé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Nombre d'entreprises ayant engagé une sensibilisation aux économies d'énergie</li> <li>→ Nombre de communes ayant engagé une sensibilisation aux économies d'énergie</li> <li>→ Nombre d'actions de sensibilisation par secteur</li> <li>→ Nombre de personnels sensibilisés par secteur</li> <li>→ % des économies d'énergie par secteur</li> <li>→ % des diminutions des consommations par secteur</li> </ul>							



### Calendrier prévisionnel

2020		2026	
<p><b>2020</b></p> <p><u>EPN et Ville d'Evreux Patrimoine :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Intégrer les données de chauffage dans ATAL</li> </ul> <p><u>EPN</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Lancement Ecoresponsabilité</li> </ul>	<p><b>2021 - 2026</b></p> <p><b>RESIDENTIEL</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mise en œuvre du Guichet Unique</li> <li>→ Sensibiliser les habitants du territoire aux écoGESTES et économies d'énergie</li> </ul> <p><u>EPN et Ville d'Evreux Patrimoine :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Intégration des données de la consommation d'eau dans ATAL</li> <li>→ Intégration des critères énergétiques dans le renouvellement du contrat d'exploitation des installations thermiques</li> </ul>		
<p><b>2021 - 2022</b></p> <p><b>TERTIAIRE PRIVE</b></p> <p>Dans le cadre du partenariat avec la CCI, avoir une réflexion sur le soutien d'EPN dans l'accompagnement de la CCI aux entreprises pour la sensibilisation aux écoGESTES et le déploiement du télétravail</p>			

**Axe 3 : DIMINUER LA CONSOMMATION ENERGETIQUE PAR LA SOBRIETE ET L'EFFICACITE POUR PERMETTRE LA BAISSSE DES EMISSIONS DE GES ET DE POLLUANTS**

**Action 3.5 : Développer un "Guichet Unique" pour permettre la rénovation du parc résidentiel**

<b>Référence SRADDET</b>	<p><b>Objectif 41 - Améliorer le confort et la qualité environnementale des logements</b>                  Sous objectif : Répondre aux attentes et anticiper les besoins des habitants                  Sous objectif : Développer une offre de logement intégrant les problématiques énergétiques</p> <p><b>Objectif 51 - Economiser l'énergie grâce à la sobriété et l'efficacité énergétique</b>                  Sous objectif : Encourager et soutenir des territoires pilotes et exemplaires en matière de transition énergétique                  Sous objectif : Développer une culture commune liée à la transition énergétique en s'appuyant sur la connaissance                  Sous objectif : Encourager la réalisation des actions concrètes de sobriété et efficacité énergétique</p> <p><b>Objectif 69 - Réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES</b>                  Sous objectif : Rénover énergétique des bâtiments et leur usage sobre                  Sous objectif : Développer un plan régional ambitieux pour la construction durable et la rénovation performante du parc bâti                  Sous objectif : Rénover de 30 000 à 40 000 logements par an et au travers de rénovations BBC ou BBC compatibles                  Sous objectif : Organiser le nouveau service public de la performance énergétique de l'habitat                  Sous objectif : Promouvoir l'écoconstruction et l'utilisation de matériaux biosourcés dans la construction et la rénovation                  Sous objectif : Optimiser les usages des bâtiments pour les rendre moins consommateurs d'énergie                  Sous objectif : Elever le niveau de vie des normands grâce à des conceptions économes pour réduire en priorité les situations de précarité énergétique</p>
<b>Cible(s)</b>	Parc résidentiel
<b>Elu(e) Référent(e)</b>	Vice-Président délégué à l'Aménagement du Territoire, au Climat, à l'Energie, à l'Air et à l'Equilibre social et territorial de l'Habitat
<b>Pilote(s)</b>	Direction Planification, Stratégie, Mobilité et Habitat (service Habitat) Direction Energies & Climat (service Climat)
<b>Co-pilote(s)</b>	Direction Générale des Services (service Contractualisations et Financements - service Développement Centre bourgs) Direction Développement Economique Direction de l'Urbanisme Opérationnel (service Gestion Foncière et Immobilière)
<b>Partenaire(s) potentiels</b>	SOLIHA / ADIL / ABF / CAUE / ANAH / ADEME / communes / CASE / Etat / Conseil Départemental 27 / Bailleurs sociaux / Région Normandie / Fédération Française du Bâtiment..

 **Descriptif**

**EPN souhaite contribuer à l'amélioration de l'efficacité énergétique du parc bâti résidentiel.** Ainsi, s'engager dans le soutien d'actions de rénovation thermique devient une action prioritaire concernant le parc bâti sur le territoire d'EPN.

Ces rénovations devront avoir pour but de passer les bâtiments ciblés à un niveau plus performant que la réglementation thermique en vigueur. Les structures porteuses pour la rénovation du parc privé n'étant pas en place actuellement, les objectifs seront dans un premier temps, fortement portés par le parc social.

Afin de structurer efficacement l'accompagnement des ménages dans leur démarche, EPN va déployer un **GUICHET UNIQUE** regroupant les informations nécessaires à la réalisation des projets de rénovations.

Ce sera un outil pluriel :

- ✓ **Outil de diagnostic** : il permettra :
  - Une connaissance précise du parc bâti résidentiel, de ses spécificités
- ✓ **Outil d'aide à la décision** : sur la base d'un diagnostic précis, il permettra
  - De cibler et de planifier les interventions prioritaires
- ✓ **Outil opérationnel** : au-delà d'un outil technique et numérique, le guichet unique intégrera :
  - Un accompagnement physique par des professionnels, pour :
    - Conseiller, orienter, accompagner, définir les financements... en direction des porteurs de projets
    - Animer le partenariat et communiquera,
    - Encourager le développement des énergies renouvelables...
- ✓ **Outil de suivi** : il sera constitué d'une base de données qui, alimentée par une collecte des données sur les rénovations, permettra :
  - Le suivi de la progression des opérations de rénovation
  - Leurs impacts en termes de réduction de la consommation énergétique
- ✓ **Outil de sensibilisation et de communication** : il permettra :
  - D'engager des actions de sensibilisation à la réduction des consommations d'énergie (électricité, chauffage, eau...)

Cette action est complémentaire aux actions :

- Action 1.2 : Elaborer une charte d'engagement pour la rénovation énergétique
- Action 3.4 : Favoriser l'évolution des comportements pour diminuer la consommation d'énergie

→ POA Habitat du PLUI-HD





 **Thématiques PCAET en lien avec l'action**

<b>Consommation d'énergie</b> 	<b>Production ENR &amp; R</b> 	<b>Emissions de GES</b> 	<b>Qualité de l'air</b> 	<b>Adaptation au changement climatique</b> 
--	--	--	--	---

 **Objectifs**

Echéances		
2026	2030	2050
→ 900 logements accompagnés dans leur rénovation thermique	→ 150 logements accompagnés dans leur rénovation thermique	→ 150 logements accompagnés dans leur rénovation thermique
→ Contribution à l'objectif du secteur Résidentiel d'une baisse de la consommation d'énergie de 13% et à la réduction des émissions de GES de 25% entre 2010 et 2026	→ Contribution à l'objectif du secteur Résidentiel d'une baisse de la consommation d'énergie de 17% et à la réduction des émissions de GES de 30% entre 2010 et 2030	→ Contribution à l'objectif du secteur Résidentiel d'une baisse de la consommation d'énergie de 38% et à la réduction des émissions de GES de 56% entre 2010 et 2050

### Action 3.5 : Développer un "Guichet Unique" pour permettre la rénovation du parc résidentiel

 Moyens		 Actions déjà engagées							
Techniques	Outil numérique (base de données, suivi...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Action 3 et 4 du POA Habitat</li> <li>→ Opération d'amélioration du parc résidentiel en cours d'élaboration (Objectifs APH-RU transmis début novembre : 40 logements)</li> </ul>							
Humains	<p>Préalable au Guichet Unique :</p> <p><b>0,40 ETP</b> pour le service Habitat (interne au service)</p> <p><b>0,20 ETP</b> pour le Service climat : (interne au service)</p> <p>Guichet Unique : <b>3 à 4 ETP</b> → <b>Recrutement</b> (si interne à EPN)</p> <p><b>0,50 ETP</b> Recrutement « suivi coordination GU » (si partenariat avec Association porteuse du dispositif) → Lien avec Fiche action 1.2.</p>								
Financiers	<table border="1"> <tr> <td rowspan="2">EPN</td> <td>Fonctionnement</td> <td>100 000 à 150 000 euros/an (hors charge salariale)</td> </tr> <tr> <td>Investissement</td> <td><b>0,5</b> poste à prévoir</td> </tr> <tr> <td>Extérieur</td> <td colspan="2">ADEME_REGION_Europe...</td> </tr> </table>		EPN	Fonctionnement	100 000 à 150 000 euros/an (hors charge salariale)	Investissement	<b>0,5</b> poste à prévoir	Extérieur	ADEME_REGION_Europe...
EPN	Fonctionnement	100 000 à 150 000 euros/an (hors charge salariale)							
	Investissement	<b>0,5</b> poste à prévoir							
Extérieur	ADEME_REGION_Europe...								
 Difficultés et Freins à la réalisation		 Indicateur(s) de suivi et/ou d'Evaluation							
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Nombreux moyens humains à mettre à disposition pour élaborer, mettre en œuvre et suivre cette action</li> <li>→ Investissement financier de la collectivité</li> <li>→ Partenariats à mettre en œuvre</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Nombre de dossiers accompagnés</li> <li>→ Nombre de rénovations effectuées</li> <li>→ Consommation énergétique du secteur résidentiel (2026)</li> <li>→ Emission des GES du secteur résidentiel (2026)</li> </ul>							



#### Calendrier prévisionnel

<b>2020</b>	<b>2026</b>
<p><b>2020</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Cartographie des acteurs</li> </ul>	<p><b>2021 - 2026</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Préfiguration de l'outil</li> <li>→ Recrutement des conseillers</li> <li>→ Définition des cibles prioritaires (typologie de logement, source d'énergie consommées...)</li> </ul>



**Axe 3 : DIMINUER LA CONSOMMATION ENERGETIQUE PAR LA SOBRIETE ET L'EFFICACITE POUR PERMETTRE LA BAISSSE DES EMISSIONS DE GES ET DE POLLUANTS**

**Action 3.6 : Encadrer la construction neuve à vocation d'habitat**

<b>Référence SRADDET</b>	<p><b>Objectif 36</b> - <u>Diminuer l'exposition aux polluants atmosphériques pour améliorer la qualité de vie et santé des normands</u></p> <p><b>Objectif 38</b> - <u>Repenser la ville pour ses habitants</u> Sous objectif : <i>Cadre de vie et attractivité urbaine : définir une approche globale de la ville comme milieu de vie</i> Sous objectif : <i>Qualité de vie et réduction du bruit</i></p> <p><b>Objectif 41</b> - <u>Améliorer le confort et la qualité environnementale des logements</u> Sous objectif : <i>Répondre aux attentes et anticiper les besoins des habitants</i> Sous objectif : <i>Développer une offre de logement intégrant les problématiques énergétiques</i></p> <p><b>Objectif 49</b> - <u>Mobiliser les outils fonciers pour limiter l'artificialisation des sols et concilier les usages</u> Sous objectif : <i>Prendre en compte les enjeux du foncier dans les politique du logement</i></p> <p><b>Objectif 69</b> - <u>Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre</u> Sous objectif : <i>Elever le niveau de vie des Normands grâce à des conceptions économes pour réduire en priorité les situations de précarité énergétique</i> Sous objectif : <i>Développer un plan régional ambitieux pour la construction durable et la rénovation performante du parc bâti</i> Sous objectif : <i>Promouvoir l'écoconstruction et l'utilisation de matériaux biosourcés dans la construction et la rénovation</i></p>
<b>Cible(s)</b>	Constructions neuves d'habitat
<b>Elu(e) Référent(e)</b>	Vice-Président délégué à l'Aménagement du Territoire, au Climat, à l'Energie, à l'Air et à l'Equilibre social et territorial de l'Habitat Vice-Président délégué à la Politique de la Ville et au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)
<b>Pilote(s)</b>	Direction Planification, Stratégie, Mobilité et Habitat (service Habitat)
<b>Co-pilote(s)</b>	Direction Energies & Climat (service Climat – mission ENR&R) Direction Planification, Stratégie, Mobilité et Habitat (service Planification) Direction Renouvellement Urbain Direction de l'Urbanisme Opérationnel (service Aménagement Opérationnel et Foncier) Direction des Infrastructures Routières Direction Cycle de l'Eau Direction Propreté, Déchets, Parc Motorisé (Service Prévention et Gestion des Déchets)
<b>Partenaire(s) potentiels</b>	Les professionnels du bâtiment, CMA, ABF, CAUE, Etat, communes, bailleurs sociaux...

 **Descriptif**

EPN souhaite imposer un niveau de qualité élevé pour les constructions à venir, dépassant les normes actuellement en vigueur pour les projets de constructions. Cela pourra se matérialiser sous la forme d'un **CAHIER DE PRESCRIPTIONS**.

✓ Ce document pourra intégrer les éléments suivants en faveur du développement durable :

- Traitement du confort d'été en favorisant les constructions bioclimatiques qui permettent la ventilation naturelle pour réduire le recours à la climatisation
- Utilisation de matériaux biosourcés, de récupération de la déconstruction
- Gestion des eaux pluviales et perméabilité
- Intégration des espaces végétalisés permettant le rafraîchissement, assurant les continuités écologiques, améliorant le cadre de vie....
- Analyse du cycle de vie du bâtiment notamment l'énergie grise
- Isolation acoustique en lien avec le Plan de Prévention des Bruits (PPB)
- Qualité de l'air intérieur (ventilation, matériaux sans COV)
- Performance énergétiques supérieures à la réglementation en vigueur et intégration de production d'ENR
- Traitement des déchets et poussières durant le chantier

Cette action est complémentaire aux actions :

- **Action 2.5 : Valoriser les espaces en friches**
- **Action 3.8 : Permettre la reconstruction de la ville sur elle-même, en favorisant des modes de constructions plus économes en énergie**

→ POA Habitat du PLUi HD

 **Thématiques PCAET en lien avec l'action**

<b>Consommation d'énergie</b> 	<b>Production ENR &amp; R</b> 	<b>Emissions de GES</b> 	<b>Qualité de l'air</b> 	<b>Adaptation au changement climatique</b> 
--	--	--	--	---

 **Objectifs**



		Echéances		
		2026	2030	2050
→	Accompagnement des premières constructions		→ Premières constructions réalisées	→ Pas de hausse de la consommation liée à la construction neuve
→	Contribution à l'objectif du secteur Résidentiel d'une baisse de la consommation d'énergie de 13% et à la réduction des émissions de GES de 25% entre 2010 et 2026		→ Contribution à l'objectif du secteur Résidentiel d'une baisse de la consommation d'énergie de 17% et à la réduction des émissions de GES de 30% entre 2010 et 2030	→ Contribution à l'objectif du secteur Résidentiel d'une baisse de la consommation d'énergie de 38% et à la réduction des émissions de GES de 56% entre 2010 et 2050

 **Moyens**  **Actions déjà engagées**

<b>Techniques</b>	Cahier de prescriptions		<ul style="list-style-type: none"> <li>→ SCOT : seuil de densité appliqué dans le PLUi HD</li> <li>→ PLUi HD <ul style="list-style-type: none"> <li>↓ Recueil des OAP qui encadrent la construction neuve habitat</li> <li>↓ POA HABITAT Action 9 valorisation des projets innovants (P. 39)</li> </ul> </li> <li>→ PPBE (Plan de Prévention des Bruits dans l'Environnement) en cours d'élaboration</li> </ul>
<b>Humains</b>	0.25 ETP en 2020 et 2021 (service Habitat) puis 0.20 ETP pour accompagner les porteurs de projets (s <sup>ce</sup> Aménag <sup>t</sup> Opérationnel et Foncier)		
<b>Financiers</b>	Fonctionnement	Budget de communication 5 000 euros/an 20 000 à 25 000 euros si AMO Convention avec CAUE (définira le montant)	
	Investissement		
	Extérieur		



### Action 3.6 : Encadrer la construction neuve à vocation d'habitat (suite)

 Difficultés et Freins à la réalisation	 Indicateur(s) de suivi et/ou d'Evaluation
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Moyens financiers à mobiliser</li> <li>→ Acter le caractère prescriptif</li> <li>→ Intégration des prescriptions dans le Règlement PLUi HD</li> <li>→ Implication des acteurs « constructeurs » (bailleurs, aménageurs...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Nombre de nouvelles constructions respectant le cahier de prescriptions</li> </ul>



### Calendrier prévisionnel

2020 <span style="float: right;">2026</span>		
<p><b>2020</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Constitution d'un groupe de travail</li> <li>→ Définition de la portée du cahier de prescriptions</li> <li>→ Partenariat à établir avec le CAUE pour la rédaction du cahier de prescriptions</li> </ul>	<p><b>2021</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Si EPN et CAUE n'ont pas la compétence technique en matière de construction (ex Bâtiment Passif...) l'appel à une AMO sera nécessaire</li> <li>→ Rédaction du cahier de prescriptions (<i>travail en COTECH, validation en COPIL</i>)</li> </ul>	<p><b>2022 - 2026</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Communication auprès des acteurs du territoire, formations des élus et agents</li> <li>→ Accompagnement des projets neufs</li> </ul>

**Axe 3 : DIMINUER LA CONSOMMATION ENERGETIQUE PAR LA SOBRIETE ET L'EFFICACITE POUR PERMETTRE LA BAISSSE DES EMISSIONS DE GES ET DE POLLUANTS**

**Action 3.7 : Engager la rénovation du parc tertiaire et diminuer la consommation d'énergie**

<b>Référence SRADET</b>	<p><b>Objectif 51 - Economiser l'énergie grâce à la sobriété et l'efficacité énergétique</b> Sous objectif : <i>Encourager la réalisation des actions concrètes de sobriété et efficacité énergétique</i></p> <p><b>Objectif 69 - Réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES</b> Sous objectif : <i>Rénover énergétique des bâtiments et leur usage sobre</i> Sous objectif : <i>Développer un plan régional ambitieux pour la construction durable et la rénovation performante du parc bâti</i> Sous objectif : <i>Rénover en 250 000 et 850 000 m<sup>2</sup> par an de bâtiments tertiaires</i> Sous objectif : <i>Promouvoir l'écoconstruction et l'utilisation de matériaux biosourcés dans la construction et la rénovation</i> Sous objectif : <i>Optimiser les usages des bâtiments pour les rendre moins consommateurs</i></p>
<b>Cible(s)</b>	Parc tertiaire (public et privé)
<b>Elu(e) Référent(e)</b>	Vice-Président délégué à l'Aménagement du Territoire, au Climat, à l'Energie, à l'Air et à l'Equilibre social et territorial de l'Habitat Vice-Président, délégué aux Mobilités et au Patrimoine
<b>Pilote(s)</b>	Direction Energies & Climat (service Climat ; mission ENR&R – service Gestion des Energies)
<b>Co-pilote(s)</b>	Direction Architecture et Bâtiment Direction Développement Economique Direction Urbanisme Opérationnel (service Gestion foncière et immobilière) Direction Architecture et Bâtiment (service Bâtiment) Autres services internes impactés
<b>Partenaire(s) potentiels</b>	CCI, tissu économique, communes adhérentes au CEP...

 **Descriptif**

**Optimisation des investissements notamment pour le TERTIAIRE PUBLIC**

- ✓ Une gestion et des analyses permettra :
  - **D'avoir** une connaissance parfaite du patrimoine, des dérives de consommation, l'établissement des travaux à réaliser, les gains énergétiques, en GES et économiques corrélés avec les investissements nécessaires pour chaque commune.
  - **De prioriser** les investissements au regard du retour sur investissement.

**EPN souhaite contribuer à l'amélioration de la performance énergétique du parc tertiaire sur son territoire.**

- ✓ Ainsi, s'engager dans le **soutien d'actions de rénovations thermiques** devient une action prioritaire concernant le parc bâti sur le territoire d'EPN.
  - Ces rénovations devront avoir pour but de passer les bâtiments ciblés au niveau BBC.

**TERTIAIRE PUBLIC**

- ✓ **EPN et Ville d'Evreux**  
Etre exemplaire dans le cadre de la gestion du patrimoine des deux collectivités, ce afin de respecter la réglementation du Décret « Tertiaire » -40% de consommations d'énergies finales en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050 par rapport à 2010 en :
  - **Initiant** la démarche d'un Système de Management de l'Energie suivant la certification ISO 50001
  - **Poursuivant** la construction de la base de données ATAL pour intégrer les données énergétiques et les données du patrimoine
  - **Etablissant un Schéma Directeur de l'Immobilier et Energétique** et un Programme Pluriannuel d'Investissement pour la rénovation de son patrimoine
  - **Auditant** des installations thermiques pour améliorer la performance énergétique
  - **Suivant** la valorisation des fiches actions des CEE pour lancer des programmes de travaux
  - **Etablissant un Plan de Maintenance** pour remplacer systématiquement les équipements défaillants par des équipements à « performance énergétique forte » (éclairage LED, isolation sous étanchéité...)
  - **Créant** un Plan d'Actions pour diminuer les fuites d'eau
- ✓ **Soutien aux Communes < 10000 habitants**  
EPN propose aux 73 communes de son territoire une convention permettant de bénéficier d'un Conseiller en Energie Partagé (CEP) pour les accompagner sur la maîtrise d'énergie de leur patrimoine, en :
  - **Elaborant** un pré-diagnostics énergétique de la commune pour :
    - *Piloter l'amélioration de la performance énergétique du parc tertiaire public*
    - *Proposer des programmes d'actions*
  - **Conseillant** en amont et en aval les communes (cahier des charges, suivi travaux...) sur leurs projets de :
    - *Construction*
    - *Réhabilitation*
    - *Développement ENR...*
  - **Organisant** des actions de sensibilisation :
    - *Équipes communales,*
    - *Élus,*
    - *Utilisateurs...*

**TERTIAIRE PRIVE**

- ✓ En association avec les dispositifs déjà existant pilotés par le CCI, il s'agira **d'accompagner les entreprises dans leurs projets**, dans l'objectif de respecter la réglementation du Décret « Tertiaire » moins 40% de consommations d'énergies finales en 2030, moins 50% en 2040 et moins 60% en 2050 par rapport à 2010

Cette action est complémentaire aux actions :

- **Action 3.4** : Favoriser l'évolution des comportements pour diminuer la consommation d'énergie
  - **Action 3.10** : Réduire la consommation d'énergie dédiée à l'éclairage public
  - **Action 4.4** : Elaborer et mettre en œuvre un Schéma Directeur de développement des Energies Renouvelables
- Dans le cadre du Bilan Carbone EPN – Ville d'Evreux, des fiches actions portant ou incluant le volet économie d'énergie seront établies (pour exemple l'éco-responsabilité...)

 **Thématiques PCAET en lien avec l'action**

Consommation d'énergie	Production ENR & R	Emissions de GES	Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
✓	✓	✓	✓	✓

### Action 3.7 : Engager la rénovation du parc tertiaire et diminuer la consommation d'énergie

Objectifs		Echéances									
2026		2030	2050								
→ Contribution à l'objectif du secteur Tertiaire d'une stabilisation de la consommation d'énergie et à la réduction des émissions de GES de 2% entre 2010 et 2026		→ Contribution à l'objectif du secteur Tertiaire d'une baisse de la consommation d'énergie de 7% et à la réduction des émissions de GES de 14% entre 2010 et 2030	→ Contribution à l'objectif du secteur Tertiaire d'une baisse de la consommation d'énergie de 50% et à la réduction des émissions de GES de 76% entre 2010 et 2050								
Moyens		Actions déjà engagées									
Techniques	SDI – PPI – SME Bâtiments EPN-VEvreux Travaux de rénovation	<b>TERTIAIRE PUBLIC</b> <b>Patrimoine EPN – Ville Evreux</b> → 2016 et 2017 CEE Isolation des combles perdus → 2019 CEE Relamping tubes Led 1,50m → 2020 CEE réfection des calorifuges dans les volumes non chauffés → 2019 Rénovation de la crèche Joliot Curie à Evreux → Lancement en 2020 du Programme de rénovation du Musée d'Evreux → 2020 Accueil d'un stagiaire en Master Efficacité énergétique pour initier la démarche d'un système de management de l'énergie → EPN lauréat de l'AMI « Sequoia », équivalent à 250 000€ d'aides sur 2 ans  <b>Soutien aux Communes &lt; 10 000 habitants</b> → Fin 2019, plus de 30 communes étaient adhérentes au dispositif CEP → Entre 2017 et 2020 le CEP a visité plus de 150 bâtiments, réalisé plus de 30 diagnostics, a accompagné au moins 15 communes dans leur programme de rénovation. → Fonds de concours EPN dans le cadre de la rénovation du patrimoine bâti public des collectivités → Recherche financières dans le cadre de la rénovation du patrimoine des communes (CEE ; Région...)									
Humains	<b>TERTIAIRE PUBLIC</b> <b>Patrimoine EPN – Ville Evreux</b> Gestionnaires ATAL des services / Techniciens CVC, Elec, Eau / Techniciens Bâtiments / Architectes / Bureau d'études interne <b>Communes &lt; 10 000 habitants</b> 1 ETP : Conseiller en Energie Partagé (Service Climat)  <b>TERTIAIRE PRIVE</b> Chargé mission relation entreprise (Direction développement économique)										
Financiers	<table border="1"> <tr> <td rowspan="2">EPN</td> <td>Fonctionnement</td> <td>AMO 50 000 € (ISO 50001) Chargé Mission CEP : 45 000 euros/an <i>Recettes : Communes adhérentes CEP</i></td> </tr> <tr> <td>Investissement</td> <td>A voir selon les travaux de la PPI</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Extérieur</td> <td colspan="2"><b>Etudier</b></td> </tr> <tr> <td colspan="2">                     → Dispositif d'Intracting (Caisse Dépôt)                      → Valorisation des CEE                      → FSIL                 </td> </tr> </table>			EPN	Fonctionnement	AMO 50 000 € (ISO 50001) Chargé Mission CEP : 45 000 euros/an <i>Recettes : Communes adhérentes CEP</i>	Investissement	A voir selon les travaux de la PPI	Extérieur	<b>Etudier</b>	
EPN	Fonctionnement	AMO 50 000 € (ISO 50001) Chargé Mission CEP : 45 000 euros/an <i>Recettes : Communes adhérentes CEP</i>									
	Investissement	A voir selon les travaux de la PPI									
Extérieur	<b>Etudier</b>										
	→ Dispositif d'Intracting (Caisse Dépôt) → Valorisation des CEE → FSIL										
Difficultés et Freins à la réalisation		Indicateur(s) de suivi et/ou d'évaluation									
<b>TERTIAIRE PUBLIC</b> <b>Patrimoine EPN – Ville Evreux</b> Engagement financier dans le PPI et la certification ISO 50001 <b>Soutien aux Communes &lt; 10 000 habitants</b> Engagement des communes dans une démarche de réduction de la consommation énergétique de leur patrimoine  <b>TERTIAIRE PRIVE</b> → Adhésion au dispositif par le secteur privé. Au-delà de l'accompagnement technique un accompagnement financier pourrait lever ce frein		→ Nombre de bâtiments rénovés → Nombre de pré-diagnostics du patrimoine établis (communes adhérentes CEP) → Nombre de travaux réalisés (communes adhérentes CEP) → Réduction de la consommation énergétique du tertiaire privé global sur le territoire → Réduction de la consommation énergétique du tertiaire public (communes adhérentes CEP) → Réduction de la consommation énergétique du tertiaire public EPN et Ville d'Evreux (en comparaison avec le Bilan Carbone)									

### Calendrier prévisionnel

2020	2026
<b>Patrimoine EPN – Ville Evreux</b>	
<b>2020</b> → Renseignement de la base de données ATAL par les services → Proposition de suivre la démarche de certification ISO 50001	<b>2021 - 2026</b> → Elaboration du SDIE → Mise en œuvre du PPI → Renseignement de la base de données ATAL par les services → Proposition de suivre la démarche de certification ISO 50001 → Nomination d'un Elu engagé dans le suivi du programme d'amélioration de la performance du patrimoine tertiaire
<b>Soutien aux communes de &lt; 10 000 habitants</b>	
<b>2020 - 2026</b> → Poursuivre la mission CEP auprès des communes adhérentes → Communiquer auprès des communes du territoire sur la mission CEP → Elargir la mission auprès de toutes les communes < 10 000 habitant du territoire	

**Axe 3 : DIMINUER LA CONSOMMATION ENERGETIQUE PAR LA SOBRIETE ET L'EFFICACITE POUR PERMETTRE LA BAISSSE DES EMISSIONS DE GES ET DE POLLUANTS**

**Action 3.8 : Permettre la reconstruction de la ville sur elle-même, en favorisant des modes de constructions plus économes en énergie**

<b>Référence SRADDET</b>	<p><b>Objectif 04 - Foncier : poser la conciliation des usages comme impératif</b>          Sous objectif : Anticiper les besoins fonciers dans une approche économe de l'espace          Sous objectif : Densifier les zones déjà bâties          Sous objectif : Faciliter la reconstruction de la ville sur la ville          Sous objectif : Préserver les espaces naturels, la qualité paysagère et architecturale          Sous objectif : Préserver les terres agricoles en intégrant la question de la qualité des sols</p> <p><b>Objectif 38 - Repenser la ville pour ses habitants</b>          Sous objectif : Cadre de vie et attractivité urbaine : définir une approche globale de la ville comme milieu de vie</p> <p><b>Objectif 41 - Améliorer le confort et la qualité environnementale des logements</b>          Sous objectif : Répondre aux attentes et anticiper les besoins des habitants          Sous objectif : Développer une offre de logements intégrant les problématiques énergétiques</p> <p><b>Objectif 46 - Limiter l'impact de l'urbanisation des aménagements sur la biodiversité et les espaces naturels</b></p> <p><b>Objectif 49 - Mobiliser les outils fonciers pour limiter l'artificialisation des sols et concilier les usages</b>          Sous objectif : Prendre en compte les enjeux du foncier dans les politiques de logements          Sous objectif : Prendre en compte les enjeux du foncier dans les politiques sur le commerce</p> <p><b>Objectif 52 - Augmenter la part des énergies renouvelables dans les consommations énergétiques de la Normandie</b></p> <p><b>Objectif 69 - Réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES</b>          Sous objectif : Développer un plan régional ambitieux pour la construction durable et la rénovation performante du parc bâti          Sous objectif : Promouvoir l'écoconstruction et l'utilisation de matériaux biosourcés dans la construction et la rénovation          Sous objectif : Raisonner un urbanisme qui intègre pleinement la notion de déplacements, en les limitants ou permettant qu'ils soient durables</p>
<b>Cible(s)</b>	Ensemble des zones construites sur le territoire d'EPN
<b>Elu(e) Référent(e)</b>	Vice-Président délégué à l'Aménagement du Territoire, au Climat, à l'Energie, à l'Air et à l'Equilibre social et territorial de l'Habitat Vice-Présidente déléguée à l'Attractivité Economique, au Commerce, à l'Agriculture, aux relations avec les entreprises Vice-Président délégué à la Politique de la Ville et au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)
<b>Pilote(s)</b>	Direction Planification, Stratégie, Mobilité et Habitat (service Planification) Direction de l'Urbanisme Opérationnel (service Aménagement Opérationnel et Foncier)
<b>Co-pilote(s)</b>	Direction Planification, Stratégie, Mobilité et Habitat (service Habitat) Direction Energie & Climat (service Climat) Direction Développement Economique Direction Renouvellement Urbain Direction Générale des Services (service Développement Centre bourgs) Direction Systèmes Informations (service SIG)
<b>Partenaire(s) potentiels</b>	FFB / CAUE / CCI / EPN / Communes / Bailleurs sociaux / Région Normandie....

 **Descriptif**

Afin de densifier les zones construites sur le territoire d'EPN tant en termes de logements que de sites capables d'accueillir des emplois, l'agglomération souhaite :

- **En lien avec l'OBSERVATOIRE** (fiche transversale Observatoire Territorial EPN)
- **Etudier** les sites disponibles (construits ou libres type dents creuses, friches) pour recevoir ce genre de nouveaux usages,
- **Lancer** une campagne de requalification pour les sites retenus
- **Accompagner** les communes dans leur stratégie d'intervention sur l'existant avec création d'un dispositif de soutien financier d'EPN pour la réalisation d'études urbaines

Par ailleurs, EPN souhaite :

- **Fixer des objectifs ambitieux** en termes de consommation d'énergie pour ces requalifications (construction et/ou rénovation)

Cette action est complémentaire aux actions :

- **Fiche Transversale : Observatoire territorial EPN**
- **Action 1.2 : Elaborer une charte d'engagement pour la rénovation énergétique**
- **Action 2.5 : Valoriser les espaces en friche**





 **Thématiques PCAET en lien avec l'action**

<b>Consommation d'énergie</b> 	<b>Production ENR &amp; R</b> 	<b>Emissions de GES</b> 	<b>Qualité de l'air</b> 	<b>Adaptation au changement climatique</b> 
--	--	--	--	---

 **Objectifs**

		Echéances			
		2026	2030	2050	
→	Moyenne de 590 logements/an/10 ans	→	Moyenne de 590 logements/an/10 ans	→	.....
→	Contribution à l'objectif du secteur Résidentiel d'une baisse de la consommation d'énergie de 13% et à la réduction des émissions de GES de 25% entre 2010 et 2026	→	Contribution à l'objectif du secteur Résidentiel d'une baisse de la consommation d'énergie de 17% et à la réduction des émissions de GES de 30% entre 2010 et 2030	→	Contribution à l'objectif du secteur Résidentiel d'une baisse de la consommation d'énergie de 38% et à la réduction des émissions de GES de 56% entre 2010 et 2050
→	Contribution à l'objectif du secteur Tertiaire d'une stabilisation de la consommation d'énergie et à la réduction des émissions de GES de 2% entre 2010 et 2026	→	Contribution à l'objectif du secteur Tertiaire d'une baisse de la consommation d'énergie de 7% et à la réduction des émissions de GES de 14% entre 2010 et 2030	→	Contribution à l'objectif du secteur Tertiaire d'une baisse de la consommation d'énergie de 50% et à la réduction des émissions de GES de 76% entre 2010 et 2050

**Action 3.8 : Permettre la reconstruction de la ville sur elle-même, en favorisant des modes de constructions plus économes en énergie (suite)**

 <b>Moyens</b>		 <b>Actions déjà engagées</b>						
Techniques		<ul style="list-style-type: none"> <li>→ POA HABITAT - Action 1 <i>Mettre en place une politique foncière à l'échelle d'EPN pour soutenir la production de logements et privilégier la mobilisation de l'existant</i> (P. 16)</li> <li>→ POA HABITAT - Action 2 <i>Soutenir les communes dans leurs projets de réinvestissement de « l'existant »</i> (P. 18)</li> <li>→ Convention NPNRU (en cours)</li> <li>→ Projet de réhabilitation de friches sur le territoire (Evreux, Gravigny, Normanville, etc.)</li> </ul>						
Humains	Chargé de Mission Observatoire (cf. Fiche transversale Observatoire territorial EPN) Mission SIG (identifiée au sein de la collectivité)							
Financiers	<table border="1"> <tr> <td>EPN</td> <td>Fonctionnement</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Investissement</td> <td>Action 2 POA Habitat : 550 000 €/10 ans</td> </tr> </table>		EPN	Fonctionnement			Investissement	Action 2 POA Habitat : 550 000 €/10 ans
	EPN		Fonctionnement					
	Investissement	Action 2 POA Habitat : 550 000 €/10 ans						
	Extérieur							
 <b>Difficultés et Freins à la réalisation</b>		 <b>Indicateur(s) de suivi et/ou d'Evaluation</b>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Impact Financier de la collectivité</li> <li>→ Implication Financière des Partenaires</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Nombre de site à valoriser</li> <li>→ Projets engagés</li> <li>→ Nombre de sites valorisés</li> </ul>						



**Calendrier prévisionnel**

<b>2020</b>	<b>2026</b>
<p><b>2020</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mise à jour du Programme d'Action Foncière intégrant les sites construits disponibles</li> </ul>	<p><b>2021 – 2026</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Etablir la campagne de requalification</li> <li>→ Mise en œuvre</li> </ul>

**Axe 3 : DIMINUER LA CONSOMMATION ENERGETIQUE PAR LA SOBRIETE ET L'EFFICACITE POUR PERMETTRE LA BAISSSE DES EMISSIONS DE GES ET DE POLLUANTS**

**Action 3.9 : Encadrer la construction neuve à vocation d'activités**

<b>Référence SRADDET</b>	<b>Objectif 69 - Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre</b> Sous objectif : Améliorer le bilan carbone des aménagements et activités économiques et prendre en compte le long terme dans la conception des projets par l'intégration de la notion de cycle (naturel, matière ou énergétique) Sous objectif : Promouvoir les études et analyse d'écoconception et d'optimisation de la gestion des flux dans le secteur industriel
<b>Cible(s)</b>	Constructions neuves destinées à de l'activité économique (bâtiments industriels, tertiaires, bureaux...)
<b>Elu(e) Référent(e)</b>	Vice-Président délégué à l'Aménagement du Territoire, au Climat, à l'Energie, à l'Air et à l'Equilibre social et territorial de l'Habitat Vice-Présidente déléguée à l'Attractivité Economique, au Commerce, à l'Agriculture, aux relations avec les entreprises
<b>Pilote(s)</b>	Direction de l'Urbanisme Opérationnel (service Aménagement Opérationnel et Foncier)
<b>Co-pilote(s)</b>	Direction Planification, Stratégie, Mobilité et Habitat (service Planification) Direction Développement Economique Direction de l'Architecture et Bâtiments Direction Energies & Climat (service Gestion des Energies – mission ENR&R- service Climat)
<b>Partenaire(s) potentiels</b>	Les investisseurs / les professionnels du bâtiment / la FFB / la CCI / la CMA / le CAUE / Les communes / les acteurs institutionnels / CCI / tissu économique....

 **Descriptif**

**TERTIAIRE PRIVE**

A travers la mise en place d'actions et d'outils pédagogiques, EPN souhaite accompagner les futurs acquéreurs/investisseurs de foncier économique dans la réalisation de leur construction, afin de les rendre écologiquement vertueuses (performance énergétique et ENR, diminution des rejets, de polluants, réduction de l'impact des constructions sur son environnement, intégration paysagère...).

L'objectif est de proposer une démarche permettant de concilier à la fois attractivité du territoire et développement durable.

Le bilan du dispositif d'aide à la réalisation de constructions écologiquement vertueuses permettra d'envisager une évolution des critères « environnementaux » : spécification des critères, bonification de l'aide octroyée.

Cette démarche pourrait se traduire sous plusieurs formes/outils :

- ✓ **Aides financières** à l'Immobilier d'entreprises
- ✓ **Charte environnementale** permettant l'adhésion de l'ensemble des acteurs
- ✓ **Poursuivre les dispositifs mis en place depuis 2017**
  - *Plateforme numérique*
    - Pour échanger et référencer les savoir-faire des entreprises en matière d'écologie.
  - *Cahier des prescriptions*. Ce cahier de prescriptions pourra intégrer les éléments suivants en faveur du développement durable :
    - Prescriptions architecturales et paysagères (intégration et harmonisation à l'environnement du projet).
    - Gestion des eaux pluviales et perméabilité
    - Consommation énergétique et utilisation d'énergies renouvelables ou à faible niveau de rejet de GES (chauffage urbain...).
    - Intégration d'espaces végétalisés permettant le rafraîchissement, assurant les continuités/corridors écologiques, améliorant le cadre de travail...
    - Entretien espaces extérieurs (aide à la rédaction d'un Cahier des Charges)
    - Traitement des déchets (mini déchèterie commune sur site)
    - Stationnements communs et gratuits pour les véhicules propres : électricité, gaz, hydrogène
    - Qualité de l'air
    - Analyse du cycle de vie du bâtiment et des matériaux
    - Chantiers propres....

**TERTIAIRE PUBLIC**

**Patrimoine EPN et VILLE D'EVREUX**

Les deux collectivités sont engagées à construire des bâtiments tertiaires sobres énergétiquement avec une maintenance durable et un niveau de performance énergétique supérieur à la réglementation thermique.

Pour encadrer les constructions neuves, l'objectif est :

- ✓ **D'élaborer un document méthodologie de démarche projet afin d'intégrer toute la dimension développement durable du bâtiment :**
  - Vérifier la cohérence entre les besoins de l'utilisateur final et les fonctionnalités de la construction
  - Organiser l'équipe projet et les étapes clés de la construction pour atteindre les objectifs fixés
  - Favoriser la performance de l'enveloppe du bâtiment pour limiter les installations techniques de CVC (élaboration d'une STD pour chaque projet)
  - Favoriser le confort d'été par une conception Bioclimatique (sans ajout de système de climatisation)
  - Favoriser l'éclairage naturel pour limiter l'utilisation des éclairages artificiels (élaboration du calcul Facteur de lumière de jour pour chaque projet)
  - Favoriser l'utilisation des matériaux biosourcés (intégrer ces exigences dans les programmes de chaque opération)
  - Favoriser l'innovation pour améliorer la performance énergétique dans les projets (intégrer ces exigences dans les programmes de chaque opération)
  - Engager le suivi de la performance énergétique tout au long des phases de la construction (mission conditionnement à intégrer pour chaque projet)
  - Favoriser l'intégration du coût global avec l'analyse du cycle de vie du bâtiment (intégrer ces exigences dans les programmes de chaque opération)

Dans le cadre de cette démarche, les collectivités s'engagent à la fin de l'opération

- ✓ **D'élaborer un document de synthèse qui intégrerait :**
  - Les données de synthèses des constructions (techniques et financières)
  - Les bonnes pratiques (organisationnelles, techniques, financiers, juridiques ...)
  - Les actions vertueuses reproductibles
  - Les retours d'expérience pour l'amélioration continue des pratiques

Ces documents pourraient à terme intégrer un guide de construction neuve mis à disposition des acteurs du territoire.

**Soutien aux Communes <10000 habitants**

- ✓ **Accompagner** et inciter les communes dans les projets de construction neuve
- ✓ **Sensibiliser** les communes via le retour d'expérience sur l'ensemble du territoire (Ville, EPN et autres communes)
- ✓ **Organiser** des visites, témoignages....
- ✓ **Conseiller** les communes dans le montage de leur projet

Cette action est complémentaire aux actions :

- ✓ **Action 3.4 : Favoriser l'évolution des comportements pour diminuer la consommation d'énergie**
- ✓ **Action 3.8 : Permettre la reconstruction de la ville sur elle-même, en favorisant des modes de constructions plus économes en énergie**

### Action 3.9 : Encadrer la construction neuve à vocation d'activités (suite)

#### Thématiques PCAET en lien avec l'action

Consommation d'énergie 	Production ENR & R 	Emissions de GES 	Qualité de l'air 	Adaptation au changement climatique 
--	--	--	--	---

#### Objectifs

	2026	Echéances 2030	2050
<b>Privé :</b> → La charte DD est appliquée et adoptée par tous les constructeurs d'une zone d'activités.			
<b>Public :</b> → Elaboration du guide EPN de la démarche d'une construction neuve → Réalisation d'opération en suivant le guide EPN → Evaluation et amélioration continue du guide sur l'expérience		→ Toutes les opérations seront réalisées selon la charte DD	→ Toutes les nouvelles zones d'activités d'EPN appliquent de manière pérenne la charte DD (pratique et culture locale).
→ Contribution à l'objectif du secteur Tertiaire d'une stabilisation de la consommation d'énergie et à la réduction des émissions de GES de 2% entre 2010 et 2026		→ Contribution à l'objectif du secteur Tertiaire d'une baisse de la consommation d'énergie de 7% et à la réduction des émissions de GES de 14% entre 2010 et 2030	→ Contribution à l'objectif du secteur Tertiaire d'une baisse de la consommation d'énergie de 50% et à la réduction des émissions de GES de 76% entre 2010 et 2050

#### Moyens Actions déjà engagées

<b>Techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Cahier des prescriptions</li> <li>→ Aides à l'immobilier d'entreprise (avances remboursables, subventions)</li> <li>→ Subventions et aides à la construction</li> <li>→ Groupes de travail et communication auprès des acquéreurs/investisseurs</li> <li>→ Plateforme numérique pour échanger et référencer les savoir-faire des entreprises en matière d'écologie.</li> <li>→ Veille technologique</li> <li>→ Analyse comparative des performances des projets neufs</li> <li>→ Groupe de travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Intégration dans le PLUi-HD du coefficient de biotope et % espace vert.</li> <li>→ Charte DD Aménagement pour les zones d'activités (en cours d'élaboration).</li> <li>→ Dispositif d'aide à l'immobilier intégrant des critères environnementaux depuis 2017</li> <li>→ Construction d'un groupe scolaire en performance « Passiv Haus » en cours</li> <li>→ Construction d'une maison de quartier Navarre en performance E2C1 en cours</li> <li>→ Projet de construction d'un nouveau centre aquatique dans la zone Long Buisson 3</li> <li>→ Projet de construction d'une salle omnisport à Nétreville</li> <li>→ Elaboration d'une fiche synthèse pour chaque opération (à compléter)</li> <li>→ Suivi d'une démarche projet lors des opérations</li> </ul>							
<b>Humains</b>	<p>0.25 ETP sur la partie relation entreprises (Direction développement économique)</p> <p>0.25 ETP sur l'accompagnement technique aux entreprises (service Aménagement Opérationnel et Foncier)</p> <p>0.25 ETP en complément des ETP existants (Direction Architecture et Bâtiments)</p>								
<b>Financiers</b>	<table border="1"> <tr> <td>EPN</td> <td>Fonctionnement</td> <td rowspan="2">AIDES aux ENTREPRISES à définir</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Investissement</td> </tr> <tr> <td>Extérieur</td> <td colspan="2"> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Valorisation des CEE</li> <li>→ FSIL</li> <li>→ Fond de concours</li> <li>→ ANRU</li> <li>→ Banque des Territoires</li> </ul> </td> </tr> </table>		EPN	Fonctionnement	AIDES aux ENTREPRISES à définir		Investissement	Extérieur	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Valorisation des CEE</li> <li>→ FSIL</li> <li>→ Fond de concours</li> <li>→ ANRU</li> <li>→ Banque des Territoires</li> </ul>
EPN	Fonctionnement	AIDES aux ENTREPRISES à définir							
	Investissement								
Extérieur	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Valorisation des CEE</li> <li>→ FSIL</li> <li>→ Fond de concours</li> <li>→ ANRU</li> <li>→ Banque des Territoires</li> </ul>								

#### Difficultés et Freins à la réalisation Indicateur(s) de suivi et/ou d'évaluation

<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Créer un outil équilibré qui ne nuit pas au marché d'immobilier d'entreprise ébroïcien</li> <li>→ Implication des acteurs constructeurs (promoteurs, aménageurs, entreprises,...)</li> <li>→ Rythme de commercialisation de la zone.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Nombre de nouvelles constructions respectant le cahier de prescription</li> <li>→ Rythme de commercialisation de la zone.</li> <li>→ Nombre de projet suivant la démarche projet du guide EPN d'une construction neuve</li> <li>→ Nombre de projet suivant la démarche DD</li> </ul>
--	---

#### Calendrier prévisionnel

<b>2020</b>		<b>2026</b>	
<p><b>2020-2021</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Elaboration de la charte DD et du cahier de prescriptions</li> <li>→ Constitution d'un groupe de travail</li> </ul>	<p><b>2022-2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Communication auprès des acteurs du territoire, formations des élus et agents</li> <li>→ Accompagnement des projets neufs</li> <li>→ Application aux premières constructions</li> </ul>	<p><b>2026</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Evolutions de la démarche et outils selon 1ères expériences</li> <li>→ Généralisation de la pratique à l'ensemble des opérations</li> </ul>	
<p><b>2020</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Créer la fiche de synthèse type</li> <li>→ Organiser des groupes de travail pour élaborer le guide EPN de la démarche de construction neuve</li> </ul>	<p><b>2021</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Réalisation des fiches de synthèse des projets finalisés</li> <li>→ Elaboration du guide EPN de la démarche d'une construction neuve</li> </ul>	<p><b>2022-2026</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Réalisation d'opération en suivant le guide EPN</li> <li>→ Evaluation et amélioration continue du guide sur l'expérience</li> </ul>	

**Axe 3 : DIMINUER LA CONSOMMATION ENERGETIQUE PAR LA SOBRIETE ET L'EFFICACITE POUR PERMETTRE LA BAISSSE DES EMISSIONS DE GES ET DE POLLUANTS**

**Action 3.10 : Réduire la consommation d'énergie dédiée aux équipements publics et à l'éclairage public**

<b>Référence SRADET</b>	<b>Objectif 51</b> - Economiser l'énergie grâce à la sobriété et l'efficacité énergétique Sous objectif : <i>Encourager la réalisation des actions concrètes de sobriété et efficacité énergétique</i>
<b>Cible(s)</b>	Eclairage public et Equipements publics liés à celui-ci
<b>Elu(e) Référent(e)</b>	Vice-Président délégué à l'Aménagement du Territoire, au Climat, à l'Energie, à l'Air et à l'Equilibre social et territorial de l'Habitat Vice-Président, délégué aux Mobilités et au Patrimoine Vice-Président délégué à la Voirie et aux Conduites d'Opérations
<b>Pilote(s)</b>	Direction des Infrastructures Routières (service Eclairage Public)
<b>Co-pilote(s)</b>	Direction Energies & Climat (service Climat) Direction Paysage, Nature et Espaces Verts (service Environnement) Direction Développement Economique
<b>Partenaire(s) potentiels</b>	Les communes / Enedis / SIEGE 27 / ANPCEN / COMPTOIR des LOISIRS...

 **Descriptif**

EPN désire étudier la possibilité de réduire la consommation d'énergie dédiée à l'éclairage public, et aux équipements publics liés à celui-ci, en établissant des consommations contrôlées, des nuisances lumineuses limitées, un éclairage adapté aux seules exigences visuelles... Ce sont autant de critères à prendre en compte pour des installations respectueuses de l'environnement, notamment en réduisant la pollution lumineuse, nocive pour la biodiversité.

Pour les zones d'activités EPN et le territoire d'Evreux, un marché global de performance est lancé montant total 18 millions € TTC décomposés en trois tranches comme suit : une tranche ferme de 8 années et 2 années de tranche optionnelle (du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 31 mai 2031).

Au-delà de la maîtrise de son patrimoine EPN souhaite sensibiliser les acteurs de son territoire à la réduction de l'éclairage, notamment la nuit (communes ; entreprises...), et ce afin de contribuer au respect de la réglementation du Décret « Tertiaire » -40% de consommations d'énergies finales en 2030, - 50% en 2040 et -60% en 2050 par rapport à 2010. Au-delà de la réduction de consommation, la maîtrise de l'éclairage public permettra également de contribuer à la préservation de la biodiversité et répondra aux attentes de la TVB&N bientôt engagée sur le territoire.

L'objectif est de :

- ✓ **Réduire l'utilisation de l'éclairage** en étudiant plusieurs pistes :
  - Réduction ponctuelle de l'éclairage, extinction partielle, modulation de l'éclairage de chacun des points lumineux en fonction des conditions climatiques, de l'heure, du quartier, de la présence de personnes ou de véhicules, de la maintenance...
- ✓ **Favoriser le renouvellement des équipements** en faveur de matériels plus efficaces :
  - Qualité et opportunité luminosité voire plus intelligents (lisibilité consommation et remplacement led...) ; (déploiement sur d'autres services tels capteurs qualité air ; flux circulation...)
- ✓ **Sensibiliser les communes de -10 000 habitants** à la maîtrise de l'énergie de leur patrimoine en proposant le service de Conseiller en Energie Partagé aux communes intéressées.
  - Le suivi et l'analyse des données énergétiques des communes permettront d'identifier les anomalies pour proposer des solutions d'efficacité énergétique pertinentes afin de réduire l'impact de consommation du patrimoine communal et répondre à l'amélioration du cadre de vie.
- ✓ **Sensibiliser les commerces et entreprises** sur l'extinction nocturne « obligatoire » de leurs locaux la nuit et les accompagner dans la mise en œuvre.

**Cette action est complémentaire aux actions :**

- AXE 2 - Action 2.3 : Développer et renforcer la séquestration carbone ainsi que la Trame Verte et Bleue du territoire
  - AXE 3 - Action 3.4 : Favoriser l'évolution des comportements pour diminuer la consommation d'énergie
  - AXE 3 - Action 3.7 : Engager la rénovation du parc tertiaire et diminuer la consommation d'énergie
- Dans le cadre du Bilan Carbone EPN – Ville d'Evreux, des fiches actions portant ou incluant le volet économie d'énergie seront établies (pour exemple l'éco-responsabilité...)

 **Thématiques PCAET en lien avec l'action**

<b>Consommation d'énergie</b> 	<b>Production ENR &amp; R</b>	<b>Emissions de GES</b> 	<b>Qualité de l'air</b>	<b>Adaptation au changement climatique</b> 
--	-------------------------------	--	-------------------------	---

 **Objectifs**

		Echéances		
		2026	2030	2050
→ Contribution à l'objectif du secteur Tertiaire d'une stabilisation de la consommation d'énergie et à la réduction des émissions de GES de 2% entre 2010 et 2026	→ Rénovation du parc éclairage public sur le territoire ville d'Evreux & Zones Activités EPN avec : - 80% de lanternes technologie LED - 80% des luminaires avec gradation de 50% entre 22H et 5h du matin		→ Contribution à l'objectif du secteur Tertiaire d'une baisse de la consommation d'énergie de 7% et à la réduction des émissions de GES de 14% entre 2010 et 2030. → Rénovation du parc éclairage public sur le territoire ville d'Evreux & Zones Activités EPN avec : - 100% de lanternes technologie LED - 100% des luminaires avec gradation de 50% entre 22H et 5h du matin Les 100% de rénovation du Parc permettront de réaliser 63% d'économie d'énergie.	→ Contribution à l'objectif du secteur Tertiaire d'une baisse de la consommation d'énergie de 50% et à la réduction des émissions de GES de 76% entre 2010 et 2050

 **Moyens**

<b>Techniques</b>	
<b>Humains</b>	0,25 ETP (service Eclairage Public) 0,10 ETP (CEP service Climat)
<b>Financiers</b>	EPN Fonctionnement
	Extérieur Investissement

 **Actions déjà engagées**

- Evreux et Zones Economiques et Habitat EPN
  - ✓ Respect de l'arrêté du 27 décembre 2018
  - ✓ Généralisation du LED sur chaque projet
  - ✓ Réduction du flux lumineux de 50% entre 22h00 et 5h00 du matin sur les lanternes LED
- Extinction éclairage public la nuit :
  - ✓ de nombreuses communes du territoire EPN se sont engagées dans la labellisation « Villes et Villages étoilés »
- Sensibilisation/Information des entreprises et commerces à l'extinction de nuit
- Mise en œuvre dispositif d'aide à l'immobilier
- Adoption d'un nouveau marché prévoyant la modification de lanternes plus économes



### Action 3.10 : Réduire la consommation d'énergie dédiée aux équipements publics et à l'éclairage public (suite)



#### Difficultés et Freins à la réalisation

- Mobilisation des acteurs du territoire à l'extinction de nuit



#### Indicateur(s) de suivi et/ou d'évaluation

- Nombre d'équipements remplacés par an
- Consommation énergétique de l'éclairage public
- Suivi extinction de nuit (communes, entreprises, commerces...)



#### Calendrier prévisionnel

2020

2026

##### 2020 - 2026

- Engager une réflexion sur la réduction de l'utilisation de l'éclairage public et le renouvellement du parc, par du matériel plus efficace et le mettre en œuvre
- Sensibiliser les communes, les commerces et les entreprises à l'extinction des locaux ou des sites la nuit

##### 2021 - 2031

- Rénovation de l'intégralité du Parc éclairage public sur le territoire ville d'Evreux & Zones Activités EPN

**Axe 3 : DIMINUER LA CONSOMMATION ENERGETIQUE PAR LA SOBRIETE ET L'EFFICACITE POUR PERMETTRE LA BAISSSE DES EMISSIONS DE GES ET DE POLLUANTS**

**Action 3.11 : Réduire la quantité de déchets produits et en améliorer la gestion**

Référence SRADDET	<p><b>Objectif 54 - Adapter les objectifs nationaux de prévention et de gestion des déchets aux particularités régionales</b>          Sous objectif : Donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets          Sous objectif : Mettre en œuvre la hiérarchie des modes de traitement des déchets          Sous objectif : Réduire de 10% les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant et réduire les quantités de déchets d'activités économiques          Sous objectif : Etendre les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques avant 2022</p> <p><b>Objectif 57 - Expérimenter quatre boucles locales d'économie circulaire</b>          Sous objectif : Les bio-déchets au titre des déchets ménagers et assimilés (DMA)</p> <p><b>Objectif 72 - Contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de prévention et de gestion des déchets</b></p> <p><b>Objectif 73 - Décliner des objectifs spécifiques de prévention des déchets pour la Normandie</b>          Sous objectif : Diminution des DMA          Sous objectif : Réduction du gaspillage alimentaire          Sous objectif : Réduction des déchets verts          Sous objectif : Développer progressivement la tarification incitative          Sous objectif : Objectifs de réduction et de stabilisation des tonnages des déchets du BTP          Sous objectif : Objectif réglementaire de stabilisation des tonnages à l'horizon 2020          Sous objectif : Développer des démarches d'accompagnement des entreprises          Sous objectif : Lutter contre l'obsolescence programmée et le développement de réemploi          Sous objectif : Sensibiliser des particuliers aux enjeux des déchets dangereux et à leur identification          Sous objectif : Diminuer certains flux de déchets spécifiques</p> <p><b>Objectif 74 - Décliner des objectifs spécifiques de recyclage et de revalorisation des déchets pour la Normandie</b>          Sous objectif : Atteindre un taux de valorisation matière des déchets non dangereux non inertes de 55% en masse à l'horizon 2020 et de 65% à l'horizon 2025          Sous objectif : Réduire de 30% les quantités de déchets non dangereux non inertes en stockage à l'horizon 2020, par rapport à 2010, puis de 50% en 2025          Sous objectif : Atteindre un taux de valorisation matière de 70% des déchets du secteur du BTP à l'horizon 2020</p>
<b>Cible(s)</b>	Déchets ménagers et déchets verts
<b>Elu(e) Référent(e)</b>	Vice-Présidente déléguée à la Propreté et au Traitement des déchets Vice-Président délégué à la Collecte des déchets
<b>Pilote(s)</b>	Direction Propreté, Déchets, Parc Motorisé (service Prévention et Gestion des Déchets ; pôle Prévention -Tri des déchets et redevances spéciales)
<b>Co-pilote(s)</b>	Direction Energies & Climat (service Climat) Direction Cycle de l'eau (service Grand Cycle de l'Eau) Direction Renouvellement Urbain (service Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)) Direction Accueil et Services Internes (service Accueil et Moyens Généraux)
<b>Partenaire(s) potentiels</b>	ADEME, CITEO, SETOM, Région Normandie et Département de l'Eure....

 **Descriptif**

**Prévenir la production des déchets ménagers et accentuer le tri à la source :**

- ✓ Dans le cadre du 2ème Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), **réduire les quantités de déchets collectés sur le territoire d'EPN** de 3 970 tonnes (environ 6% des quantités de déchets, au regard de l'année de référence) d'ici à 2026 grâce à des actions favorisant le réemploi des objets, vêtements et gravats, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le compostage domestique des déchets alimentaires et réutilisation de déchets végétaux.  
 Dans le cadre de l'élaboration de ce PLPDMA, des objectifs de réduction des quantités de déchets des services publics seront fixés, avec un objectif spécifique de réduction du tonnage de déchets recyclables des services publics, axé sur l'exemplarité de la collectivité et des communes.

Ce programme est divisé en 6 axes :

- Sensibiliser tous les acteurs et favoriser la visibilité de leur action,
- Être éco-exemplaire,
- Agir contre le gaspillage alimentaire,
- Réduire les bios déchets et encourager la gestion de proximité,
- Promouvoir l'économie circulaire et soutenir les acteurs locaux,
- Étudier les leviers économiques pour favoriser la prévention des déchets.

- ✓ Généralisation en 2021 de **l'extension des consignes de tri des déchets recyclables** (acceptation dans le bac jaune des pots, barquettes et films en plastique) et œuvrer pour l'optimisation de la collecte sélective et du verre (leviers d'optimisation de la collecte dans les secteurs mal équipés et densification du maillage des conteneurs pour le verre).
- ✓ Développer et promouvoir **l'économie circulaire**.
- ✓ **Expérimentation** en vue d'une généralisation d'ici à 2025 **du tri à la source des déchets alimentaires ménagers** (bio-déchets) et d'optimiser les tournées de collecte des ordures ménagères.
- ✓ Tendre vers un **territoire « zéro déchet, zéro gaspillage »** et créer des boucles alimentaires.

**Réduire la fréquence de collecte en porte à porte des déchets,**

- ✓ Grâce à la prévention et une accentuation du tri,  
 → Notamment celle des déchets végétaux et des ordures ménagères  
 Afin de réduire la distance parcourue par les camions de collecte de type BOM, leur consommation de carburant et leur rejet atmosphérique.

**Adapter le service aux besoins ainsi qu'aux situations nouvelles** tout en étudiant le mode de financement du service Prévention et Gestion des Déchets.

Cette action est complémentaire aux actions :

- **Action 1.3 : Améliorer les connaissances environnementales et les pratiques de l'ensemble des usagers du territoire**
- **Action 3.4 : Favoriser l'évolution des comportements pour diminuer la consommation d'énergie**  
 → Dans le cadre du Bilan Carbone EPN – Ville d'Evreux, des fiches actions portant ou incluant le volet économie d'énergie seront établies (pour exemple l'éco-responsabilité...)

 <b>Thématiques PCAET en lien avec l'action</b>				
<b>Consommation d'énergie</b>	<b>Production ENR &amp; R</b>	<b>Emissions de GES</b>	<b>Qualité de l'air</b>	<b>Adaptation au changement climatique</b>
✓		✓	✓	

### Action 3.11 : Réduire la quantité de déchets produits et en améliorer la gestion (suite)

Objectifs		Echéances	
2026		2030	
<p><b>Au regard de l'année 2018 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Réduire de 6% le gisement des déchets grâce à une réduction à la source équivalent à 3 970 tonnes de réduction soit 34kg/hab/an</li> <li>→ Réduire de 10% la quantité de déchets verts collectés équivalent à 1354 tonnes de réduction soit 11,6 kg/hab/an</li> </ul>		<p><b>Au regard de l'année 2018 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Réduire constamment la quantité de déchets à raison d'1% par an</li> <li>→ Réduire de 1% la quantité de déchets verts collectés de 2026 à 2030.</li> </ul>	
<p>→ Contribution à l'objectif du secteur Déchets d'une baisse des émissions de GES de 10% entre 2010 et 2026</p>		<p>→ Contribution à l'objectif du secteur Déchets d'une baisse des émissions de GES de 16% entre 2010 et 2030</p>	
<p><b>2050</b></p> <p><b>Au regard de l'année 2018 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Réduire constamment la quantité de déchets à raison d'1% par an</li> <li>→ Réduire de 1% la quantité de déchets verts collectés de 2030 à 2050.</li> </ul>		<p>→ Contribution à l'objectif du secteur Déchets d'une baisse des émissions de GES de 34% entre 2010 et 2030</p>	

Moyens		Actions déjà engagées								
Techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Camions de collecte en porte à porte,</li> <li>→ Supports de communication,</li> <li>→ Broyeurs à déchets verts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Programme Local de Prévention des Déchets et adoption prévue du 2<sup>nd</sup> PLPD (2020)</li> <li>→ Promotion du compostage individuel et expérimentation du compostage collectif</li> <li>→ Développement de la collecte et de la réutilisation des TLC sur le territoire</li> <li>→ Création d'un annuaire du réemploi, d'un guide sur les déchets dangereux et d'un autre guide à destination des enseignants sur les actions pédagogiques à mettre en place sur la réduction des déchets avec le département de l'Eure</li> <li>→ Ateliers de cuisine zéro déchet</li> <li>→ Opération contre le gaspillage alimentaire dans les écoles (création d'une exposition)</li> </ul>								
Humains	<p><b>Postes existants</b> (service Prévention et Gestion des Déchets)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Animatrice du PLPDMA</li> <li>Maitre-composteur</li> <li>Eco-ambassadeurs</li> <li>Agents de collecte</li> </ul>									
Financiers	<table border="1"> <tr> <td>EPN</td> <td>Fonctionnement</td> <td>487 000 euros sur 6 ans</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Investissement</td> <td>53 000 euros sur 6 ans</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Extérieur</td> <td></td> </tr> </table>			EPN	Fonctionnement	487 000 euros sur 6 ans		Investissement	53 000 euros sur 6 ans	Extérieur
EPN	Fonctionnement	487 000 euros sur 6 ans								
	Investissement	53 000 euros sur 6 ans								
Extérieur										

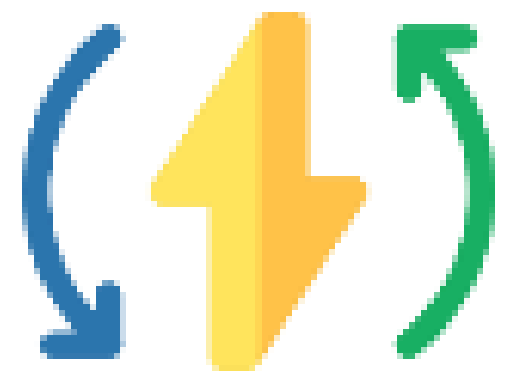
Difficultés et Freins à la réalisation		Indicateur(s) de suivi et/ou d'Évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Faiblesse des moyens favorisant l'apprentissage des pratiques de prévention et tri des déchets</li> <li>→ Attente de la part d'habitants de recevoir un service de collecte en contrepartie de l'acquiescement de la TEOM</li> <li>→ Absence de dispositif financier incitatif de type redevance incitative ou TEOM incitative</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Tonne de déchets produits par habitant/an (tonnage de référence PLPDMA 66 142 tonnes soit 568 kg/hab/an pour 2018)</li> <li>→ Tonne de déchets produits par collectivité</li> <li>→ Nombre d'actions réalisées</li> </ul>	

### Calendrier prévisionnel

2020						2026
<p><b>2020</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Adoption du 2<sup>ème</sup> PLPDMA</li> <li>→ Ouverture des déchèteries EPN avec les caissons réemploi en entrée</li> <li>→ Etude sur les moyens d'optimiser la collecte des déchets et d'équiper l'ensemble des foyers en équipement pour le tri des déchets</li> </ul>	<p><b>2021</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Lancement du projet d'ECT</li> <li>→ Réalisation d'une étude sur la collecte des déchets verts</li> <li>→ Nouvelle campagne de compostage en pied d'immeuble</li> <li>→ Communication et sensibilisation grand public</li> <li>→ Densification de la pratique du compostage en installant 1 000 composteurs individuels supplémentaires et 40 sites de compostage collectif sur le territoire sur les 6 ans.</li> </ul>	<p><b>2022</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mise en place d'une expérimentation sur la collecte des biodéchets</li> <li>→ Action de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurations scolaires</li> <li>→ Création d'un guide des pratiques « zéro déchet » en milieu professionnel</li> <li>→ Densification de la pratique du compostage en installant 1 000 composteurs individuels supplémentaires et 40 sites de compostage collectif sur le territoire.</li> <li>→ Communication et sensibilisation de tous les publics</li> </ul>	<p><b>2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Développement de la gestion des biodéchets en priorisant des actions de réduction</li> <li>→ Développement du réseau d'acteurs du réemploi et de la réparation</li> <li>→ Communication et sensibilisation de tous les publics</li> <li>→ Densification de la pratique du compostage en installant 1 000 composteurs individuels supplémentaires et 40 sites de compostage collectif sur le territoire.</li> </ul>	<p><b>2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Etude et expérimentation d'un projet de consigne barquette réutilisable dans la restauration à emporter</li> <li>→ Développement de l'échange de matériaux issus du BTP</li> <li>→ Communication grand public avec retour d'expériences des acteurs engagés du territoire, foyers témoins...</li> </ul>	<p><b>2025-2026</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Communication grand public avec retour d'expériences des acteurs engagés du territoire, foyers témoins...</li> <li>→ Organiser des rencontres pérennes d'acteurs locaux de la prévention des déchets et de la transition écologique</li> </ul>	

## Axe 4

Rapprocher les lieux de production  
des lieux de consommation  
et développer les  
énergies renouvelables



**Axe 4 : RAPPROCHER LES LIEUX DE PRODUCTION DES LIEUX DE CONSOMMATION ET DEVELOPPER DES ENERGIES RENOUVELABLES**

**Action 4.1 : Développer des motorisations alternatives**

<b>Référence SRADDET</b>	<p><b>Objectif 69</b> - Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre          Sous objectif : Promouvoir l'utilisation d'énergie issue de sources renouvelables pour alimenter les moteurs (électrique, GNV, électrique hydrogène...)</p> <p><b>Objectif 71</b> - Améliorer la qualité de l'air régionale, en mobilisant les secteurs d'activité          Sous objectif : Réduire les risques de surexposition à la pollution routière en respectant les valeurs limites du NO2 et des PM10 à proximité du trafic</p>
<b>Cible(s)</b>	Tous les usagers du territoire
<b>Elu(e) Référent(e)</b>	Vice-Président, délégué aux Mobilités et au Patrimoine Vice-Président délégué à l'Eau-Assainissement, au Garage Vice-Président délégué à la Voirie et aux Conduites d'Opérations
<b>Pilote(s)</b>	Direction Planification, Stratégie, Mobilité et Habitat (service Mobilités)
<b>Co-pilote(s)</b>	Direction Propreté – Déchets Parc Motorisé (service Parc Motorisé) Direction Energies & Climat (service Climat – mission ENR&R) Direction Infrastructures Routières (service Infrastructures Routières Nord-Sud)
<b>Partenaire(s) potentiels</b>	Région Normandie, SIEGE, association d'éducation à l'environnement – Communes EPN...

 **Descriptif**

**Dans but de développer la motorisation décarbonée, EPN va procéder de la manière suivante :**

- ✓ Déployer des points de recharges ou stations sur des sites stratégiques.
- ✓ Engager une réflexion pour faciliter leur stationnement des véhicules « propres »
- ✓ Valoriser les modes de financements existants pour l'acquisition des véhicules « propres ».
- ✓ Etre exemplaire en renouvelant la flotte progressivement de la collectivité en faveur des motorisations électriques, GNV et/ou hydrogène.

**Cette action est complémentaire aux actions :**

- Action 1.1. Développer des actions d'accompagnement au changement des pratiques de mobilité individuelle
  - Action 3.1 Développer la pratique des modes "actifs"
  - Action 3.4 Favoriser l'évolution des comportements pour diminuer la consommation d'énergie
  - Action 4.1. Développer les motorisations alternatives
- POA Mobilités du PLUi HD  
 → Dans le cadre du Bilan Carbone EPN-Ville Evreux, des fiches actions portant ou incluant le volet mobilités seront établies (pour exemple l'éco-responsabilité...)

 **Thématiques PCAET en lien avec l'action**

<b>Consommation d'énergie</b> 	<b>Production ENR &amp; R</b> 	<b>Emissions de GES</b> 	<b>Qualité de l'air</b> 	<i>Adaptation au changement climatique</i>
--	--	--	--	--

 **Objectifs**

		Echéances		
		2026	2030	2050
→ 20% parc Bus en énergie GNV ou Hybride			→ 33% du parc Bus en énergie GNV ou Hybride	→ 50% véhicules fonctionnant à l'aide d'une motorisation « propre »
→ 18% véhicules fonctionnant à l'aide d'une motorisation « propre »			→ 25% véhicules fonctionnant à l'aide d'une motorisation « propre »	
→ Contribution à l'objectif du secteur Transport d'une baisse de la consommation d'énergie de 21% et à la réduction des émissions de GES de 27% entre 2010 et 2026			→ Contribution à l'objectif du secteur Transport d'une baisse de la consommation d'énergie de 28% et à la réduction des émissions de GES de 35% entre 2010 et 2030	→ Contribution à l'objectif du secteur Transport d'une baisse de la consommation d'énergie de 48% et à la réduction des émissions de GES de 66% entre 2010 et 2050

 **Moyens**

<b>Techniques</b>	Etude d'un schéma de déploiement Mise en œuvre des équipements Dispositifs de communication	
<b>Humains</b>	0.10 ETP du chef projet Mobilités d'EPN	
<b>Financiers</b>	Fonctionnement	150 000 € pour station Multi Energie + modification des motorisations autobus (rétrofit)
	Investissement	1,1 million d'€/an jusqu'à 2050 pour renouvellement parc Bus
	Extérieur	SIEGE 27 (stations de recharge compétence SIEGE)

 **Actions déjà engagées**

- 4 bus GNV en 2020
- 4 véhicules services EPN – SPL hybride (électrique / hybride)
- Station multi énergie (électrique – GNV – Hydrogène) sis parc Economique

 **Difficultés et Freins à la réalisation**

- Coût d'acquisition des véhicules à motorisation électrique ou hybride ou GNV et politique nationale de soutien

 **Indicateur(s) de suivi et/ou d'évaluation**

- Nombre de stations de recharge
- Utilisation des bornes de recharge /Taux d'usage d'utilisation des bornes
- Nombre de véhicules « propres » de la collectivité et nombre km parcourus (Selon le Bilan Carbone)

## Action 4.1 : Développer des motorisations alternatives (suite)



### Calendrier prévisionnel

2020

2026

- 2020
- Schéma de déploiement des bornes de recharge sur le territoire
  - Remplacement progressif des véhicules EPN

2020 - 2026

- Déploiement progressif

**Axe 4 : RAPPROCHER LES LIEUX DE PRODUCTION DES LIEUX DE CONSOMMATION ET DEVELOPPER DES ENERGIES RENOUVELABLES**

**Action 4.2 : Engager une sortie du fioul progressive pour les modes de chauffage**

<b>Référence SRADDET</b>	<b>Objectif 71 - Améliorer la qualité de l'air régionale, en mobilisant les secteurs d'activité</b> Sous objectif : <i>Sensibiliser et favoriser le renouvellement des systèmes individuels de chauffage au bois par des systèmes performants</i> Sous objectif : <i>Implanter et concevoir les chaufferies collectives au bois de manière à limiter leurs impacts sur la qualité de l'air et les populations riveraines</i>
<b>Cible(s)</b>	Tous les acteurs utilisateurs ou gestionnaires des bâtiments
<b>Elu(e) Référent(e)</b>	Vice-Président délégué à l'Aménagement du Territoire, au Climat, à l'Energie, à l'Air et à l'Equilibre social et territorial de l'Habitat Vice-Président, délégué aux Mobilités et au Patrimoine
<b>Pilote(s)</b>	Direction Energies & Climat (mission ENR&R)
<b>Co-pilote(s)</b>	Direction Energie & Climat (service Gestion des Energies- service Climat) Direction Planification, Stratégie, Mobilité et Habitat (service Habitat) Direction Développement économique Direction Générale des Services (service Développement Centre bourgs)
<b>Partenaire(s) potentiels</b>	CCI / CMA / Bailleurs / Associations / Etablissements de conseils aux habitants le domaine de l'habitat...

**Descriptif**

**EPN souhaite accompagner tous les acteurs du territoire dans une démarche d'évolution des modes de chauffage pour sortir des équipements fioul.**

→ Un ou des partenariats devront être établis afin de conseiller et d'inciter vers une substitution du Fioul en faveur d'énergies plus propres : Réseau de Chaleur, Bois, Energie solaire, Pompe à Chaleur, géothermie....

Les quatre vecteurs seraient :

- ✓ Guichet unique pour les particuliers
- ✓ Conseiller en Energie Partagé pour les communes de moins de 10 000 habitants
- ✓ Service Gestion des Energies pour les bâtiments EPN et Ville d'Evreux
- ✓ CCI pour les professionnels (entreprises, industries, commerçants...)

Cette action est complémentaire aux actions :

- Action 1.2 : Elaborer une charte d'engagement pour la rénovation énergétique
- Action 1.3 : Améliorer les connaissances environnementales et les pratiques de l'ensemble des usagers du territoire
- Action 3.4 : Favoriser l'évolution des comportements pour diminuer la consommation d'énergie
- Action 3.5 : Développer un "Guichet Unique" pour permettre la rénovation du parc résidentiel
- Action 3.7 : Engager la rénovation du parc tertiaire et diminuer la consommation d'énergie
- Action 3.8 : Permettre la reconstruction de la ville sur elle-même, en favorisant des modes de constructions plus économes en énergie
- Action 4.4 : Elaborer et mettre en œuvre un Schéma Directeur de développement des Energies Renouvelables

→ POA Habitat du PLUI-HD en cours

→ Dans le cadre du Bilan Carbone EPN-Ville Evreux, des fiches actions portant ou incluant le volet consommation énergie seront établies (pour exemple l'éco-responsabilité...)

**Thématiques PCAET en lien avec l'action**

<b>Consommation d'énergie</b> ✓	<b>Production ENR &amp; R</b> ✓	<b>Emissions de GES</b> ✓	<b>Qualité de l'air</b> ✓	<b>Adaptation au changement climatique</b> ✓
------------------------------------	------------------------------------	------------------------------	------------------------------	---

**Objectifs**

		Echéances		
		2026	2030	2050
				→ Substitution total de l'énergie Fioul par des ENR
→ Contribution à l'objectif du secteur Résidentiel d'une baisse de la consommation d'énergie de 13% et à la réduction des émissions de GES de 25% entre 2010 et 2026	→ Contribution à l'objectif du secteur Tertiaire d'une stabilisation de la consommation d'énergie et à la réduction des émissions de GES de 2% entre 2010 et 2026		→ Contribution à l'objectif du secteur Résidentiel d'une baisse de la consommation d'énergie de 17% et à la réduction des émissions de GES de 30% entre 2010 et 2030 → Contribution à l'objectif du secteur Tertiaire d'une baisse de la consommation d'énergie de 7% et à la réduction des émissions de GES de 14% entre 2010 et 2030	→ Contribution à l'objectif du secteur Résidentiel d'une baisse de la consommation d'énergie de 38% et à la réduction des émissions de GES de 56% entre 2010 et 2050 → Contribution à l'objectif du secteur Tertiaire d'une baisse de la consommation d'énergie de 50% et à la réduction des émissions de GES de 76% entre 2010 et 2050

**Moyens**

**Actions déjà engagées**

<b>Techniques</b>	Guichet unique Interne pour bâtiments publics	→ Le service Gestion des Energies (EPN et ville d'Evreux) ont déjà engagé des actions sur le patrimoine bâti ↓ Les chaudières fioul restantes seront programmées pour une substitution lors de leur vétusté → Dans le cadre de la mission CEP ; les communes adhérentes au dispositif ont déjà engagé des actions sur la modification de leur mode de chauffage pour une énergie plus propre								
<b>Humains</b>	Résidentiel : (Guichet Unique - cf. Fiche 3.5) Bâtiments Publics Evreux et EPN (S <sup>oe</sup> Gestion des Energies) Bâtiments Publics Communes hors Evreux (Conseiller en Energie Partagé EPN) Bâtiments Privé Tertiaire-Industrie (Conseiller CCI)									
<b>Financiers</b>	<table border="1"> <tr> <td>EPN</td> <td>Fonctionnement</td> <td>Rémunération animateur guichet unique et CCI</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Investissement</td> <td>Fonds de Concours</td> </tr> <tr> <td>Extérieur</td> <td>CEE ; Région....</td> <td></td> </tr> </table>		EPN	Fonctionnement	Rémunération animateur guichet unique et CCI		Investissement	Fonds de Concours	Extérieur	CEE ; Région....
EPN	Fonctionnement	Rémunération animateur guichet unique et CCI								
	Investissement	Fonds de Concours								
Extérieur	CEE ; Région....									

**Action 4.2 : Engager une sortie du fioul progressive pour les modes de chauffage (suite)**



**Difficultés et Freins à la réalisation**



- Caractère récent de certaines chaudières au fuel
- Coût de changement d'équipement de chauffage
- Sensibilité des habitants et professionnels aux enjeux environnementaux liés au chauffage au fuel
- Dispo autres sources énergies

- Nombre de suppressions de chaudières/ an
  - ↓ enregistrées par les communes, la mission CEP, le Guichet unique, la CCI
- Evolution de la consommation du fuel (PROSPER)
- Evolution des émissions de GES liées au fuel sur le territoire



**2020**

**2026**

**2020 - 2021**

- Partenariats à engager avec les organismes pour accompagner les professionnels et les particuliers
- Schéma Directeur


**2021 - 2026**

- Organisation du Guichet Unique
- Mise en œuvre des premières mesures d'accompagnement
- Schéma Directeur



**Axe 4 : RAPPROCHER LES LIEUX DE PRODUCTION DES LIEUX DE CONSOMMATION ET DEVELOPPER DES ENERGIES RENOUVELABLES**

**Action 4.3 : Développer les filières locales de l'alimentation et Elaborer un Projet Alimentaire Territorial**

<b>Référence SRADDET</b>	<p><b>Objectif 49 - Mobiliser les outils fonciers pour limiter l'artificialisation des sols et concilier les usages</b> Sous objectif : Préserver les espaces de production agricole existants et favoriser la conversion de terrains péri-urbains disponibles pour des productions agricoles de proximité</p> <p><b>Objectif 56 - Doter la Normandie d'une stratégie globale de développement de l'économie circulaire</b> Sous objectif : Rapprocher l'offre et la demande pour une consommation responsable pour modifier nos pratiques d'achats et de consommation et développer une offre de proximité et de qualité Sous objectif : Agir ensemble pour mobiliser les acteurs et les territoires, améliorer les connaissances par l'observation, sensibiliser et former aux applications économies circulaire</p> <p><b>Objectif 60 - Territorialiser l'ambition économique régionale</b> Sous objectif : Mettre en évidence les réseaux à mobiliser autour de l'économie normande Sous-objectif : Valoriser les productions agricoles et accompagner leurs mutations</p> <p><b>Objectif 69 - Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre</b> Sous objectif : Généraliser les techniques permettant de stocker le carbone dans les sols agricoles Sous objectif : D'ici à 2030, réduire puis supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires, en usages domestiques et agricoles Sous objectif : Développer l'agriculture biologique pour atteindre 20% de la SAU normande d'ici à 2030 Sous objectif : Développer les circuits courts</p>
<b>Cible(s)</b>	Agriculteurs EPN et territoires de proximité, Consommateurs
<b>Elu(e) Référent(e)</b>	Vice-Présidente déléguée à l'Attractivité Economique, au Commerce, à l'Agriculture, aux relations avec les entreprises Vice-Président délégué au Cycle de l'Eau, à la Biodiversité, aux Espaces Verts EPN Vice-Président délégué à l'Eau-Assainissement, au Garage Vice-Président délégué à l'Aménagement du Territoire, au Climat, à l'Energie, à l'Air et à l'Equilibre social et territorial de l'Habitat Vice-Président, délégué aux Mobilités et au Patrimoine
<b>Pilote(s)</b>	Direction Développement économique (mission Agriculture)
<b>Co-pilote(s)</b>	Direction Cycle de l'Eau (service Grand Cycle de l'Eau) Direction Planification, Stratégie, Mobilité et Habitat (service Planification – service Mobilités) Direction de l'Urbanisme Opérationnel (service Aménagement Opérationnel et Foncier) Direction Développement économique (mission Tourisme) Direction Juridique et Commande Publique (service Commande Publique) Direction Paysage, Nature et Espaces Verts (service Environnement) Direction Energies & Climat (service Climat)
<b>Partenaire(s) potentiels</b>	Agence de l'eau Seine Normandie, Région Normandie, Département de l'Eure, Territoires limitrophes EPN, Unité centrale de production des repas, Comptoir des Loisirs, Associations de consommateurs, Associations citoyennes, Organismes professionnels agricoles (SAFER, Chambre d'Agriculture, GRCEA : Groupement Régional des Centres d'Etudes des Techniques Agricoles, Natup, Biocer, Terres de Liens, Bio en Normandie...)
<p> <b>Descriptif</b></p> <p>La demande d'une filière alimentaire locale est de plus en plus exprimée au niveau national. Elle l'a également été lors des ateliers de co-construction des actions du PCAET d'EPN. Elle participe à des considérations diverses :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une attente sur un <b>approvisionnement plus local et de bonne qualité</b></li> <li>• Une <b>volonté de se réapproprier son alimentation</b> pour préserver sa santé,</li> <li>• Une <b>intention de se rapprocher du producteur</b> pour comprendre et contribuer à l'évolution des productions...</li> </ul> <p>Le territoire d'EPN sur lequel sa production agricole est marquée par la prépondérance des grandes cultures, connaît cependant quelques réseaux courts d'achat de produits alimentaires (AMAP, la Ruche qui dit Oui, Bienvenue à la Ferme, ...).</p> <p>EPN s'est engagé dans ce mouvement (guide des producteurs, Marchés des Producteurs de Pays, ...), et a plus globalement mené une étude pour le développement d'une filière alimentaire locale, pour identifier les acteurs du territoire, les pratiques existantes et le potentiel de développement. Cette première étape complétée par l'<b>observatoire du territoire</b> permettra de s'orienter dans <b>l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT)</b></p> <p>Le PAT répondra aux <b>objectifs suivants</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Structurer l'offre agricole issue du territoire d'EPN et des territoires voisins ;</li> <li>• Créer des liens entre les agriculteurs et les consommateurs ;</li> <li>• Favoriser l'accès à une alimentation diversifiée, locale et de saison;</li> <li>• Renforcer l'autonomie alimentaire du territoire pour sécuriser ce volet</li> <li>• Accompagner les acteurs (public, privés, collectifs) porteurs de l'achat des produits alimentaires vers des circuits de proximité.</li> </ul> <p>Les actions prévues dans le cadre du PAT sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Renforcer la connaissance de l'offre agricole et alimentaire</b> :</li> <li>• Diagnostic de la chaîne des acteurs du système alimentaire ;</li> <li>• Diagnostic des actions portées par les communes du territoire concernant des dynamiques alimentaires (exemple : achat public orienté vers le soutien des filières agricoles locales de qualité, circuits locaux existants, lutte contre le gaspillage, sensibilisation des comportements alimentaires...);</li> <li>• « Etude de potentiel » des ressources alimentaires mobilisables sur le territoire ;</li> <li>• <b>Poursuivre l'animation</b> des acteurs de la restauration collective et la mise en relation avec les producteurs locaux</li> <li>• <b>Accompagner les projets</b> logistiques et de transformation permettant de structurer la consommation de produits locaux (projet de légumerie à l'étude sur le territoire)</li> <li>• <b>Travailler avec les acteurs du tourisme</b> à la valorisation des produits et savoir-faire locaux</li> <li>• <b>Identifier les leviers de soutien à l'agriculture</b> au travers de l'action foncière (adaptation du foncier agricole, valorisation des réserves foncières à vocation économique)</li> <li>• Dans cette optique, <b>EPN peut porter un projet d'espace test agricole sur son territoire</b>, qui permettra à des porteurs de projets agricoles de tester quelques années leurs méthodes culturales et plus généralement leur concept, sur des parcelles mises à disposition par la collectivité. Cela participe à la facilitation d'accès au foncier et à l'aide pour l'installation de jeunes agriculteurs sur le territoire.</li> <li>• Par ailleurs, l'agglomération a un autre objectif, celui de permettre et <b>de faciliter le développement de l'agriculture urbaine</b> (Potagers familiaux, forêt nourricière, potagers en terrasse, etc...)</li> </ul> <p><b>Cette action est complémentaire aux actions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Fiche Transversale : Observatoire territorial EPN</b></li> <li>• <b>Action 1.3 : Améliorer les connaissances environnementales et les pratiques de l'ensemble des usagers du territoire</b></li> <li>• <b>Action 2.4 : Développer l'agriculture biologique sur le territoire</b></li> <li>• <b>Dans le cadre du Bilan Carbone EPN – Ville d'Evreux, des fiches actions portant ou incluant les volet consommation responsable seront établies (pour exemple l'éco-responsabilité...)</b></li> </ul>	

## Action 4.3 : Développer les filières locales de l'alimentation et Elaborer un Projet Alimentaire Territorial (suite)

Thématiques PCAET en lien avec l'action					
Consommation d'énergie	Production ENR & R	Emissions de GES	Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	
✓		✓	✓	✓	
Objectifs					
2026		Echéances 2030		2050	
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Déployer un Projet Alimentaire Territorial sur le territoire EPN basée sur la diversification des cultures, la réintroduction de l'élevage et le développement des filières en circuits-courts</li> <li>→ Communiquer et sensibiliser la population</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Viser 25 % de produits biologiques locaux dans la restauration collective</li> <li>→ Accompagner les agriculteurs et les institutions agricoles à diversifier leurs productions en vue d'une autonomie alimentaire en 2100</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Viser 50 % de produits biologiques locaux dans la restauration collective</li> <li>→ Poursuivre l'accompagnement des agriculteurs et les institutions agricoles à diversifier leurs productions en vue d'une autonomie alimentaire en 2100</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Contribution à l'objectif du secteur Agricole d'une stabilisation de la consommation d'énergie et à la réduction des émissions de GES de 8% entre 2010 et 2026</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Contribution à l'objectif du secteur Agricole d'une baisse de la consommation d'énergie de 1% et à la réduction des émissions de GES de 12% entre 2010 et 2030</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Contribution à l'objectif du secteur Agricole d'une baisse de la consommation d'énergie de 9% et à la réduction des émissions de GES de 21% entre 2010 et 2050</li> </ul>	
Moyens			Actions déjà engagées		
Techniques	Poste Observatoire (cf. Fiche transversale Observatoire territorial EPN)		<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Charte Agricole (en cours)</li> <li>→ Animation agricole sur les Bassins d'Alimentation de Captages de l'Iton (BAC Iton) avec l'élaboration d'une stratégie pour la protection de la ressource en eau</li> <li>→ Communication sur les modes de production du territoire (Marchés des Producteurs de Pays, Guide des Producteurs de l'Agglomération)</li> <li>→ Etude pour le développement d'une filière alimentaire locale (en cours)</li> <li>→ Soutien financier au développement de production bio, diversification de la production....</li> </ul>		
Humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 ETP travail chargé de missions agriculture (intégré dans le plan de charge actuel)</li> <li>- quote-part temps de travail équipe projet</li> </ul>				
Financiers	Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rémunération de prestataire chargé de l'étude du PAT (40 000 € HT)</li> <li>- En fonction des actions et des projets qui seront actées dans l'étude, investissement à définir</li> </ul>			
	Investissement				
	Extérieur				
Difficultés et Freins à la réalisation			Indicateur(s) de suivi et/ou d'Evaluation		
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Dépendances du monde agricole actuel (pratiques, subventions, typologie des cultures...)</li> <li>→ Incertitudes quant aux débouchés (consommateur ; intermédiaire local...)</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Evolution des surfaces par types de production</li> <li>→ Evolution de l'approvisionnement en produits locaux et bio dans la restauration collective</li> </ul>		

### Calendrier prévisionnel

2020	2026
<p><b>2020</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Analyse des résultats de l'étude en cours</li> <li>→ Mise en œuvre d'actions issues de l'étude en cours sur le développement d'une filière alimentaire locale</li> </ul>	<p><b>2021-2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Validation politique d'un PAT</li> <li>→ Poursuite de la mise en œuvre d'actions issues de l'étude en cours sur le développement d'une filière alimentaire locale (ex : Espace test Agricole Bio)</li> <li>→ Gouvernance du PAT</li> <li>→ Lancement d'un diagnostic pour PAT</li> <li>→ Concertation des acteurs, élaboration du PAT</li> <li>→ Définition de la stratégie</li> <li>→ Lancement des premières actions du PAT</li> </ul>
	<p><b>2025-2026</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Poursuite des actions du PAT</li> </ul>

**Axe 4 : RAPPROCHER LES LIEUX DE PRODUCTION DES LIEUX DE CONSOMMATION ET DEVELOPPER DES ENERGIES RENOUVELABLES**

**Action 4.4 : Elaborer et mettre en œuvre un Schéma Directeur de développement des Energies Renouvelables**

<b>Référence SRADDET</b>	<p><b>Objectif 02 - Lutter contre le changement climatique</b> Sous objectif : Agir pour réduire les causes du changement climatique</p> <p><b>Objectif 23 - Concevoir les réseaux d'énergie dans leur intégration nationale et internationale</b> Sous objectif : Accompagner les mutations en matière de production d'énergie Sous objectif : Orienter les réseaux de chaleur vers les énergies renouvelables</p> <p><b>Objectif 51 - Economiser l'énergie grâce à la sobriété et l'efficacité énergétique</b> Sous objectif : Encourager et soutenir des territoires pilotes et exemplaires en matière de transition énergétique</p> <p><b>Objectif 52 - Augmenter la part des énergies renouvelables dans les consommations énergétiques de la Normandie</b> Sous objectif : Développer la production d'énergies renouvelables pour viser 32% de la part d'ENR dans la consommation énergétique normande</p> <p><b>Objectif 69 - Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre</b> Sous objectif : Elever le niveau de vie des normands grâce à des conceptions économes pour réduire en priorité les situations de précarité énergétique Sous objectif : Promouvoir l'utilisation d'énergie issue de sources renouvelables pour alimenter les moteurs (électrique, GNV, Hydrogène...)</p> <p><b>Objectif 70 - Produire et stocker de l'énergie à partir de sources renouvelables et développer des réseaux adaptés</b> Sous objectif : Produire 4 000 MWh supplémentaires en 2030 à partir du bois énergie Sous objectif : Développer la méthanisation en visant un objectif de production de 1 700 GWh en 2030 Sous objectif : La chaleur du soleil : l'énergie la plus simple à capter Sous objectif : Réseaux Sous objectif : Multiplier par 4 la production actuelle solaire thermique Sous objectif : Récupérer et valoriser la chaleur fatale Sous objectif : Promouvoir l'utilisation de pompes à chaleur en collectif et tertiaire Sous objectif : Développer la production photovoltaïque Sous objectif : Renforcer la place de l'hydrogène dans la transition énergétique normande</p>
<b>Cible(s)</b>	Ensemble du territoire d'EPN
<b>Elu(e) Référent(e)</b>	Vice-Président délégué à l'Aménagement du Territoire, au Climat, à l'Energie, à l'Air et à l'Equilibre social et territorial de l'Habitat Vice-Président, délégué aux Mobilités et au Patrimoine
<b>Pilote(s)</b>	Direction Energies & Climat (mission ENR&R)
<b>Co-pilote(s)</b>	Direction Planification, Stratégie, Mobilité et Habitat (Services Habitat – Mobilités-Planification) Direction de l'Urbanisme Opérationnel (service Aménagement Opérationnel et Foncier) Direction Energie & Climat (service Gestion des Energies- service Climat) Direction Développement Economique (Mission Agriculture) Direction Cycle de l'eau (service Grand Cycle de l'Eau) Direction Paysages, Nature et Espaces Verts (services Environnement)
<b>Partenaire(s) potentiels</b>	SIEGE 27, Chambre d'agriculture, Région, ADEME, gestionnaires de réseaux, porteurs de projets...

 **Descriptif**

Le PCAET d'Evreux Portes de Normandie doit permettre d'atteindre la première phase de sa politique de transition énergétique en 2026 sur une baisse des consommations énergétiques de 15 % par rapport à 2010 entraînant ainsi une réduction des émissions de GES et sur une augmentation de la production d'énergies renouvelables pour couvrir 27 % des besoins.

**Afin d'y arriver, Evreux Portes de Normandie souhaite se doter d'un outil stratégique et opérationnel sur les énergies renouvelables : un Schéma Directeur des Energies Renouvelables.** La réalisation de ce schéma permettra de diriger efficacement les actions de développement des Energies Renouvelables en déclinant des actions à mettre en place selon les filières prioritaires : solaire, bois-énergie, géothermie, méthanisation...

Ce Schéma Directeur établira :

- Un état des lieux sur le territoire des énergies existantes et de la consommation ainsi que celles projetées compte tenu des autres actions du PCAET
- L'identification et la localisation précise du potentiel de développement des ENR&R et des réseaux de chaleur/froid
- La capacité des réseaux pour absorber la consommation supplémentaire produite localement
- La communication et l'information du grand public sur le développement des Energies Renouvelables (habitants, entreprises, agriculteurs, porteurs de projets...)
- Le conseil technique et méthodologique des porteurs de projets publics ou privés (démarches, financements possibles)
- L'observatoire du développement des ENR&R sur le territoire afin de permettre une fine connaissance de sa production (cf. Fiche action 2.5)

Ce Schéma Directeur intégrera toutes les sources d'énergies disponibles sur le territoire :

- Le **schéma directeur des réseaux de chaleur ou de froid** afin d'identifier les possibilités de création ou d'extension du réseau existant
- 3 secteurs sont déjà identifiés pour l'extension du réseau de chaleur d'Evreux, mais l'objectif est d'avoir une vision globale sur l'ensemble du territoire, ceci d'autant plus que le développement des réseaux de chaleur est conditionné par un potentiel de consommation important (Zone d'activités, habitat dense...)
- **Le Bois-énergie** : l'agglomération souhaite actualiser l'étude d'opportunité réalisée en 2014. Selon les résultats, EPN désire :
  - Augmenter la capacité de production en bois-énergie de son territoire.
- **Un cadastre solaire** : A travers celui-ci et afin d'être exemplaire, EPN souhaite :
  - Étudier la possibilité d'injecter et/ou autoconsommer l'énergie produite sur son patrimoine.
  - Accompagner des porteurs projets à l'instar des 2 projets d'installation de photovoltaïque au sol actuellement à l'étude (sur les sites Boulay Morin et Saint-André-de-l'Eure),
- **Installation de récupération de la chaleur fatale** dégagée par le secteur industriel. Dans une perspective d'innovation, EPN voudrait étudier la faisabilité de ces installations.
- Le territoire d'EPN est propice au développement de la méthanisation. Une usine est déjà en projet, mais EPN souhaite accompagner le développement de cette source d'énergie sur son territoire afin de produire du biogaz (pouvant être réinjecté sur le réseau ou bien utilisé comme carburant pour les nouvelles motorisations que l'agglomération souhaite voir émerger)

Au-delà d'être une étude prospective de potentiel, ce schéma directeur sera un outil d'accompagnement pour :

- Les porteurs de projets en lien avec le guichet unique pour le secteur bâti.
- Les exploitations agricoles qui peuvent représenter d'importantes sources de production d'ENR&R. C'est pourquoi un des objectifs d'EPN est d'accompagner les agriculteurs dans le développement de production de ces énergies. Ainsi, la méthanisation, la production de bois-énergie et la production d'énergie solaire sont autant de pistes étudiées.

Diverses actions auprès des acteurs du territoire devront être établies :

- Information/formation/sensibilisation (agriculteurs...)
- Mise en relations avec des porteurs de projets
- Accompagnement technique dans le développement de projets.

Suite à la réalisation de ce document :

- Un budget d'investissement devra être prévu pour pouvoir mettre en œuvre les actions contenues dans le Schéma Directeur.
- Les enjeux relatifs à la mobilité et aux déplacements seront également intégrés à cette étude car la mobilité décarbonée sera un débouché.
- EPN communiquera sur les projets ENR auprès des Citoyens. Pour certains de ces projets EPN réorientera vers les sites concernés

Cette action est complémentaire aux actions :

- Fiche Transversale : Observatoire territorial EPN
- Action 1.2 : Elaborer une charte d'engagement pour la rénovation énergétique
- Action 2.5 : Valoriser les espaces en friche
- Action 3.5 : Développer un « guichet unique » pour permettre la rénovation du parc résidentiel
- Action 3.6 : Encadrer la construction neuve à vocation d'habitat
- Action 3.7 : Engager la rénovation du parc tertiaire et diminuer la consommation d'énergie
- Action 3.8 : Permettre la reconstruction de la ville sur elle-même, en favorisant des modes de construction plus économes en énergies
- Action 3.9 : Encadrer la construction neuve à vocation d'activités
- Action 3.10 : Réduire la consommation d'énergie dédiée aux équipements publics et à l'éclairage public
- Action 4.1 : Développer les motorisations alternatives
- Action 4.2 : Engager une sortie fioul progressive pour les modes de chauffage
- POA Mobilités du PLUi HD
- POA Habitat du PLUi HD

→ Dans le cadre du Bilan Carbone EPN-Ville Evreux, des fiches actions portant ou incluant le volet économies énergies seront établies (pour exemple l'éco-responsabilité...)

## Action 4.4 : Elaborer et mettre en œuvre un Schéma Directeur de développement des Energies Renouvelables (suite)

### Thématiques PCAET en lien avec l'action

Consommation d'énergie	Production ENR & R 	Emissions de GES 	Qualité de l'air 	Adaptation au changement climatique
------------------------	--	--	--	-------------------------------------

### Objectifs

2026	Echéances 2030	2050
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ 30 projets PV sur grandes toitures (150kW/projets)</li> <li>→ 900 projets PV individuels (10kW/projets)</li> <li>→ 900 projets chauffe-eaux solaires</li> <li>→ 90 projets chauffe-eaux collectifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ 50 projets PV sur grandes toitures (150kW/projets)</li> <li>→ 1500 projets PV individuels (10kW/projets)</li> <li>→ 1500 projets chauffe-eaux solaires</li> <li>→ 150 projets chauffe-eaux collectifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ 150 projets PV sur grandes toitures (150kW/projets)</li> <li>→ 4500 projets PV individuels (10kW/projets)</li> <li>→ 4500 projets chauffe-eaux solaires</li> <li>→ 450 projets chauffe-eaux collectifs</li> </ul>
→ Contribution au développement de la production d'énergies renouvelables, permettant d'atteindre une production globale de 376 GWh en 2026, équivalent à 16,7% des besoins projetés	→ Contribution au développement de la production d'énergies renouvelables, permettant d'atteindre une production globale de 405 GWh en 2030, équivalent à 19,1% des besoins projetés	→ Contribution au développement de la production d'énergies renouvelables, permettant d'atteindre une production globale de 496 GWh en 2050, équivalent à 33% des besoins projetés

### Moyens Actions déjà engagées

Techniques	Etude technique cartographiée Observatoire du territoire (cf. Fiche transversale Observatoire territorial EPN) SIG	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Action du SIEGE en direction des collectivités (étude d'opportunité et financement d'une partie du projet)</li> <li>→ 2 projets d'installation photovoltaïques au sol sont à l'étude (sur les sites de stockage des déchets de Boulay Morin et Ex Aéroport Saint-André-d- l'Eure)</li> </ul>								
Humains	0.50 ETP en 2020-2021 + AMO 1 ETP à partir de 2022 pour animer le schéma (Mission ENR&R) Mission Observatoire territorial EPN (cf. Fiche transversale Observatoire territorial EPN) Mission SIG									
Financiers	<table border="1"> <tr> <td>EPN</td> <td>Fonctionnement</td> <td>50 000 € pour l'étude</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Investissement</td> <td>Selon les conclusions de l'étude</td> </tr> <tr> <td>Extérieur</td> <td colspan="2">Région Normandie (AMI TD 2030 si lauréat) ADEME</td> </tr> </table>		EPN	Fonctionnement	50 000 € pour l'étude		Investissement	Selon les conclusions de l'étude	Extérieur	Région Normandie (AMI TD 2030 si lauréat) ADEME
EPN	Fonctionnement	50 000 € pour l'étude								
	Investissement	Selon les conclusions de l'étude								
Extérieur	Région Normandie (AMI TD 2030 si lauréat) ADEME									

### Difficultés et Freins à la réalisation Indicateur(s) de suivi et/ou d'Evaluation

<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Phase d'Elaboration : Divergence des intérêts des contributeurs,</li> <li>→ Phase Mise en Œuvre : Sensibilité des habitants à des projets tels que ceux d'installation de méthanisation</li> <li>→ Insuffisance du budget alloué à l'élaboration et à la mise en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Evolution de la production EnR en GWh</li> <li>→ Nombre de projets installés par source d'énergie</li> </ul>
--	---

### Calendrier prévisionnel

<b>2020</b>	<b>2026</b>
<p><b>2020</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Consultation pour sélectionner une AMO</li> </ul>	
<p><b>2020 – 2021</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Réalisation de l'étude (4 à 6 mois)</li> </ul>	
	<p><b>2021 – 2026</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Suivi du schéma et accompagnement des projets</li> </ul>



## Programme d'Actions

### MAITRISE D'OUVRAGE

---

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
ÉVREUX PORTES DE NORMANDIE  
9, Rue Voltaire  
CS 40423  
27 004 Évreux

Contact :  
Gladys ROUSSEAU LAHEYE  
Responsable Service Climat  
T 02 32 31 92 05  
@ grouseau@epn-agglo.fr

### ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE

---

Kahoutar ZITOUNI  
Cheffe de Projet  
T 06 18 28 34 56  
✉ kzitouni@alterea.fr

Pierre-Louis GARCIA  
Coordinateur d'études  
T 02 40 74 24 81  
✉ plgarcia@alterea.fr

**ALTEREA AGENCE DE PARIS**  
23, Avenue d'Italie  
75 013 Paris  
T 01 46 28 31 89

29 JUIN 2021